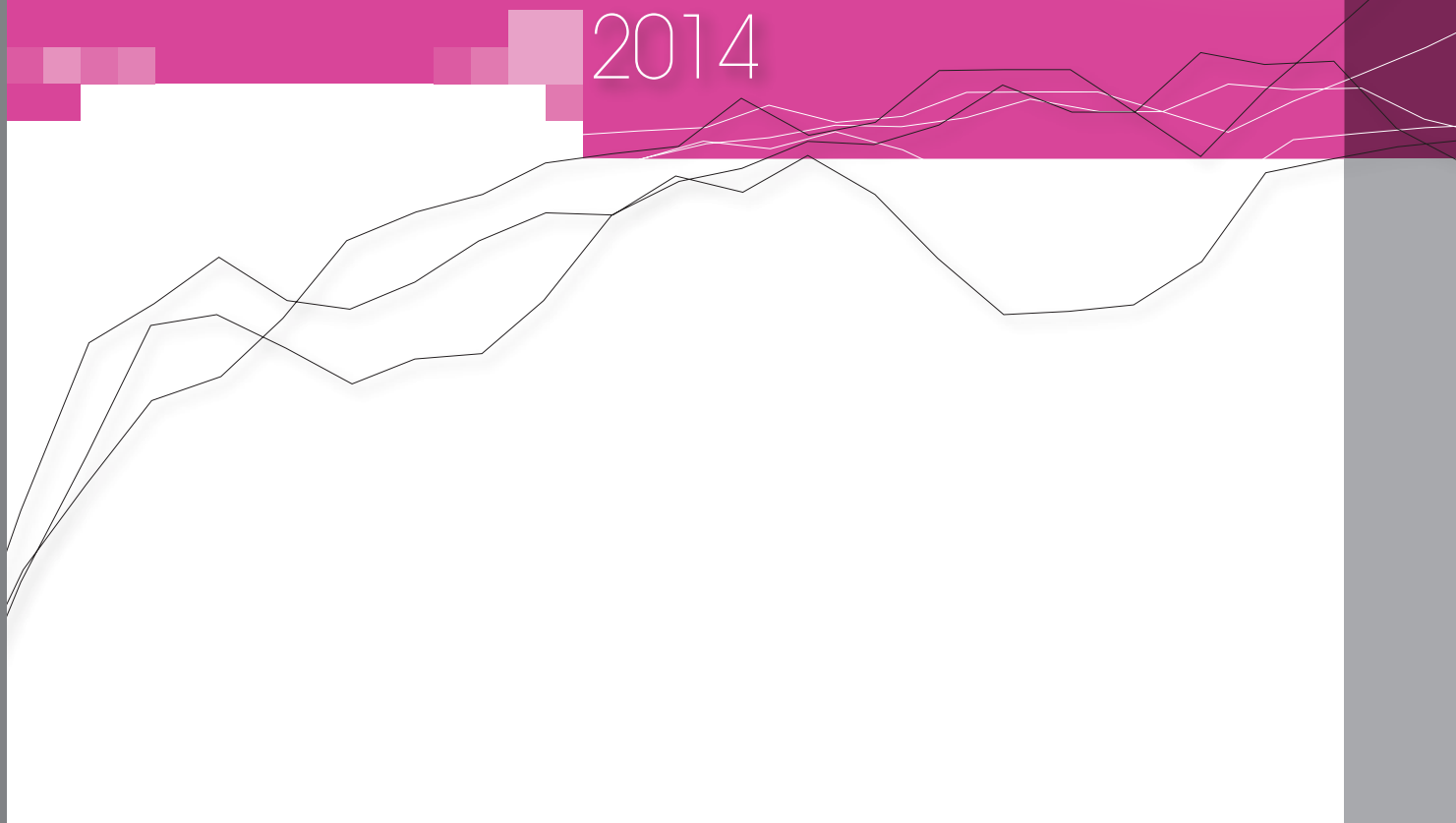




FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT
ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Les indicateurs de l'enseignement

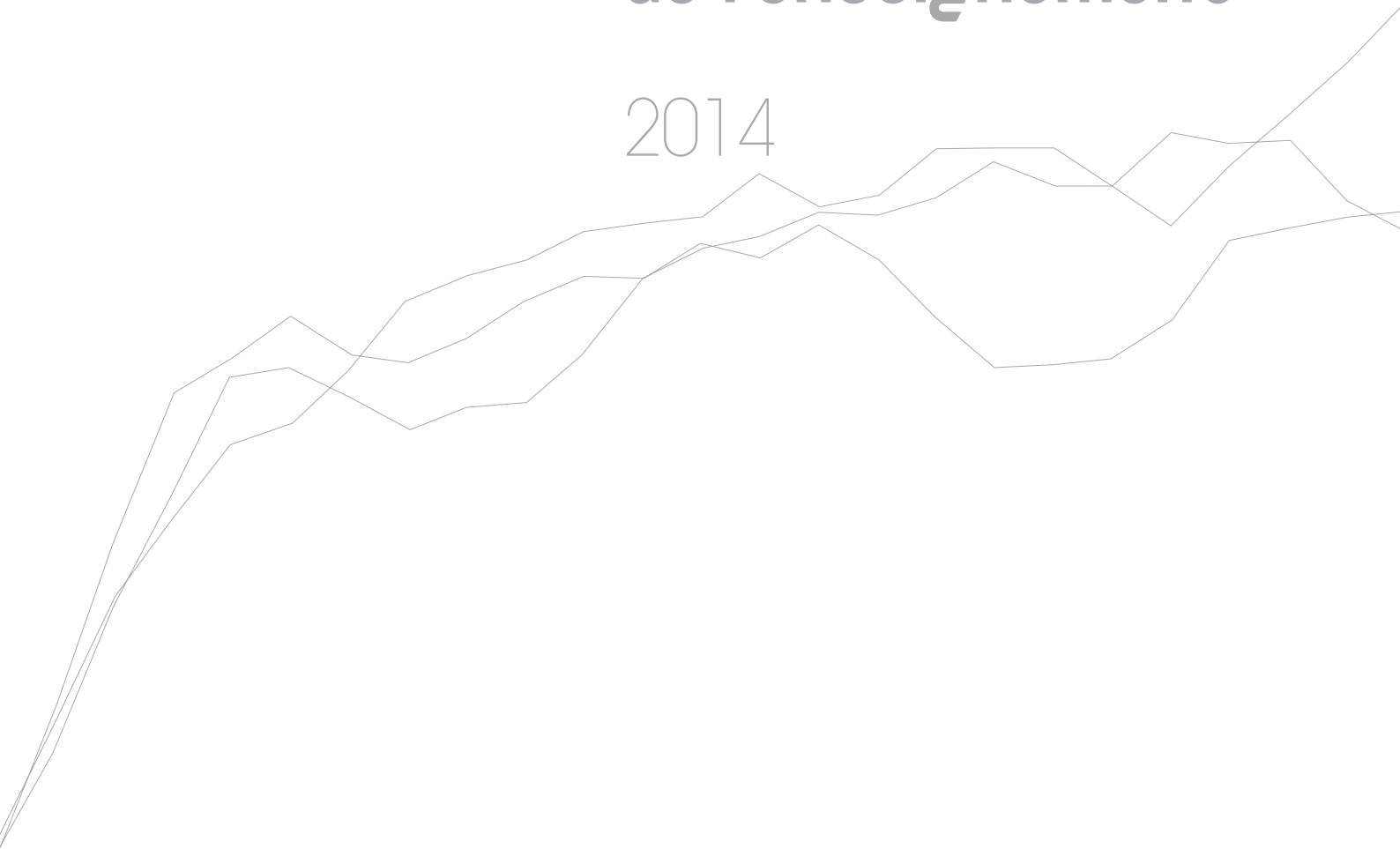
2014



9^e édition

Les indicateurs de l'enseignement

2014



Pour la 9^e année consécutive, la publication des *Indicateurs de l'enseignement* permet une analyse fine des données statistiques et constitue un éclairage très utile des évolutions que connaît notre enseignement. Ces indicateurs seront essentiels pour baliser le « Pacte d'excellence pour l'enseignement » qui va se déployer sur les cinq années de la législature.

Les tendances qui se dégagent cette année sont encourageantes :

- **Une population scolaire en hausse constante**

En 6 ans, la population scolaire de l'enseignement obligatoire a augmenté de 2,7 % et dans 6 ans, elle augmenterait encore de 3,8 %. Les défis auxquels il faudra faire face sont importants et varient selon les arrondissements et les niveaux d'étude. Ainsi, dans 6 ans, il faudra accueillir 5,8 % d'élèves en plus dans les écoles primaires et, dans les arrondissements de Bruxelles et Liège, cette augmentation serait supérieure à 8 %.

Cette augmentation démographique atteindra bientôt l'enseignement secondaire : il est donc essentiel dès à présent d'anticiper les places nécessaires, par bassin scolaire, pour faire face à ce boom démographique.

- **Des moyens de l'enseignement préservés, à hauteur de 6,7 % du PIB francophone**

En 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7,2 milliards € à son système éducatif. Parmi ces dépenses, celles destinées à l'enseignement au sens strict représentent en moyenne 3 200 € à 7 800 € par élève, du maternel au supérieur. La dépense intérieure d'enseignement francophone (DIE), quant à elle, du fait des autres financements (principalement en provenance de l'État fédéral -au titre des pensions- et des pouvoirs locaux) atteint 9,9 milliards €, soit 6,7 % du PIB francophone. Par élève/étudiant, celle-ci se situe notamment au niveau de l'Allemagne et au-dessus de la France.

- **Le redoublement en baisse, surtout en primaire**

Le surcout (401 millions d'euros) généré par l'échec scolaire a diminué en 2013 dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice. En deux ans, ce cout a diminué de 25 millions alors que le cout annuel moyen par élève a augmenté (en euros constants) de plus de 12 % dans l'enseignement fondamental ordinaire et de plus de 7 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

On ne peut que se réjouir du fait qu'une diminution du redoublement s'amorce enfin depuis 2008-2009 en primaire et 2011-2012 en secondaire. Le taux de redoublants est même en nette régression dans l'enseignement primaire depuis 2008-2009 et dans le même temps, le taux d'élèves maintenus en maternel a diminué de moitié ! En secondaire, la tendance à la diminution s'installe depuis 2010-2011, de façon moins forte mais tout de même substantielle.

Le redoublement ainsi produit en 2012-2013 a comme origine des décisions des conseils de classe prises en 2011-2012. En 3^e secondaire, si l'enseignement général produit un taux important de redoublants (17 %) en 2011-2012, il n'en accueille que 12 % en 2012-2013, le solde se répartissant dans les autres formes (particulièrement du qualifiant). Le redoublement généré en 3^e et 5^e secondaire touche plus, en moyenne, les élèves déjà en retard scolaire, les garçons et les élèves dont le quartier a un indice socioéconomique plus faible.

- **Les élèves scolarisés plus tôt ont des résultats sensiblement meilleurs**

Les élèves entrés à 6 ans en 1^{re} année primaire sont, quatre ans plus tard, plus de 83,3 % à fréquenter une 4^e année, 12 % une 3^e année et 2 % l'enseignement spécialisé.

Par contre, les élèves entrés à 7 ans (même s'ils sont moins nombreux au fil du temps) sont 54 % à se retrouver en 4^e année, 12 % en 3^e année mais 31 % à fréquenter l'enseignement spécialisé.

Grâce à l'intégration, un plus grand nombre d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé de type 8 poursuivent dans l'enseignement ordinaire au niveau primaire plutôt qu'à l'entrée du secondaire.

- **Des chiffres très positifs pour les diplômés du primaire et du secondaire**

En juin 2013, 97 % des élèves de 6^e primaire ayant présenté l'épreuve du CEB ont obtenu le certificat. Ce taux est plus faible pour les élèves fréquentant le premier degré différencié ou encore l'enseignement spécialisé. Dans l'ensemble, c'est l'épreuve de français qui a été réussie par le plus grand nombre et avec les meilleurs scores. À la sortie du secondaire, les taux de diplomation en 6^e année varient de 84 % dans la section de qualification à 95 % dans la section de transition, et parmi ces derniers, ce sont près de 100 % qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur.

- **Le décrochage scolaire en recul**

Les taux de sortie des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles des élèves fréquentant une 3^e, 4^e ou 5^e année secondaire diminue dans le temps, passant de 7 % en 2006 à 5,7 % en 2012. Ce taux est cependant très important encore pour les élèves sortant du qualifiant (10,5 %) ainsi que pour les jeunes en retard scolaire (14 % de sortie). Si des mesures ont déjà été prises pour lutter contre ce décrochage, comme la Certification Par Unités (CPU), il sera nécessaire de poursuivre et amplifier cette politique, en privilégiant des actions par bassins scolaires.

- **Les étudiants reprennent enfin le chemin des études pédagogiques**

En ce qui concerne les personnels de l'enseignement, le taux de diplômés des écoles de formation d'enseignants est en baisse depuis 2008-2009 mais, ces dernières années, la fréquentation de ces écoles a augmenté et permet d'espérer la sortie d'un plus grand nombre d'enseignants dans les années à venir, afin de faire face aux pénuries liées au boom démographique.

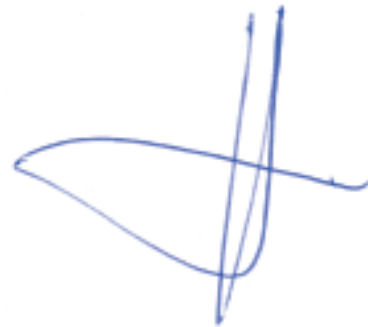
- **Une féminisation accrue du personnel enseignant**

Parmi les enseignants en fonction, les effectifs ont progressé ces dernières années du fait d'une part de l'augmentation de la population scolaire et d'autre part de mesures de renforcement de l'encadrement.

Le taux de féminisation du personnel enseignant est de plus en plus important dans les niveaux fondamental et secondaire et l'âge moyen diminue dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé.

Le recrutement des enseignants montre des flux importants entre lieu de domicile et lieu de travail pour les enseignants des écoles bruxelloises qui sont plus de la moitié à habiter hors de la région, et ce pour rencontrer les besoins en personnel qui ne peuvent être satisfaits par l'offre locale. Il s'agit d'un enjeu à relever dans les prochaines années.

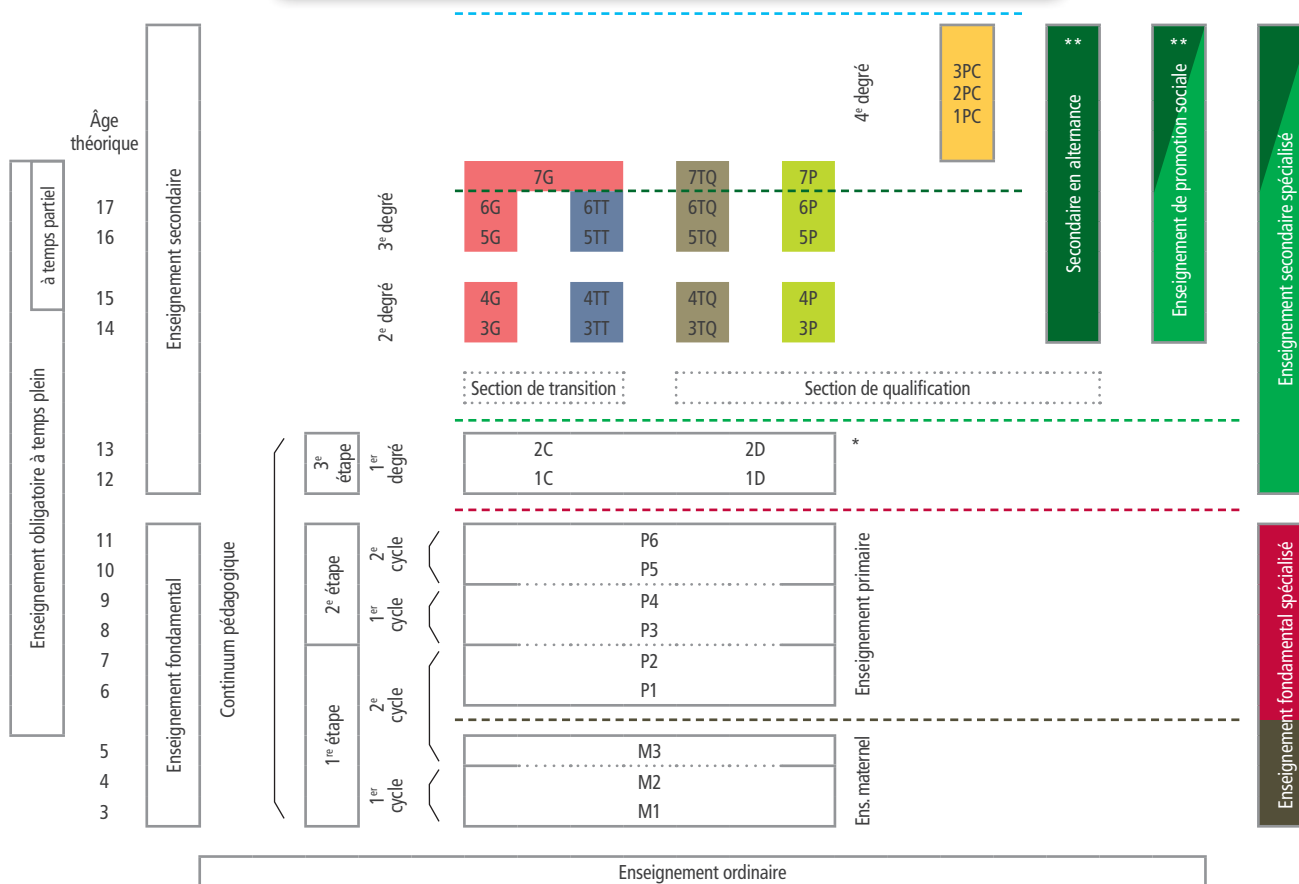
En conclusion, nous pouvons être satisfaits du bilan des indicateurs de l'enseignement de 2014 même si un travail important reste à mener pour renforcer encore la performance de l'enseignement francophone. Ces indicateurs permettront de poursuivre le processus et de lancer avec ambition le pacte d'excellence sur base d'un diagnostic adapté et démontrant des signes d'encouragement.



Joëlle MILQUET
Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance

Structure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



- G = Forme générale
- TT = Forme technique ou artistique de transition
- TQ = Forme technique ou artistique de qualification
- P = Forme professionnelle

- = CITE 0
- = CITE 1
- = CITE 2
- = CITE 3
- = CITE 4
- = CITE 6
- = CITE 7
- = CITE 8

* Depuis 2008-2009, le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1^{re} et 2^e années communes ;
- la 1D et la 2D, 1^{re} et 2^e années différenciées.

Précédemment, le 1^{er} degré se présentait comme ci-contre :

2C	2P
1A	1B

où la 1C se nommait 1A ; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2^e professionnelle).

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adressent aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« de retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« de retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles des apprentissages »

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité différent)

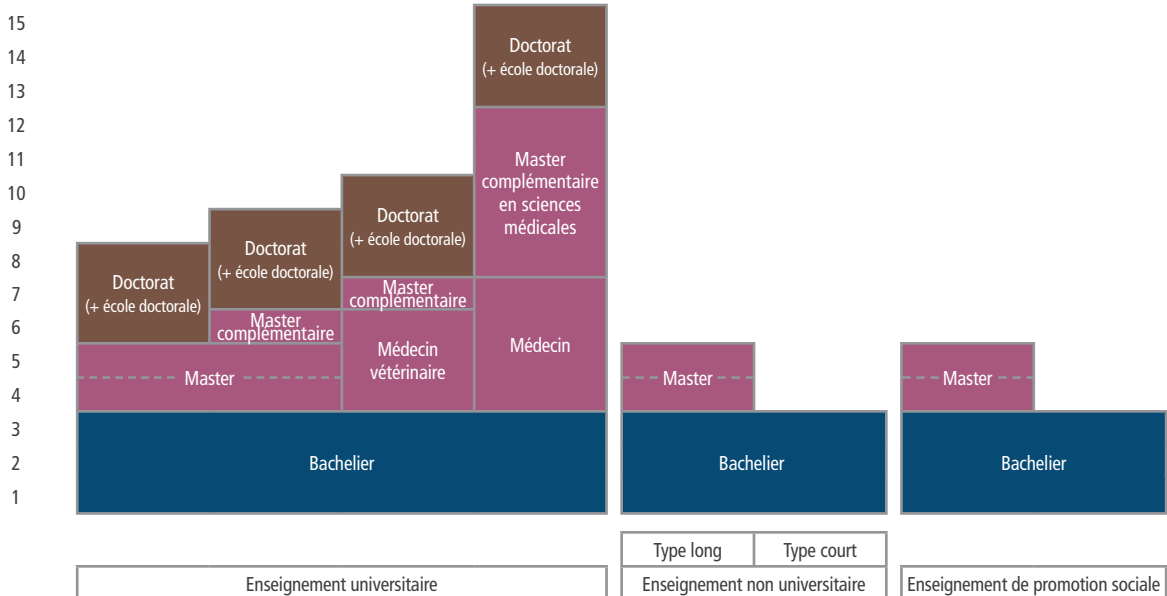
- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Années d'études



Pour de plus amples informations, consultez le site www.enseignement.be

Les indicateurs des publications antérieures (de 2006 à 2013) se trouvent sur le site www.enseignement.be.
Cette publication est conforme à la nouvelle orthographe.



Sommaire

GÉNÉRALITÉS

1.	Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
2.	Évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire	14
3.	La dépense intérieure d'enseignement francophone	16
4.	Le coût de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	18

PUBLICS

5.	Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire	20
6.	Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire	22
7.	Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges	24
8.	Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration	26
9.	Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire	28
10.	Publics des différents secteurs de l'enseignement ordinaire secondaire technique et professionnel	30

PARCOURS

11.	Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	32
12.	Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	34
13.	Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire	36
14.	Changement d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	38
15.	Parcours sur 4 ans de trois cohortes d'élèves entrés en 1 ^{re} année primaire ordinaire	40
16.	Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8	42
17.	Parcours d'élèves entrés en 1 ^{re} année du 1 ^{er} degré commun de l'enseignement secondaire ordinaire	44
18.	Parcours d'élèves entrés en 1 ^{re} année du 1 ^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire ordinaire	46
19.	Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire	48
20.	Taux d'accès à l'enseignement supérieur	50

RÉSULTATS

21.	Compétences des élèves de 15 ans : résultats de PISA 2012	52
22.	Compétences des élèves de 15 ans en lecture électronique	54
23.	Évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) - 2013	56
24.	Obtention du Certificat d'Études de Base - 2012	58
25.	Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	60
26.	Certification en 6 ^e année de l'enseignement secondaire	62
27.	Taux de réussite en 1 ^{re} année des étudiants de 1 ^{re} génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université	64

PERSONNELS

28.	Formation initiale des enseignants	66
29.	Nombre de charges enseignantes et ratios élèves/ETP enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé	68
30.	Âge des enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé	70
31.	Représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé	72
32.	Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire	74

ORGANISATIONS

33.	Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2012-2013	76
-----	---	----

Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la quasi totalité des jeunes âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur est compris entre 31 et 52 %. De plus, l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles attire des jeunes provenant des pays étrangers, mais aussi de la Région flamande et des communes germanophones. Dans l'enseignement ordinaire obligatoire, les élèves domiciliés à l'étranger représentent 3 % des inscrits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis qu'ils en représentent 12 % dans l'enseignement supérieur. Le taux de participation de la population âgée de 12 à 17 ans dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 96 % en Wallonie (hors communes germanophones) et à 77 % dans la Région bruxelloise.

Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. Dès lors, il est intéressant d'avoir un aperçu des taux bruts de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des facteurs susceptibles d'influencer le nombre d'élèves tels que l'origine géographique de ceux-ci.

Taux brut de scolarisation¹ par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.1)

En 2012-2013, la quasi totalité des enfants sont inscrits en maternelle à partir de 3 ans. Plus de 1 % des enfants de 5 ans ont déjà commencé des études primaires. À 11 ans, 2 % d'enfants sont inscrits en 1^{re} année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 27 % des élèves ont cumulé un retard puisqu'ils sont toujours en primaire. À 13 ans, cette proportion est de 4 %.

Entre 12 et 15 ans, les taux bruts de scolarisation sont supérieurs à 100 %. Cette situation traduit des migrations d'élèves entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres communautés (flamande et germanophone) et pays limitrophes dont le solde est positif.

À partir de 16 ans, et surtout à partir de 18 ans, âge qui correspond à la fin de l'obligation scolaire², les taux bruts de scolarisation diminuent. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation est de 89 %. Ce taux élevé reflète un retard scolaire important puisque 58 % des jeunes de 18 ans fréquentent encore l'enseignement secondaire. Le taux d'élèves en retard se résorbe ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans. Notons que 16 % des jeunes de 20 ans sont encore scolarisés dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 31 et 52 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement supérieur de type court. Pour ces jeunes de 18 à 22 ans, ce type d'études concerne la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile (fig. 1.2)

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 3 % dans le secondaire ordinaire, 6 % dans le spécialisé (fondamental et secondaire) et 12 % dans le supérieur.

Taux de participation³ des élèves domiciliés en Belgique, par région, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.3)

Le taux de participation à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles des élèves âgés de 2 à 5 ans, qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, est de 85 % pour les enfants domiciliés en Wallonie (hors communes germanophones) et de 62 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est de 97 % en Wallonie (hors communes germanophones) et de 75 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la population âgée de 12 à 17 ans, le taux de participation s'élève à 96 % en Wallonie (hors communes germanophones), et à 77 % en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde correspond à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou en Communauté germanophone, dans le privé, dans l'enseignement en alternance ailleurs qu'en CÉFA, à l'étranger ou encore scolarisés à domicile.

Pour la population âgée de 18 à 25 ans, ils sont respectivement 41 % en Wallonie hors communes germanophones et 33 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

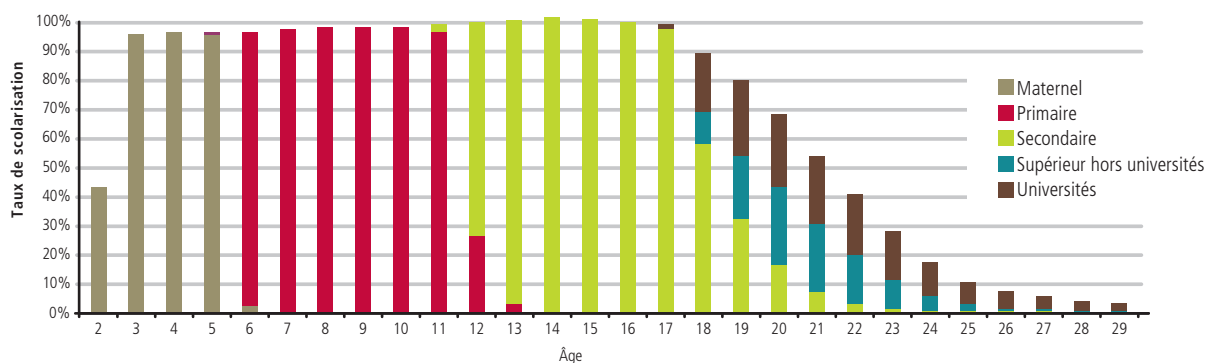
Dans les deux autres communautés, le taux de participation à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment nettement plus faible. En Région flamande, le taux de participation maximum est de 3 % pour la tranche d'âges 12-17 et de 17 % pour la tranche d'âges 18-25 dans la Communauté germanophone.

1 Le taux brut est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée (dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles) dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Quant au taux net de scolarisation, il ne prend pas en compte les élèves domiciliés hors des entités considérées. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. Le taux brut de scolarisation intègre ces deux derniers facteurs. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1^{er} janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé suivante : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

2 Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

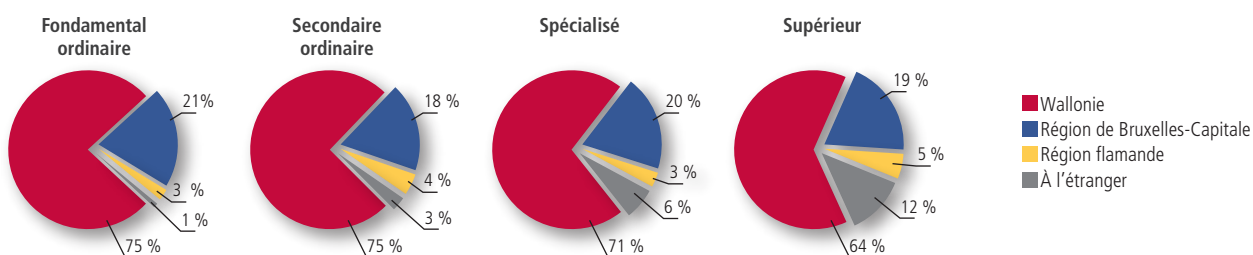
3 Le taux de participation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réside dans une entité territoriale, et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

1.1 Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2012-2013



À 12 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 101 %, dont 74 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 27 % à une inscription dans l'enseignement primaire.

1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile en 2012-2013



Dans l'enseignement spécialisé, 71 % des élèves sont domiciliés en Wallonie, 20 % en Région de Bruxelles-Capitale, 3 % en Région flamande et 6 % sont domiciliés à l'étranger.

1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique, par région de domicile, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2012-2013

	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans
Wallonie hors communes germanophones	85 %	97 %	96 %	41 %
Région de Bruxelles-Capitale	62 %	75 %	77 %	33 %
Communes germanophones	6 %	6 %	12 %	17 %
Région flamande	1 %	2 %	3 %	2 %

En Wallonie hors communes germanophones, 97 % de la population âgée de 6 à 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce taux de participation est de 75 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 6 % dans les communes germanophones et de 2 % en Région flamande.

De 2006-2007 à 2012-2013, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire a augmenté de 3 % et le scénario retenu en matière de perspectives de population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2018-2019, une croissance de près de 4 % des effectifs scolaires par rapport à 2012-2013. La population scolaire augmenterait de 1 % dans le maternel, 6 % dans le primaire et 3 % dans le secondaire. Ces variations de population présentent cependant des écarts importants selon la région et l'arrondissement de domicile de l'élève.

Ces dernières années, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles présente une croissance constante. En appliquant les perspectives démographiques établies dans l'étude de la Direction générale Statistique et Information économique¹ (DGSIE), un scénario d'évolution de population a été appliqué aux élèves recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les perspectives de population ont été étudiées pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire (en ce compris le spécialisé et l'alternance).

Le taux de scolarisation, par âge, par région et par arrondissement de domiciliation (pour les régions bruxelloise et wallonne), observé dans les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2012-2013 a été appliqué sur les perspectives démographiques de 2018-2019. Ce scénario maintient constants d'une part les flux entrants et sortants d'élèves domiciliés à l'étranger étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autre part la migration des élèves entre régions et arrondissements.

Évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire selon le lieu de domicile (fig. 2.1)

Entre 2006-2007 et 2012-2013, la population scolaire considérée a augmenté de 2,7 % mais avec des différences selon les niveaux : +6,9 % au niveau maternel et +4,2 % au primaire alors que le niveau secondaire a présenté une diminution de ses effectifs de 0,6 % en 6 ans. Depuis 6 ans, la population scolaire domiciliée en région flamande est en augmentation sur les 6 dernières années, quel que soit le niveau d'enseignement.

Dans 6 ans (soit en 2018-2019), la population scolaire devrait croître de 3,8 % : +0,8 % au niveau maternel, +5,8 % au niveau primaire, +3,4 % au niveau secondaire. Cette croissance aux niveaux primaire et secondaire est le résultat attendu de la croissance observée entre 2006-2007 et 2012-2013 principalement au niveau maternel mais également au niveau primaire.

Évolution de la population scolaire par niveau et par arrondissement pour les élèves domiciliés en régions bruxelloise et wallonne (fig. 2.2)

Au niveau maternel, en 6 ans, la population a fortement augmenté en région bruxelloise (+16,1 %) et, dans une moindre mesure, dans les arrondissements

de Waremme, Neufchâteau et Liège (+9,4 %, +9,0 % et +8,1 %). Par contre une diminution d'effectifs s'observe dans l'arrondissement de Virton (-3,0 %) ou encore dans l'arrondissement de Tournai (-2,5 %). Dans 6 ans (en 2018-2019), l'arrondissement de Huy présenterait une augmentation non négligeable de ses effectifs (+6,0 %) de même que l'arrondissement de Liège (+4,9 %) alors que l'arrondissement d'Ath subirait une diminution importante (-9,1 %) ainsi que, dans une moindre mesure, l'arrondissement de Nivelles (-4,1 %).

Au niveau primaire, en 6 ans, la population a particulièrement augmenté dans les arrondissements de Bruxelles et Mouscron (+9,2 % et +7,9 %). Par contre une diminution importante d'effectifs s'observe dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne (-5,5 %). Dans 6 ans (en 2018-2019), la région bruxelloise présenterait une augmentation importante de ses effectifs par rapport à 2012-2013 (+13,8 %) de même que les arrondissements de Liège et Waremme (+8,5 % et +5,5 %) alors que les arrondissements de Virton, Philippeville et Tournai subiraient une légère diminution (-2,6 %, -1,0 % et -0,8 %).

Au niveau secondaire, en 6 ans, la population a augmenté le plus fortement dans les arrondissements d'Ath, Arlon, Bruxelles et Virton (+5,9 %, +4,9 %, +4,0 % et +3,8 %). Par contre, une diminution importante d'effectifs s'observe dans les arrondissements de Thuin et de Philippeville (-4,8 % et -4,3 %). Dans 6 ans (en 2018-2019), la région bruxelloise ainsi que les arrondissements de Mouscron et de Neufchâteau présenteraient une augmentation importante des effectifs par rapport à 2012-2013 (+11,4 %, +6,1 % et +5,5 %) alors que les arrondissements de Marche-en-Famenne et Verviers subiraient une diminution (-5,0 % et -3,7 %).

Ces données permettent d'anticiper les besoins en termes de places et d'encadrement à prévoir pour accueillir la population scolaire, en prenant en compte les spécificités locales. Il est évident que ces perspectives nécessiteront une adaptation périodique aux dernières hypothèses démographiques de la DGSIE et du Bureau du Plan.

1 Perspectives de population 2013-2060 – Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan – Mai 2014.

La base de départ de ces perspectives de la population est la situation au 1^{er} janvier 2013. Outre les quatre mouvements démographiques (mortalité, fécondité, migrations internes et externes), ces perspectives tiennent compte de la naturalisation et de la régularisation des sans-papier. Les calculs sont effectués par sexe, par âge et par arrondissement.

http://statbel.fgov.be/fr/binary/POP1360_10697_F_tcm326-244744.pdf

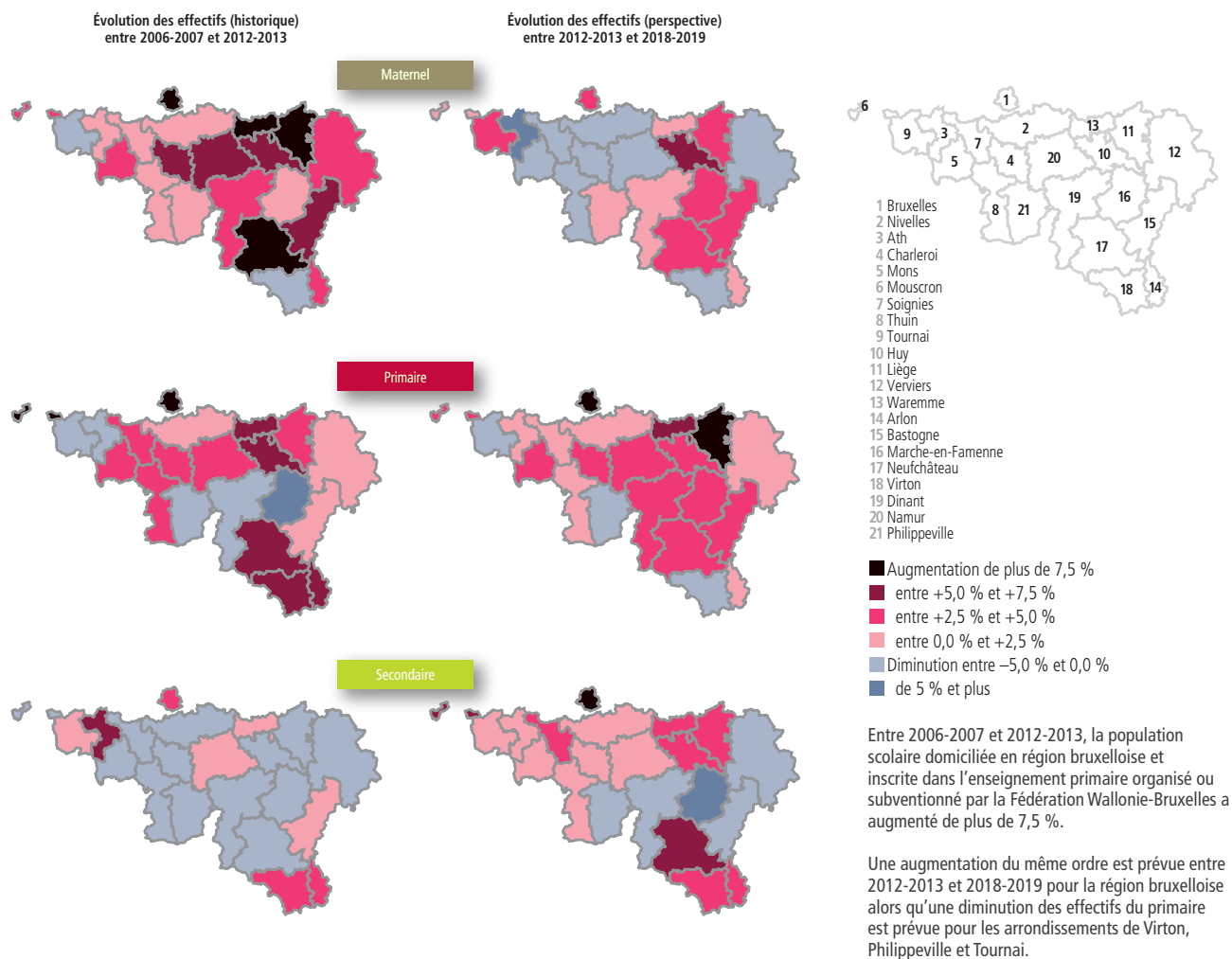
Les perspectives démographiques 2012-2060 et 2013-2060 présentent des résultats différents de ceux qui prévalaient dans les éditions précédentes du fait de la revue à la baisse de deux phénomènes importants : la fécondité et l'immigration extérieure.

2.1 Évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire selon le lieu de domicile

Niveaux	Domicile	Effectifs 2006-2007		Effectifs 2012-2013		Perspective 2018-2019
Maternel	Bruxelles/Wallonie	170 313		182 092		183 560
	Région flamande	3 825	➔	4 177	➔	4 151
	Étranger	1 536	+6,9 %	1 604	+0,8 %	1 604
Primaire	Bruxelles/Wallonie	304 217		316 774		334 854
	Région flamande	9 057	➔	9 604	➔	10 546
	Étranger	3 277	+4,2 %	3 386	+5,8 %	3 386
Secondaire	Bruxelles/Wallonie	344 512		342 855		355 536
	Région flamande	14 870	➔	15 789	➔	15 713
	Étranger	12 718	-0,6 %	11 364	+3,4 %	11 364
TOTAL	Bruxelles/Wallonie	819 042		841 721		873 950
	Région flamande	27 752	➔	29 570	➔	30 409
	Étranger	17 531	+2,7 %	16 354	+3,8 %	16 354

En 2006-2007, 170 313 élèves domiciliés en régions bruxelloise et wallonne fréquentent l'enseignement maternel dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce serait le cas de 183 560 enfants en 2018-2019.

2.2 Évolution de la population scolaire par niveau et par arrondissement pour les élèves domiciliés en régions bruxelloise et wallonne



La dépense intérieure d'éducation francophone (tous financeurs publics et privés confondus) représentait environ 9,9 milliards € en 2011, soit une part de 6,7 % du PIB francophone, soit 8 125 € par élève ou étudiant et 2 200 € par habitant francophone. Le principal financeur, la Fédération Wallonie-Bruxelles, prend en charge 6,8 milliards € tandis que la part injectée par les Communes et Provinces représente environ 9,6 % du financement de l'éducation par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'État fédéral intervient pour 28,9 % (presque 2 milliards d'euros) au titre de pensions des enseignants du secteur public (tous réseaux confondus).

La dépense intérieure d'enseignement francophone représente les dépenses de l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales, régionales et locales, entreprises et ménages. Elle prend en compte les dépenses liées à l'enseignement formel dispensé du maternel au supérieur (soit la rémunération du personnel, l'occupation des bâtiments, le matériel pédagogique, les manuels et la gestion des établissements) ainsi que les activités visant à organiser le système éducatif (cabinets, administration générale, inspection, pilotage). Elle inclut également les services destinés à favoriser la fréquentation scolaire (cantines, internats, médecine et transports scolaires) ainsi que les activités de recherche et développement (R&D) menées dans l'enseignement supérieur. Elle concerne les dépenses réalisées en 2011, l'année la plus récente comparable sur le plan international.

Dépenses publiques d'enseignement francophone (fig.3.1)

Le principal financeur, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), intervient pour 6 790,1 millions € pour les activités d'enseignement formel, soit 74,7 % du total de ses propres dépenses (9 085,0 millions €) en 2011. Les traitements du personnel consomment 5 596,5 millions € ou 82,4 % des dépenses d'enseignement à charge de la FWB. En dehors du budget de la FWB, les principales dépenses publiques sont imputées, par ordre d'importance :

- à l'État fédéral en matière de pensions des enseignants, d'allocations familiales liées au statut de l'étudiant (et de financement des étudiants étrangers universitaires) ;
- aux pouvoirs locaux en termes de fonctionnement et d'équipements (hors subventions de la FWB) ;
- à la Région wallonne et à la Région de Bruxelles-Capitale en matière de services connexes (transports scolaires), de fonctionnement et d'équipements en lien avec l'enseignement formel (centres de formation).

Structure de la dépense publique d'enseignement (fig.3.2)

Le financement public de l'enseignement se structure selon des dépenses de 24,6 % prises en charge par l'État fédéral, de 68,9 % par la FWB et les régions et de 6,5 % par les Pouvoirs locaux en 2011. Parmi celles-ci, les aides aux étudiants en espèces se composent d'allocations familiales liées au statut de l'étudiant (de 18 à 25 ans : 413,2 millions €) et d'allocations et prêts d'études (80,1 millions €).

La dépense d'éducation et le PIB francophone (fig.3.3)

En ce qui concerne le financement privé, il y a lieu d'établir des estimations sur base d'enquêtes afin de considérer principalement les frais de scolarité et d'études à charge des ménages (989 millions € dont 555 millions € consacrés au niveau supérieur)¹, les moyens affectés par les entreprises aux activités de R&D de l'enseignement supérieur (106 millions €), les fonds empruntés par le réseau libre en matière de bâtiments scolaires pour lesquels la FWB s'est portée garante (20 millions €). Les dépenses de fonctionnement sur fonds propres des écoles n'ont elles, pas été identifiées. Dès lors, la dépense d'éducation atteint 10 692,9 millions € tous financements confondus en 2011.

La dépense intérieure d'éducation (DIE) et le PIB

Au niveau international, l'indicateur de dépenses d'éducation est élaboré à partir de la collecte de données « uoe » (Unesco, Ocde et Eurostat). Afin de permettre les comparaisons entre pays, les dépenses de biens et services d'éducation en dehors des établissements (les cours particuliers, les ordinateurs et connexions internet, les logements et transports privés...) ainsi que les aides aux étudiants qui résultent de transferts vers les ménages, n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur. Ainsi évaluée la DIE francophone s'élève à 9 942,3 millions € soit 6,7 % de son PIB ou 8 125 € en moyenne par élève/étudiant, soit environ un quart de la richesse par habitant francophone (3 3029 €), la collectivité francophone réalisant un effort financier à hauteur de 2 221 € par habitant.

La DIE unitaire à l'échelle internationale

Afin de comparer la DIE par élève/étudiant ETP² à l'échelle internationale, il y a lieu d'isoler l'enseignement pré-primaire (non obligatoire dans la plupart des pays). Ainsi rapportée, la DIE unitaire s'élève, en moyenne, à 9 131 € en FWB contre 9 719 € dans l'ensemble de la Belgique. Convertie en euros comparables dans la zone UE³, elle s'élève à 8489 € PPA⁴, ce qui la situe au-dessus de l'UE (7 413 €) et de l'OCDE (7 552 €). Par rapport à ses voisins, elle se situe au niveau de l'Allemagne (8 505 € PPA) et entre la France (8 154 € PPA) et les Pays-Bas (9 127 € PPA). Enfin, la part de la DIE francophone par rapport à son PIB (6,7 %) est supérieure à celle des pays de l'OCDE (6,2 %) et de l'UE (5,8 %) et représente une part comparable à celle de la Belgique (6,6 %). Cet effort financier doit être interprété à la fois au regard de la part des élèves/étudiants en FWB (43,4 %) et de la part du PIB francophone (40,0 %) à l'échelle nationale.

¹ Le cout s'élève respectivement à 376, 360 et 564 € en moyenne par élève du maternel, primaire et secondaire et concerne principalement le matériel scolaire, le soutien scolaire, les voyages et différentes activités organisées par l'école ainsi qu'une connexion internet (393 € annuels) pour un enfant sur 4. Dans l'enseignement supérieur, les frais sont évalués à 3 034 € en moyenne par étudiant en prenant en considération les dépenses liées aux logements, droits d'inscription, transports en commun, livres, matériel didactique et de stage et connexion internet.

² ETP = « équivalent temps-plein ».

³ Moyenne des 21 pays de l'UE membres de l'OCDE.

⁴ Euros convertis par le taux de parité de pouvoir d'achat permettant d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays : PPA Be = 0,8390 en zone OCDE et 1,0756 en zone euro.

3.1 Principales dépenses publiques d'enseignement francophone

	En millions d'€	Pourcentage
A. DÉPENSE TOTALE D'ENSEIGNEMENT À CHARGE DU BUDGET DE LA FWB (a) = (b)+(c)	6 790,1	100,0
Enseignement ¹ (b)	6 704,2	
Services généraux (Cabinets et Administration) ² (c)	85,9	
dont Traitements des personnels rémunérés à charge de la FWB (d)=(e)+(i) et part des traitements (d)/(a)	5 596,5	82,4
Traitements des personnels des établissements scolaires (e) = (f) + (g) + (h)	5 513,2	
Personnel enseignant ³ , hors Universités (f)	4 224,6	
Personnel de support et encadrement ⁴ , hors Universités (g)	797,3	
Personnel des Universités ⁵ (h)	491,3	
Traitements des personnels des services généraux (Cabinets et Administration) (i)	83,3	
dont dépense de fonctionnement et de capital	1 113,5	
dont allocations et prêts d'études aux élèves/étudiants	80,1	
DÉPENSE TOUS SECTEURS DE LA FWB (j) et part du secteur de l'enseignement (a)/(j)	9 085,0	74,7
B. DÉPENSE NETTE DE PENSIONS & D'ALLOCATIONS FAMILIALES À CHARGE DE L'ÉTAT FÉDÉRAL (k) = (l) + (p)	2 373,6	
1. Dépense nette de pensions de retraite et de survie ⁶ (l) = (m) + (n) - (o') - (o'') et part des pensions (l) / (a)	1 960,3	28,9
Pensions de retraite du personnel statutaire de l'enseignement (m)	2 143,3	
Pensions de survie du personnel statutaire de l'enseignement (n)	135,4	
Retenues personnelles (7,5 %) sur traitements du personnel statutaire destinées au Fonds des pensions de survie (o)	267,9	
Cotisations de solidarité (0 à 2 %) sur pensions du personnel statutaire destinées au Fonds d'équilibre des pensions (o')	50,4	
2. Allocations familiales 18-25 ans (p) et part des allocations familiales 18-25 ans (p) / (a)	413,2	6,1
C. DÉPENSE NETTE D'ENSEIGNEMENT À CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX⁷ (q) et part des pouvoirs locaux (q)/(a)	654,4	9,6

En 2011, la FWB dépense 6 790,1 millions d'euros pour les activités d'enseignement. L'État fédéral consacre 2 373,6 millions d'euros en matière de dépenses nettes de pensions et d'allocations familiales liées au statut de l'étudiant. Les Pouvoirs locaux injectent 9,6 % de moyens supplémentaires aux dépenses d'enseignement.

3.2 Structure de la dépense publique d'enseignement francophone

	En millions d'€	Pourcentage
État fédéral	2 480,2	24,6
Fédération Wallonie-Bruxelles/Région wallonne et Région Bruxelles-Capitale	6 929,3	68,9
Pouvoirs locaux	654,4	6,5
TOTAL	10 063,9	100,0

En 2011, la dépense publique d'enseignement (y inclus les aides aux étudiants et les transferts vers les entités privées) se structure selon des dépenses de 24,6 % prises en charge par l'État fédéral, de 68,9 % par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les régions et de 6,5 % par les Pouvoirs locaux.

3.3 La dépense d'éducation et le PIB francophone

	En millions d'€	Pourcentage
DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION : DIE (r)	9 942,3	
État fédéral	2 092,9	
Fédération Wallonie-Bruxelles	6 480,9	
Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale	297,5	
Pouvoirs locaux	654,4	
Sous-total (Administrations publiques)	9 525,7	
Fonds internationaux	51,9	
Ménages	238,4	
Entités privées autres	126,3	
Sous-total (Fonds internationaux et privés)	416,7	
Transferts des pouvoirs publics vers les ménages et vers les entités privées ⁸	538,3	
DÉPENSE EXTÉRIEURE D'ÉDUCATION : DEE (r')	750,6	
DÉPENSE TOTALE D'ÉDUCATION (À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES) (r+r')	10 692,9	
	En millions d'€	Pourcentage
PIB national (s)	369 258,7	
PIB francophone ⁹ (s') et part du PIB francophone sur le PIB national (s' / s)	147 841,7	40,0
part de la DIE sur le PIB francophone (r / s')		6,7
Population moyenne francophone (t)	4 476 087	
PIB par habitant francophone (u) = (s' / t)	33 029,2	
	En millions d'€	Pourcentage
DIE par habitant francophone (r / t)	2 221	
DIE par élève-étudiant : DIEE (v) et part de la DIEE sur le PIB par habitant francophone (v / u)	8 125	24,6
DIE par élève-étudiant équivalent temps-plein : DIEE' (w)	8 666	
DIEE' hors enseignement maternel, hors services généraux	9 131	

En 2011, la part des dépenses intérieures d'enseignement francophone représente 6,7 % de son PIB. La dépense intérieure d'éducation par élève/étudiant inscrit dans l'enseignement de la FWB s'élève à 8 125 euros (tous financeurs confondus).

1 À l'exclusion des dépenses non formelles de l'enseignement de promotion sociale, artistique à horaire réduit, à distance.

2 « Services généraux » du budget de la FWB en matière de dépenses de fonctionnement consacrées à l'enseignement formel du Ministère, des cabinets ministériels et de l'Etnic.

3 Traitements bruts (et cotisations patronales) du personnel enseignant liquidés par l'Etnic (y inclus les mises en disponibilité volontaires pour départ précédent la pension de retraite, détachés, en mission, en congé de maternité...)

4 Traitements bruts (et cotisations patronales) du personnel directeur, inspecteur, administratif, auxiliaire, paramédical, social et psychologique, des CPMS, de maîtrise et des gens de métier et de service liquidés par l'Etnic.

5 Traitements estimés à charge des allocations de fonctionnement octroyées par la FWB.

6 Pensions de retraite et de survie, hors retenues 7,5 % sur traitements (destinées au Fonds des pensions de survie) et hors cotisations de solidarité sur pensions.

7 Moyens « nets » (hors subventions-traitements) alloués par les pouvoirs locaux en matière d'enseignement.

8 Correspond principalement aux aides liées au statut de l'étudiant et aux subventions versées aux sociétés de transports en vue d'assurer certains services spéciaux de transport scolaire.

9 PIB FWB = PIB RW + 90 % * PIB RB - PIB CG où FWB = Fédération Wallonie-Bruxelles ; RW = Région wallonne ; RB = Région Bruxelles-Capitale ; CG = Communauté germanophone.

En 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7,160 milliards € à son système éducatif. La dépense moyenne par étudiant varie de 3 200 € à 7 300 € du maternel au secondaire ordinaire et de 5 500 € à 7 800 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 15 100 € par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de l'entrée en maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 79 000 € par élève (à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Sans redoublement, le coût moyen de ce parcours prolongé jusqu'au titre de bachelier de type court s'élève à 95 500 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 106 400 à 118 200 € selon qu'il est effectué hors ou au sein d'une université. L'échec scolaire a généré un surcoût d'environ 400,8 millions € dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

Dépenses globales « Éducation, Recherche et Formation » (fig. 4.1)

Les dépenses annuelles globales de l'enseignement s'élèvent à 7 160 millions € représentant, en 2013, une part de 75,9 % des dépenses totales (9 437 millions €) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Évolution du coût annuel moyen par élève/étudiant (fig. 4.2)

Le coût annuel par élève/étudiant est calculé pour chaque niveau d'enseignement de plein exercice. En 2013, il est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2012-2013, la partie des dépenses destinées à l'enseignement au sens strict dans chacun des niveaux. Sont principalement exclues les dépenses des services communs de l'administration et de l'inspection, des affaires générales, de la recherche en éducation, du pilotage de l'enseignement, des bâtiments scolaires, des allocations et prêts d'études, d'inspection médicale et de recherche scientifique. Il a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme (générale, technique ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivis dans le supérieur. Les coûts globaux doivent être nuancés par le fait que la FWB octroie aux écoles des dotations ou subventions de fonctionnement plus importantes pour un élève du secondaire qualifiant, au vu des équipements nécessaires à son apprentissage, tout comme pour le spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure plus importants. De la même façon, les dotations ou subventions de fonctionnement attribuées aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérées en fonction du type d'enseignement (court ou long) et en fonction du domaine d'études suivis, générant des dépenses annuelles plus importantes pour certains domaines d'études. En 2012-2013, le coût moyen de l'année scolaire à charge de la FWB varie de 3 235 € par élève de l'enseignement maternel à 7 832 € par étudiant de l'enseignement universitaire. Le coût annuel moyen le plus important, 15 110 € par élève, est engendré par l'enseignement spécialisé.

Évolution du coût annuel moyen par élève/étudiant à prix constants (fig. 4.3)

Sur les 10 ans observés, le coût par élève a augmenté de 12,5 % à prix constants dans l'enseignement fondamental ordinaire pour un accroissement des effectifs élèves de 6,9 %. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, ce coût a crû de 7,3 % pour une population équivalente à celle de 2003. Il a diminué de 4,9 % dans l'enseignement supérieur non universitaire tandis que sa population augmentait de 12,8 % au cours de la même période. Dans l'enseignement spécialisé, une augmentation du coût de 10,2 % s'est produite contre une augmentation d'effectifs de 16,2 %. Dans l'enseignement en universités, ce coût diminue depuis 10 ans (-16,5 %) principalement du fait de l'explosion des

effectifs étudiants (+35,8 %). Il convient de rappeler le principe de financement de l'enseignement supérieur par enveloppe fermée avec, pour conséquence, un coût moyen par étudiant principalement influencé par le nombre d'étudiants.

Coût cumulé théorique moyen de scolarités types (fig. 4.4)

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique totale de plusieurs scolarités types, sans redoublement sur la base des coûts de 2012-2013. Ainsi, pour un élève quittant l'enseignement secondaire après 15 ans de scolarité (du maternel à la fin du secondaire), la FWB dépense 79 031 € en moyenne. Le coût de l'enseignement spécialisé sur une durée de 15 ans représente, quant à lui, un montant moyen de 226 652 €. Dans l'enseignement supérieur, les cursus afférents au bachelier et au master génèrent des coûts par étudiant différents selon qu'ils sont organisés hors ou à l'université. Les études menant au titre de bachelier de type court (en 3 ans) et de master (en 5 ans) hors universités engendrent un coût moyen total de 95 473 et de 106 434 €. Un master obtenu à l'université s'évalue à 118 190 €. Ces divergences de coût sont à interpréter en gardant à l'esprit le financement par enveloppe fermée combiné à un nombre d'étudiants plus élevé en établissements supérieurs hors universités. En outre, trois quarts de ces étudiants suivent du type court engendrant un coût moyen par étudiant plus faible, à enveloppe constante.

Évolution du coût engendré par le retard scolaire et le redoublement (fig. 4.5)

Au-delà du coût théorique, il y a lieu de prendre en compte les coûts supplémentaires produits par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2012-2013, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2012, peuvent être considérés maintenus en 3^e maternelle. Ils sont, comme en 2012, en diminution par rapport à l'année précédente (324 de moins) et représentent 1 292 élèves. Le coût annuel moyen de 3 235 € attribué à ces élèves génère un surcoût d'environ 4,2 millions €. Dans le primaire, le taux de redoublement (3,4 %) a baissé de 0,5 % et, dans le secondaire (13,8 %) de 0,8 %. Ainsi, en 2013, le coût engendré par ces échecs scolaires peut être approché en imputant le coût moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à environ 45,6 millions € dans le primaire et à 351,0 millions € dans le secondaire (hors CÉFA), soit un total de 10,3 % du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire. Ces surcoûts sont probablement sous-estimés au niveau du secondaire par le fait que les taux de redoublement les plus élevés s'observent dans l'enseignement qualifiant (principalement en 3^e, 4^e et 5^e années), plus cher que l'enseignement de transition.

1 À partir de 2013, les dépenses prises en compte sont les réalisations (au lieu des budgets).

2 Sauf celle directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs.

3 Les dépenses liées aux agents contractuels subventionnés par les Régions (représentant environ 78,5 millions d'euros) sont exclues du coût par élève/étudiant à charge de la FWB.

4.1 Dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants, 2013

	2013	Plein exercice							Horaire réduit Secart. + Prom soc + Ens. à dist	Centres PMS + Fonds batiments scolaires
		Obligatoire		Supérieur		Spécialisé	Hors université	Universités		
		Maternel	Primaire	Secondaire Plein exercice	Secondaire En alternance					
Enseignement	6 645 258	604 266	1 326 229	2 537 876	49 418	518 248	501 441	682 241	276 297	149 242
Recherche scientifique	132 240									
Autres services*	382 096									
Total Éducation, Recherche et Formation	7 159 593									
Total FWB	9 437 173	75,9 %	100,0 %							

* Les autres services concernent les services communs de l'administration, de l'inspection, des affaires générales, de la recherche en éducation, du pilotage de l'enseignement, des allocations et prêts d'études...

En 2013, les dépenses globales d'enseignement à charge de la FWB s'élèvent à 7 159 593 milliers d'euros, soit une part de 75,9 % des dépenses totales de la FWB.

4.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants, de 2003-2004 à 2012-2013

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Fondamental ordinaire	2 842	2 947	3 078	3 189	3 309	3 404	3 534	3 653	3 813	3 863
Maternel	2 502	2 448	2 548	2 669	2 774	2 880	2 975	3 043	3 174	3 235
Primaire	3 023	3 238	3 387	3 490	3 617	3 710	3 862	4 016	4 195	4 238
Secondaire ordinaire	5 645	5 925	6 058	6 249	6 574	6 721	6 990	7 112	7 306	7 316
Plein exercice	5 654	5 953	6 080	6 285	6 612	6 755	7 026	7 138	7 335	7 362
En alternance	5 188	4 653	4 763	4 802	5 131	5 420	5 609	6 099	6 129	5 555
Spécialisé	11 352	11 887	12 185	12 590	13 264	13 564	13 941	14 339	14 951	15 110
Supérieur (hors université)	4 772	4 741	4 868	5 096	5 265	5 549	5 429	5 538	5 592	5 481
Universités	7 761	7 835	8 008	8 053	8 280	8 217	7 975	7 937	7 992	7 832

En 2012-2013, le cout annuel moyen à charge de la FWB d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice s'élève à 7 362 €.

4.3 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à prix constants (base 100 en 2004)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Fondamental ordinaire	100,0	101,5	104,1	106,0	105,6	108,0	110,2	110,6	112,4	112,5
Maternel	100,0	95,8	98,0	100,8	100,6	103,8	105,4	104,7	106,3	107,1
Primaire	100,0	104,8	107,8	109,1	108,5	110,6	113,3	114,3	116,3	116,1
Secondaire ordinaire	100,0	102,7	103,2	104,6	105,6	107,3	109,8	108,4	108,5	107,3
Plein exercice	100,0	103,1	103,4	105,0	106,0	107,7	110,2	108,6	108,7	107,8
En alternance	100,0	87,8	88,3	87,5	89,7	94,2	95,9	101,1	99,0	88,6
Spécialisé	100,0	102,5	103,2	104,8	106,0	107,7	108,9	108,7	110,4	110,2
Supérieur (hors université)	100,0	97,2	98,1	100,9	100,0	104,8	100,9	99,8	98,2	95,1
Universités	100,0	98,8	99,2	98,1	96,7	95,4	91,1	88,0	86,3	83,5

Le cout annuel moyen à charge de la FWB d'un élève de l'enseignement primaire a augmenté, à prix constants, de 16,1 % depuis 10 ans.

4.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants (2012-2013)

	Obligatoire				Supérieur			COUT TOTAL
	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Spécialisé	Bachelier hors univ.	Master hors univ.	universités	
COUT ANNUEL/ ÉLÈVE-ÉTUDIANT (€)	3 235 €	4 238 €	7 316 €	15 110 €	5 481 €	5 481 €	7 832 €	
Scolarités types :								
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans					79 031 €
Secondaire spécialisé				15 ans				226 652 €
Bachelier type court	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans			95 473 €
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans	2 ans		106 434 €
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans				5 ans	118 190 €

En 2012-2013, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la FWB d'un master obtenu dans une université s'élève à 118 190 €.

4.5 Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires (hors CÉFA) et du cout engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2003-2004 à 2012-2013

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Retard scolaire et redoublement										
Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus	1,5 %	1,4 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %	0,9 %	0,7 %
Primaire ordinaire : redoublants	4,1 %	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,4 %	4,3 %	3,9 %	3,9 %	3,4 %
Secondaire ordinaire (hors CÉFA) : redoublants	12,7 %	13,2 %	13,4 %	13,6 %	14,0 %	13,7 %	15,3 %	15,3 %	14,6 %	13,8 %
Cout du redoublement (€ courants)										
Maternel ordinaire	6 151 721	6 058 350	6 659 105	7 220 656	7 496 026	5 840 003	5 664 164	5 736 734	5 129 313	4 179 779
Primaire ordinaire	37 572 298	44 355 003	44 767 262	45 505 997	51 439 306	49 425 399	50 711 661	48 635 092	50 343 115	45 599 042
Secondaire ordinaire (hors CÉFA)	249 608 255	274 558 290	284 196 224	298 086 432	318 512 266	317 055 631	365 692 416	372 368 046	365 335 796	350 969 773
TOTAL	293 332 274	324 971 643	335 622 591	350 813 085	377 447 598	372 321 034	422 068 241	426 739 872	420 808 224	400 748 594

En 2012-2013, le cout du redoublement à charge de la FWB s'élève à 45 599 042 € dans l'enseignement primaire et à 350 969 773 € dans l'enseignement secondaire (hors CÉFA).

Depuis 2002-2003, la population scolaire de l'enseignement primaire ordinaire est restée relativement stable, contrairement à celle de l'enseignement primaire spécialisé qui a tendance à augmenter. Les effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé augmentent. Les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire se caractérisent par un nombre de filles plus élevé dans la section de transition et un nombre de garçons plus élevé dans la section de qualification. L'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs augmenter de près de 36 % depuis 2002-2003¹.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice, selon le sexe (fig. 5.1 et 5.2)

La population scolaire de l'enseignement maternel est en augmentation depuis 2002-2003². La population scolaire de l'enseignement primaire diminue de 2002-2003 à 2006-2007 (-2,5 %) et progresse depuis 2006-2007 (+3,8 %). La population scolaire de l'enseignement secondaire augmente de 2002-2003 à 2006-2007 (+2,8 %). Après une diminution entre 2006-2007 et 2010-2011 (-2,8 %)³, elle est en augmentation depuis 2011-2012 (+1,1 %). Dans chaque niveau d'enseignement et pour chaque année scolaire, le nombre de garçons est supérieur à celui des filles⁴. En 2012-2013, l'enseignement maternel accueille 186 783 élèves. L'enseignement primaire en accueille 312 921 et l'enseignement secondaire 338 510 élèves.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon la filière suivie (fig. 5.3)

Au 1^{er} degré, en 2012-2013, on compte 107 720 élèves en 1C-2C et 9 143 en 1D-2D⁵. D'une part, le nombre d'élèves présents en 1C-2C augmente entre 2002-2003 et 2003-2004 (+1,8 %) puis diminue jusqu'en 2008-2009 (-7 %). Ensuite, une nette augmentation des effectifs se produit entre 2008-2009 et 2012-2013 (+12,5 %). D'autre part, le nombre d'élèves en 1D (1B) – 2D (2P) augmente de 2002-2003 à 2004-2005 (+4,1 %), puis diminue jusqu'en 2012-2013 (-34,4 %). L'obtention du CEB en 1D (1B) ou 2D (2P) produit un flux vers le 1^{er} degré commun, ce qui peut expliquer, depuis l'année scolaire 2008-2009, la diminution observée au 1^{er} degré différencié et l'augmentation du nombre d'élèves en 1C-2C. Cette augmentation peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la population scolaire en primaire ces dernières années. Aux 2^e et 3^e degrés, les effectifs de la section de transition (enseignement général et technique de transition) dépassent les effectifs de la section de qualification (enseignement technique de qualification et professionnel). Le nombre d'élèves en transition augmente de 2002-2003 à 2006-2007 (+4,9 %), diminue jusqu'en 2010-2011 (-5,3 %) et augmente à nouveau (+1,7 %). En 2012-2013, on y compte 119 174 élèves. Les effectifs de la section de

qualification augmentent de 2002-2003 à 2006-2007 (+6,5 %). Après une diminution entre 2006-2007 et 2011-2012 (-6,8 %), une légère augmentation s'est amorcée (+0,6 %) pour atteindre 102 385 élèves en 2012-2013.

Évolution de l'Indice de Parité entre les Sexes (IPS), au 1^{er} degré et aux 2^e-3^e degrés, dans l'enseignement ordinaire, selon la filière d'enseignement (fig. 5.4)

En 1C-2C, le nombre de filles rejoint celui des garçons. L'indice de parité entre sexe (IPS)⁶, de 2002-2003 à 2012-2013, est proche de la valeur 1. Malgré une évolution dans le temps vers la parité entre sexes en 1D-2D, le nombre de filles reste inférieur à celui des garçons⁷. Cependant, une diminution de l'IPS entre 2010-2011 et 2012-2013 est à observer : ce dernier est passé de 0,79 à 0,75. Dès lors, en 2012-2013, on compte en moyenne 75 filles pour 100 garçons dans le 1^{er} degré différencié. Dans l'enseignement de qualification, l'IPS augmente depuis une dizaine d'années pour atteindre 0,93 en 2012-2013. En 2002-2003, l'IPS était de 0,86. Dans l'enseignement de transition, une certaine stabilité s'observe dans la section de transition depuis 2007-2008 : on y compte en moyenne 107 filles pour 100 garçons.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (fig. 5.5)

L'enseignement en alternance (CÉFA) a multiplié ses effectifs par 1,4 depuis 2002-2003 ans, passant de 6 525 élèves à 8 896 élèves. Les garçons y sont environ deux fois plus nombreux que les filles. Ainsi, en 2012-2013, on compte 5 962 garçons pour 2 934 filles.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé⁸ (fig. 5.6)

Depuis 2002-2003, les effectifs de l'enseignement primaire spécialisé ont augmenté de 14,7 %. Ils sont passés de 15 046 en 2002-2003 à 17 257 en 2012-2013. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les effectifs augmentent également (+23,7 %). Ils passent de 13 574 à 16 789. L'évolution des effectifs n'est pas aussi nette dans l'enseignement secondaire ordinaire.

1 On obtient le taux de croissance en divisant la différence entre la valeur d'arrivée et la valeur de départ, par la valeur de départ.

2 Depuis l'année 2003-2004, le comptage des élèves au niveau maternel est établi au 15 janvier au lieu du 1^{er} octobre de l'année qui précède. Ceci a une incidence sur la représentation graphique de la figure 5.1.

3 Pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire, voir indicateur 2 (*Évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire*).

4 En Belgique, on compte, parmi les jeunes âgés de 2 à 24 ans, 51 % de garçons et 49 % de filles.

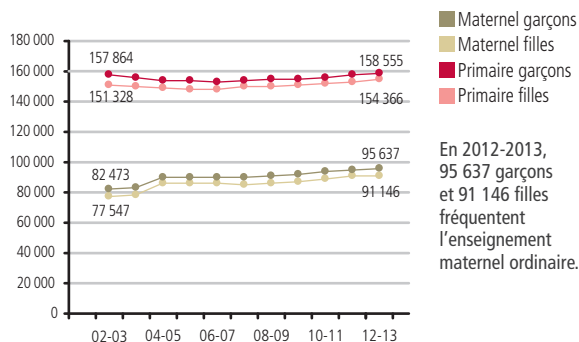
5 D'une part, la 1^{re} année du 1^{er} degré différencié est la 1D depuis 2008-2009. Auparavant il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. D'autre part, la 2^e année de ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010 qui a remplacé la 2P, 2^e année professionnelle (voir *Structures de l'enseignement*, p. 8.).

6 L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est le « Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes » (UNESCO, 2009). Un indice de parité inférieur à 1 signifie que le nombre de filles est inférieur au nombre de garçons. Un indice supérieur à 1 signifie que le nombre de filles est supérieur au nombre de garçons.

7 Voir aussi l'indicateur 6 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2012-2013 aux 2^e et 3^e degrés.

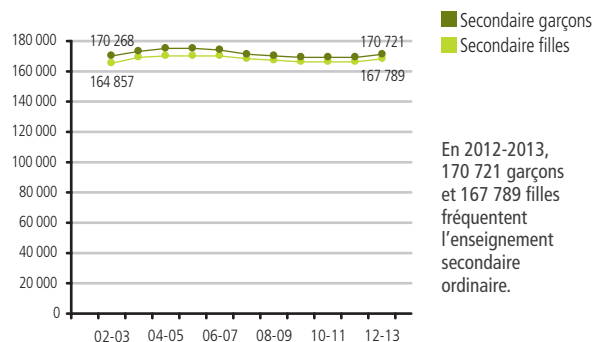
8 Voir aussi l'indicateur 7 qui décrit le public de l'enseignement spécialisé.

5.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental ordinaire de plein exercice, selon le sexe (de 2002-2003 à 2012-2013)



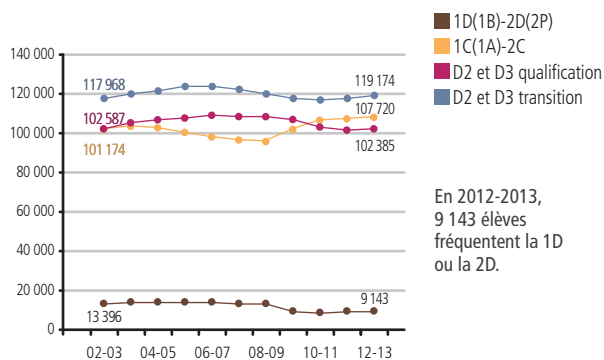
En 2012-2013, 95 637 garçons et 91 146 filles fréquentent l'enseignement maternel ordinaire.

5.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon le sexe (de 2002-2003 à 2012-2013)



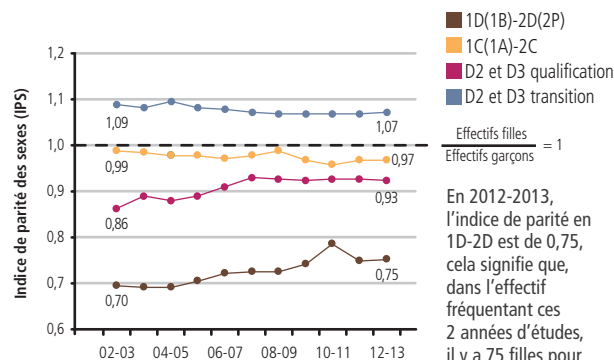
En 2012-2013, 170 721 garçons et 167 789 filles fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire.

5.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice au 1^{er} degré et aux 2^e - 3^e degrés, selon la filière d'enseignement (de 2002-2003 à 2012-2013)



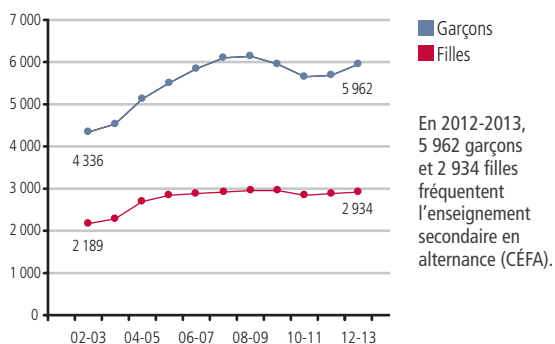
En 2012-2013, 9 143 élèves fréquentent la 1D ou la 2D.

5.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS), au 1^{er} degré et aux 2^e - 3^e degrés, dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement (de 2002-2003 à 2012-2013)



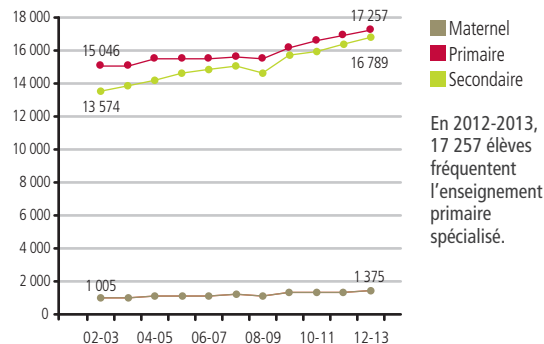
En 2012-2013, l'indice de parité en 1D-2D est de 0,75, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces 2 années d'études, il y a 75 filles pour 100 garçons.

5.5 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (de 2002-2003 à 2012-2013)



En 2012-2013, 5 962 garçons et 2 934 filles fréquentent l'enseignement secondaire en alternance (CÉFA).

5.6 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (de 2002-2003 à 2012-2013)



En 2012-2013, 17 257 élèves fréquentent l'enseignement primaire spécialisé.

La distribution des élèves selon leur âge et leur sexe montre que les enseignements maternel et primaire se caractérisent par une part un peu plus importante de garçons, mais une répartition équilibrée des élèves selon l'âge. Cette tendance tend à s'inverser selon la forme d'enseignement secondaire de plein exercice. D'une part, la forme générale compte plus de filles et le groupe d'élèves âgés de 15 ans y est le plus représenté. D'autre part, la forme professionnelle se caractérise par une présence plus importante de garçons, et les élèves les plus présents y sont ceux âgés de 17 ans.

Le Décret « Missions »¹ prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement. Les pyramides des âges décrivent l'importance et la variation de caractéristiques individuelles (âge et sexe) des élèves, par forme, section et année d'études pour l'année scolaire 2012-2013.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement fondamental (fig. 6.1)

En 2012-2013, l'enseignement maternel² se caractérise par une part un peu plus importante de garçons (51,2 %). La faible proportion d'élèves de 2 ans³ inscrits en maternelle (6,6 % de garçons et 6,5 % de filles) s'explique par l'âge d'entrée de 2 ans et demi dans ce niveau d'enseignement. Enfin, 0,7 % des élèves inscrits en maternelle sont âgés de 6 ans et seront donc en retard scolaire dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire.

La population de l'enseignement primaire est, comme celle de l'enseignement maternel, composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. Les élèves considérés comme étant « en avance », c'est-à-dire entrés à 5 ans, correspondent à 0,2 % de cette population.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 6.2)

L'ensemble du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire se caractérise par une présence légèrement supérieure de garçons : 51,3 % contre 48,7 % de filles. Normalement, tous les élèves du 1^{er} degré devraient avoir 12 ou 13 ans. Cependant, la part des élèves de 13 ans est la plus importante de cette population (40,9 %). En 1C et 2C (y compris les années complémentaires), la tranche de la population scolaire âgée de 14 ans (au minimum un an de retard dans le cursus scolaire) comprend 6,3 % de garçons et 5,3 % de filles. Au même âge, 3,2 % des garçons et 2,5 % des filles scolarisés au 1^{er} degré sont inscrits dans le degré différencié (1D-2D).

Dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement ordinaire de plein exercice (de la 3^e à la 6^e année), les élèves devraient normalement avoir entre 14 et 17 ans.

La section de transition comporte plus de filles (51,8 %) dont 45,6 % dans la forme générale et 6,2 % en technique de transition, alors que les garçons sont 40,4 % dans la forme générale et 7,8 % en technique de transition. Le groupe d'élèves âgés de 15 ans représente la part la plus importante de la section de transition. Les élèves âgés de 18 ans représentent 7,1 % de la population, âge correspondant à la fin de l'obligation scolaire.

La section de qualification, quant à elle, regroupe plus de garçons (52,2 %) que de filles (47,8 %). Cependant, plus de filles se trouvent dans la forme technique de qualification (26,8 %) que dans la forme professionnelle (21,0 %). La population masculine se répartit de manière plus égale entre les formes technique de qualification et professionnelle que celle des filles. Les élèves âgés de 17 ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (22,9 %). Ceci indique un taux élevé de retard parmi ces élèves.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : 7^e année, CÉFA et 4^e degré (fig. 6.3, 6.4 et 6.5)

La 7^e année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) est un peu plus féminisée avec 51,4 % de filles. L'ensemble des élèves de 19 ans constituent la part la plus élevée de cette population (30,4 %).

À l'opposé, les CÉFA se caractérisent par une présence masculine plus marquée (67,0 %). Le groupe d'élèves âgés de 17 ans est le plus important (29,4 %) : il est composé de 19,0 % de garçons et 10,4 % de filles.

Le 4^e degré professionnel complémentaire⁴, type d'études complémentaires en soins infirmiers, compte près de 81,8 % de filles. Les filles âgées de 25 ans et y constituent le groupe d'étudiants le plus important (24,1 %).

1 Voir le décret du 24 juillet 1997, article 10.

2 L'enseignement maternel n'est pas obligatoire, mais l'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans et jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

3 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2006 aura 6 ans pour l'année scolaire 2012-2013.

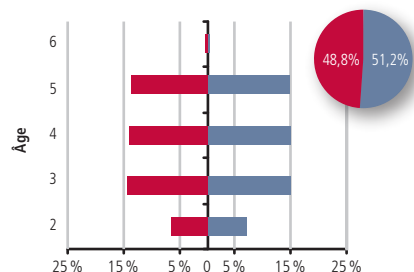
4 La condition d'admission au 4^e degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de 6^e année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2012-2013

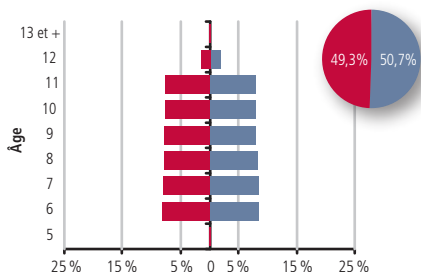
■ Filles ■ Garçons

6.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel
(186 783 élèves)



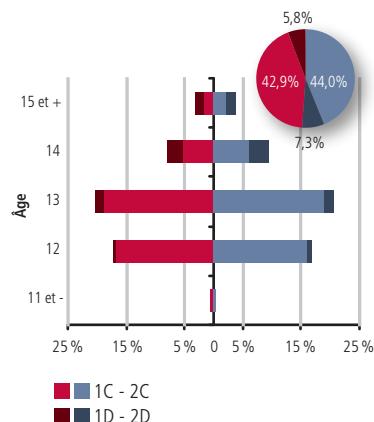
Enseignement primaire
(312 921 élèves)



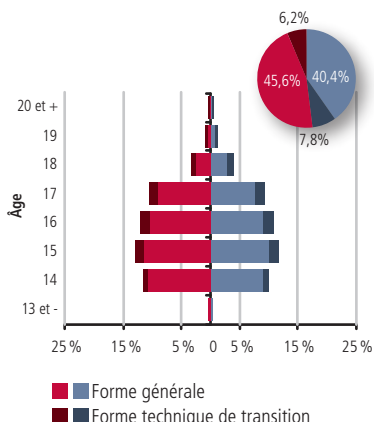
En 2012-2013, les élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et âgés de 5 ans représentent 28,3 % de l'effectif : 14,5 % de garçons et 13,8 % de filles.

6.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

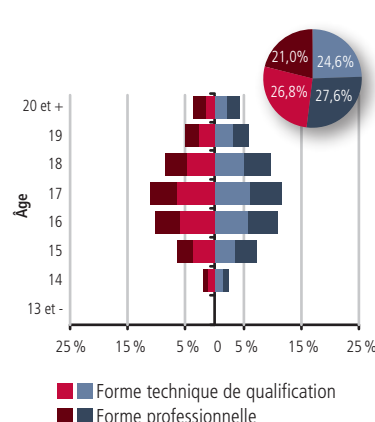
1^{er} degré
(116 863 élèves)



Section de transition (3^e à 6^e)
(118 878 élèves)

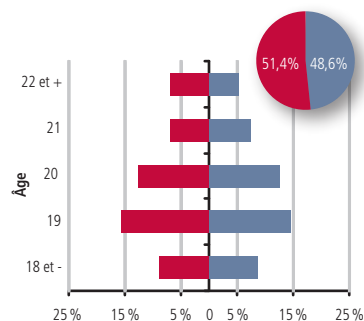


Section de qualification (3^e à 6^e)
(95 419 élèves)



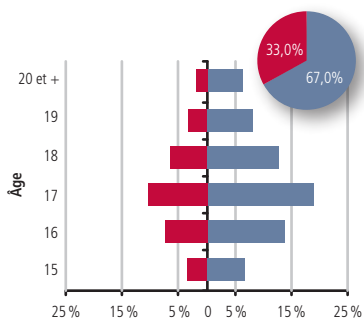
6.3 En 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(7 262 élèves)



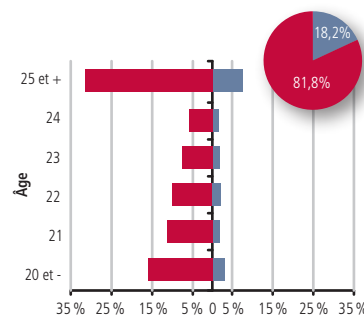
6.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(8 896 élèves)



6.5 Dans le 4^e degré de l'enseignement secondaire

(6 237 élèves)



Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont en constante augmentation. En 10 ans, chaque niveau a connu une croissance de ses effectifs, mais d'intensité variable. En 2012-2013, l'enseignement spécialisé accueille 4 % des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé. La part des élèves de l'enseignement spécialisé augmente jusqu'à 12 ans pour les deux sexes (5 % pour les filles et 8 % pour les garçons). Elle se stabilise de 14 à 18 ans autour de 3 % pour les filles et de 6 % pour les garçons.

Évolution des effectifs¹ de l'enseignement spécialisé, par sexe (fig.7.1)

En 2012-2013, 1 375 élèves, filles et garçons confondus, fréquentent le niveau maternel spécialisé tandis qu'aux niveaux primaire et secondaire, ce sont respectivement 17 257 et 16 789 élèves. En 10 ans, le nombre d'élèves a augmenté tant en maternel (+35 %) qu'en primaire (+14 %) et en secondaire (+21 %). Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci ne composent en effet qu'un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé. En 10 ans, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion légèrement plus importante que le nombre de filles dans l'enseignement primaire spécialisé, passant ainsi de 9 586 à 11 120 garçons (+16 %) et de 5 536 à 6 137 filles (+11 %). Dans l'enseignement secondaire spécialisé, le nombre de garçons est passé de 9 136 à 10 765, soit une augmentation de 18 % depuis 2003-2004. Le nombre de filles, quant à lui, est passé de 4 788 à 6 024, soit une augmentation de 26 % en 10 ans.

Évolution de la part² de l'enseignement spécialisé (fig. 7.2)

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en constante évolution depuis 10 ans. Toutefois, au niveau maternel, bien que le nombre d'élèves ait crû de manière importante en 10 ans, sa part relative est restée stable durant la période considérée. Au niveau primaire par contre, la croissance des effectifs de l'enseignement spécialisé va de pair avec une diminution des populations de l'enseignement ordinaire. Il en résulte une augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire, passant de 4,7 % en 2003-2004 à 5,2 % en 2012-2013. À partir de 2004-2005, on assiste également à une légère augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire, passant de 3,8 % en 2004-2005 à 4,5 % en 2012-2013. L'enseignement spécialisé accueille ainsi 5,2 % des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et 4,5 % des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire.

Effectifs de l'enseignement spécialisé, par niveau, âge et sexe (fig. 7.3)

La pyramide des âges³ des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure très spécifique. Deux caractéristiques soulignées ci-dessus sont à nouveau visibles dans cette figure : le niveau maternel est faiblement peuplé et les garçons sont largement plus nombreux que les filles dans l'enseignement spécialisé. On y observe aussi la progression des effectifs par âge : le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à 6 ans et augmente ensuite de manière importante pour atteindre son maximum à 12 ans, avec 2 183 garçons et 1 202 filles. Dans l'enseignement spécialisé, le nombre d'élèves de 12 ans inscrits en primaire est important tandis que peu d'élèves de cet âge sont inscrits en secondaire. Les élèves de l'enseignement primaire spécialisé entrent en effet plus tard dans l'enseignement secondaire que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire. À partir de 13 ans, on assiste à un repli : les garçons ne sont plus que 1 703, et les filles 930, à fréquenter l'enseignement spécialisé. En effet, dès 12-13 ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs diminuent régulièrement suite au retour dans l'enseignement ordinaire, au passage vers les CÉFA ou à la sortie de l'enseignement.

Part de l'enseignement spécialisé, par âge et sexe (fig. 7.4)

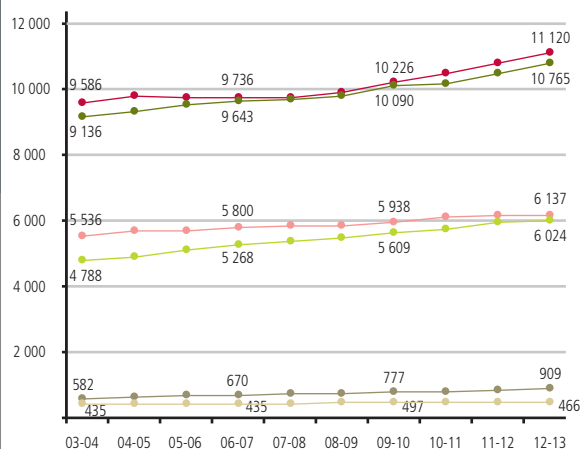
La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé, à chaque âge et selon le sexe, est calculée par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire et spécialisé, de chaque âge et sexe. À nouveau, la proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé est systématiquement plus importante chez les garçons que chez les filles. Elle atteint un premier pic à l'âge de 12 ans où 8 % des garçons et 5 % des filles sont inscrits dans l'enseignement spécialisé. Le second pic à l'âge de 20 ans n'est pas tant dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé qu'à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de 18 ans alors que dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement secondaire à un âge légèrement plus avancé.

1 Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 7.1 et 7.2 : il s'agit des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 auxquels est ajoutée une estimation de nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5 correspondant à la moyenne des présences de l'année scolaire précédente dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si cet enseignement était organisé dans l'établissement ou la moyenne des présences du mois de septembre de l'année scolaire considérée dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si celui-ci n'était pas organisé dans l'établissement l'année précédente.

2 Il est à noter que 563 élèves sont en intégration (partielle ou totale) dans l'enseignement ordinaire en 2012-2013 alors qu'ils figurent dans les effectifs de l'enseignement spécialisé. Voir indicateur 8 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*) – fig. 3 et 4.

3 Les élèves pris en compte pour les figures 7.2 et 7.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

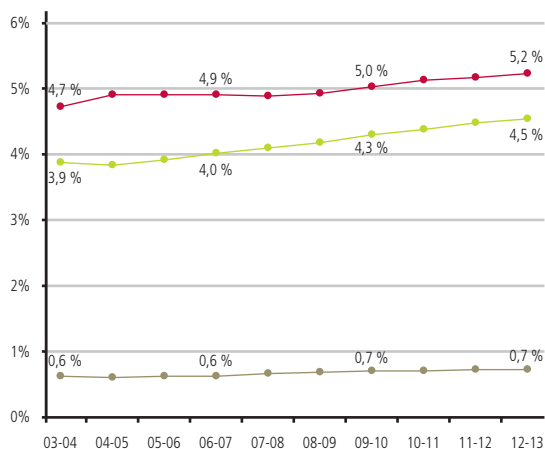
7.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par sexe (de 2003-2004 à 2012-2013)



En 2012-2013, l'enseignement primaire spécialisé compte 11 120 garçons et 6 137 filles.

- Maternel garçons
- Maternel filles
- Primaire garçons
- Primaire filles
- Secondaire garçons
- Secondaire filles

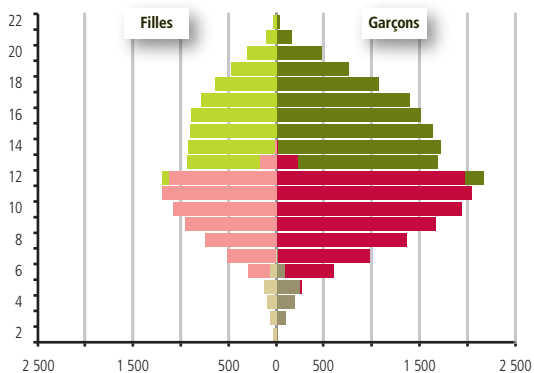
7.2 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé (de 2003-2004 à 2012-2013)



En 2012-2013, 5,2 % des élèves de l'enseignement primaire sont inscrits dans l'enseignement spécialisé.

- Maternel
- Primaire
- Secondaire

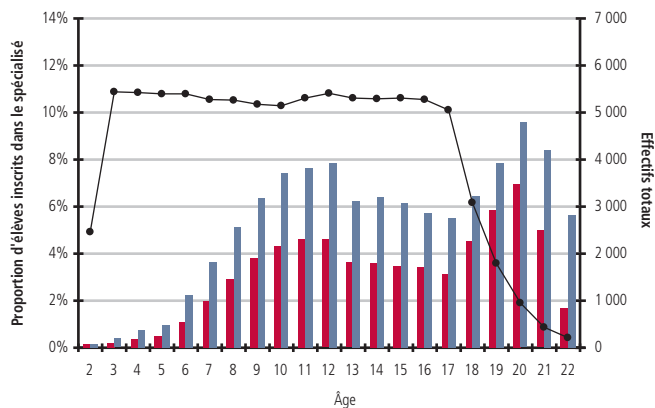
7.3 Effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau, âge et sexe en 2012-2013



En 2012-2013, l'enseignement spécialisé compte 2 002 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 181 inscrits en secondaire.

- Maternel garçons
- Maternel filles
- Primaire garçons
- Primaire filles
- Secondaire garçons
- Secondaire filles

7.4 Part de l'enseignement spécialisé par âge et sexe en 2012-2013



En 2012-2013, parmi les garçons de 12 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, 7,9 % le sont dans le spécialisé.

- Part de garçons
- Part de filles
- Effectifs totaux (ordinaire et spécialisé)

En 2012-2013, les types 8 et 1 accueillent respectivement 38 % et 27 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, 52 % des élèves fréquentent le type 1 de forme 3. C'est principalement par l'intégration permanente totale que les élèves du spécialisé sont intégrés dans l'enseignement ordinaire. L'enseignement de type 6 intègre la plus grande part de ces élèves.

Effectifs par niveau, forme et type¹ dans l'enseignement spécialisé (fig. 8.1)

Dans l'enseignement spécialisé, peu d'élèves sont inscrits au niveau maternel. Dans l'enseignement primaire spécialisé, les types 8 et 1 accueillent les populations les plus importantes. Le nombre d'élèves inscrits dans les types 2 et 3 est respectivement de 2 363 et 1 904. Dans l'enseignement secondaire, la forme 3 de type 1 accueille la grande majorité des élèves. Du primaire au secondaire, les effectifs du type 1 s'accroissent de manière importante (+85 %). Outre les élèves déjà présents en primaire, le type 1 accueille au niveau secondaire un nombre important d'élèves issus d'autres types (notamment le type 8) mais aussi de l'enseignement ordinaire. Dans le type 2 sont inscrits 3 270 élèves qui se répartissent entre les formes 1 et 2. Dans le type 3, on trouve 3 089 élèves dont 2 322 sont inscrits dans la forme 3. Ce type connaît également une croissance notable entre le primaire et le secondaire, à savoir plus de 62 %.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les formes 1, 2, 3 et 4 accueillent respectivement 1 365, 3 043, 11 376 et 1 005 élèves. La forme 3 représente ainsi la majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé (67,8 %). La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, ne scolarise que 1 005 élèves, soit 6 % de la population de l'enseignement secondaire spécialisé.

Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type² (fig. 8.2)

Dans l'enseignement maternel spécialisé, la majorité des élèves sont scolarisés dans les types 2 et 5. Dans l'enseignement primaire spécialisé, quatre des huit types d'enseignement représentent près de neuf dixièmes des effectifs : le type 8 scolarise 38 % des élèves du primaire, le type 1 en scolarise 27 %, le type 2 en scolarise 14 % et le type 3 en scolarise 11 %. L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement, le type 8 n'étant pas organisé à ce niveau. La majorité des élèves sont scolarisés dans le type 1 (52 %). Deux autres types d'enseignement comptent également une part importante de la population scolaire : le type 2 (19 %) ainsi que le type 3 (18 %).

Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration (fig. 8.3)

L'intégration, définie dans le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, permet à des élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. L'intégration est accessible aux huit types d'enseignement et peut être réalisée par tous les établissements scolaires. Deux dimensions définissent le projet d'intégration qui implique les directions et

les centres psychomédicosociaux des deux établissements concernés ainsi que les parents et l'élève. La première est la durée du projet : l'intégration est soit temporaire (un ou plusieurs moments dans l'année scolaire), soit permanente (l'année scolaire entière). La deuxième dimension concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire : l'intégration est soit partielle (une partie des cours sont suivis) soit totale (tous les cours sont suivis). L'intégration se définit en combinant ces deux dimensions, il existe donc quatre manières d'intégrer : de manière permanente totale³, permanente partielle, temporaire totale ou temporaire partielle. Tous niveaux confondus, c'est l'intégration permanente totale qui est le plus fréquemment mise en place. En effet, elle concerne la moitié des élèves intégrés au fondamental (55 %) et une grande majorité des élèves intégrés au secondaire (86 %). L'intégration temporaire totale est la deuxième catégorie la plus fréquente. En effet, elle concerne 40 % des élèves du fondamental et 13 % des élèves du secondaire. En d'autres mots, plus le niveau concerne des élèves âgés, plus la place relative de l'intégration permanente totale s'accroît tandis que celle de l'intégration temporaire totale diminue.

Part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement en 2012-2013 (fig. 8.4)

Les enseignements de type 6 et 7 sont ceux dont la part d'élèves en intégration⁴ est la plus élevée. Ainsi, parmi les élèves pris en charge par l'enseignement de type 6, près d'un élève sur cinq est en intégration. Ce type d'enseignement est celui dont la part d'élèves en intégration est la plus élevée. L'enseignement de type 8 compte le plus grand nombre d'élèves accompagnés en intégration. Cependant, la part de ces élèves intégrés ne s'élève qu'à 10 %. Les enseignements de type 1 et 3 ont une faible part d'élèves en intégration.

GLOSSAIRE

- **Types d'enseignement spécialisé :**
 - Type 1 : Retard mental léger
 - Type 2 : Retard mental modéré ou sévère
 - Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité
 - Type 4 : Déficience physique
 - Type 5 : Maladies ou convalescence
 - Type 6 : Déficiences visuelles
 - Type 7 : Déficiences auditives
 - Type 8 : Troubles des apprentissages
- **Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :**
 - Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale
 - Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle
 - Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé
 - Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification

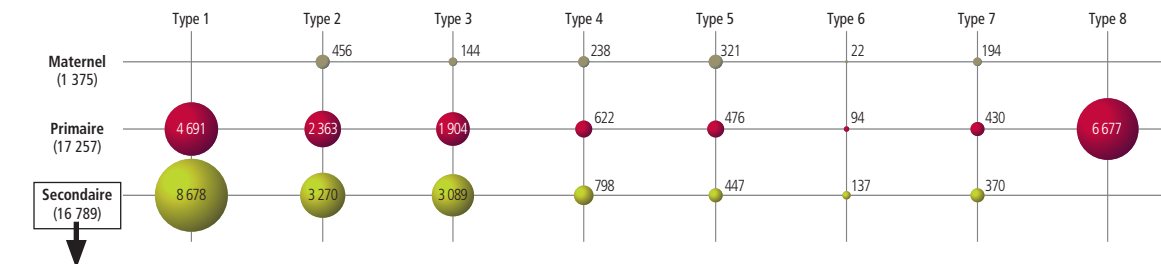
1 Le type 8 n'est organisé qu'au niveau primaire. Dans le secondaire, seule la forme 3 est organisée pour le type 1 et seules les formes 1 et 2 le sont pour le type 2.

2 Voir l'indicateur 8 (*Intégration dans l'enseignement ordinaire*) de l'édition 2013.

3 Administrativement, l'intégration permanente totale se distingue des autres types d'intégration à deux niveaux. Tout d'abord, l'élève en intégration permanente totale est inscrit dans l'école d'enseignement ordinaire, alors que celui inscrit dans les autres types d'intégration relève de l'enseignement spécialisé. Ensuite, pour être en intégration permanente totale, l'élève doit être inscrit dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier de l'année scolaire précédant son intégration.

4 Pour calculer la part des élèves en intégration, il a été pris en compte les élèves régulièrement inscrits et les élèves en intégration permanente totale.

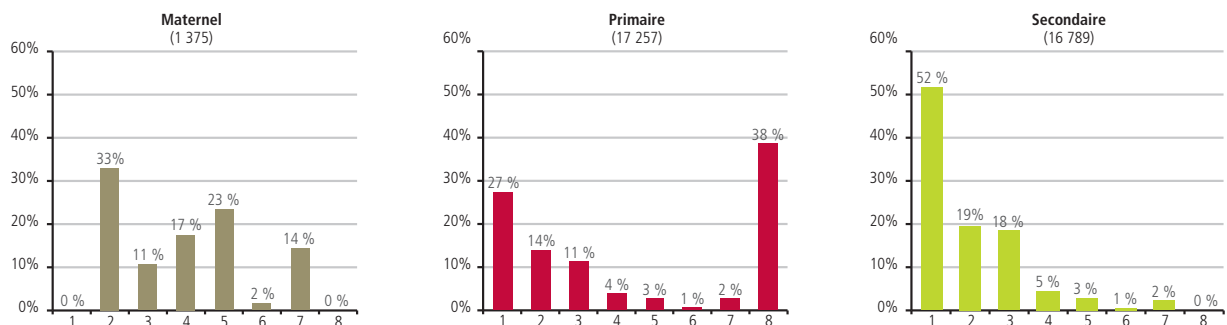
8.1 Effectifs par niveau, forme et type dans l'enseignement spécialisé en 2012-2013



Forme	Type							
	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
1		960	106	270			22	1 365
2		2 310	421	233		38	41	3 043
3	8 678		2 322	149		51	176	11 376
4			240	146	447	41	131	1 005
TOTAL	8 678	3 270	3 089	798	447	137	370	16 789

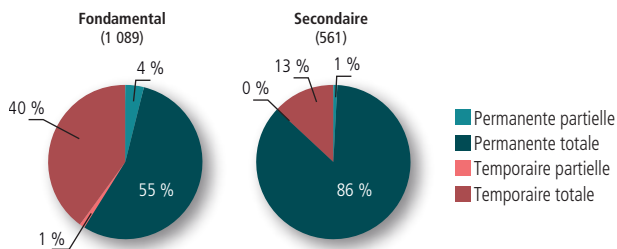
En 2012-2013, parmi les 16 789 élèves inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé, 8 678 élèves sont inscrits dans la forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé de type 1.

8.2 Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type en 2012-2013



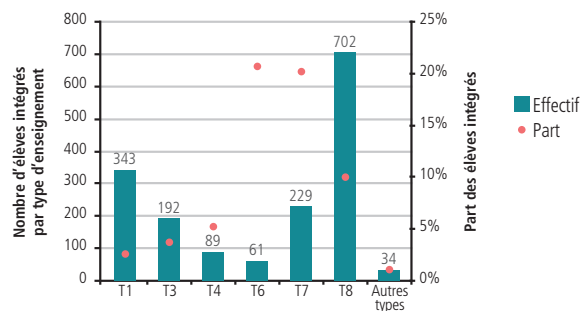
En 2012-2013, parmi les élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé 38 % le sont dans le type 8.

8.3 Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration en 2012-2013



En 2012-2013, l'intégration permanente totale au niveau du fondamental concerne 55,4 % des élèves bénéficiant de l'intégration.

8.4 Part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement en 2012-2013



En 2012-2013, parmi les élèves relevant de l'enseignement de type 6, 20,6 % sont en intégration, ce qui correspond à 61 élèves.

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique¹ apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire.

Un indice socioéconomique (ISE) est attribué à chaque élève de l'enseignement fondamental et secondaire, sur la base des caractéristiques socioéconomiques du quartier² où il vit.

Pour calculer cet indice composite, différentes variables³ ont été retenues en relation avec les critères suivants : revenu moyen par habitant, revenu médian par habitant, niveau des diplômes, confort des logements, taux de chômage, d'activité et de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti et activités professionnelles.

Indices socioéconomiques moyens des élèves par niveau et forme d'enseignement fréquentés en 2012-2013 (fig. 9.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'indice moyen est proche de 0.

Dans l'enseignement ordinaire, l'ISE moyen est de $-0,05$ au niveau maternel et de $+0,02$ au niveau primaire ; au secondaire, des différences importantes s'observent entre le plein exercice, où l'ISE moyen est de $+0,08$, et l'alternance (CÉFA) avec un ISE de $-0,30$.

L'enseignement spécialisé, quant à lui, se positionne, tous niveaux confondus, à un indice proche de $-0,37$.

Indices socioéconomiques moyens des élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année d'études⁴, en 2012-2013 (fig. 9.2)

Une disparité importante entre les formes de l'enseignement secondaire apparaît. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important de 0,5 point entre le 1^{er} degré différencié et le 1^{er} degré commun. Cette dispersion des ISE moyens s'accroît dans les 2^e et 3^e degrés où les élèves fréquentant la forme professionnelle ont un ISE moyen de $-0,27$ alors que celui des élèves de la forme technique de qualification est de $-0,01$. Aussi, l'ISE moyen des élèves fréquentant la forme technique de transition est de $+0,24$ et celui des élèves de la forme générale est de $+0,32$.

L'orientation à l'issue du 1^{er} degré agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en 3^e année secondaire.

En outre, dans chaque forme d'enseignement, l'indice socioéconomique moyen progresse avec le degré suivi. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés.

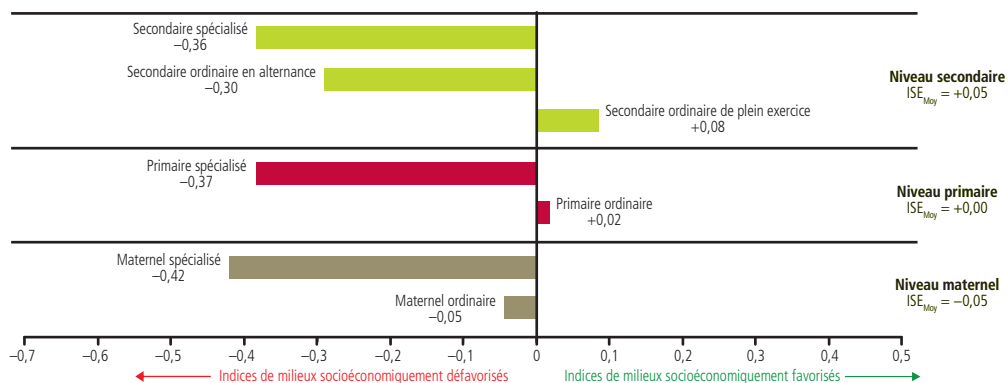
1 La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique est calculée dans les indicateurs depuis l'édition 2007. Cet indicateur a également été décliné selon le sexe et pour plusieurs années scolaires. Voir à ce propos les éditions 2009 et 2012.

2 Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

3 En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2006) ; (2) revenu médian par ménage en euros (2006) ; (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001) ; (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (5) part des logements disposant du grand confort [...] / total des logements (2001) ; (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001) ; (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 30 à 60 ans (2006) ; (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006) ; (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006) ; (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau [...] (2003) ; (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau [...] (2003). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

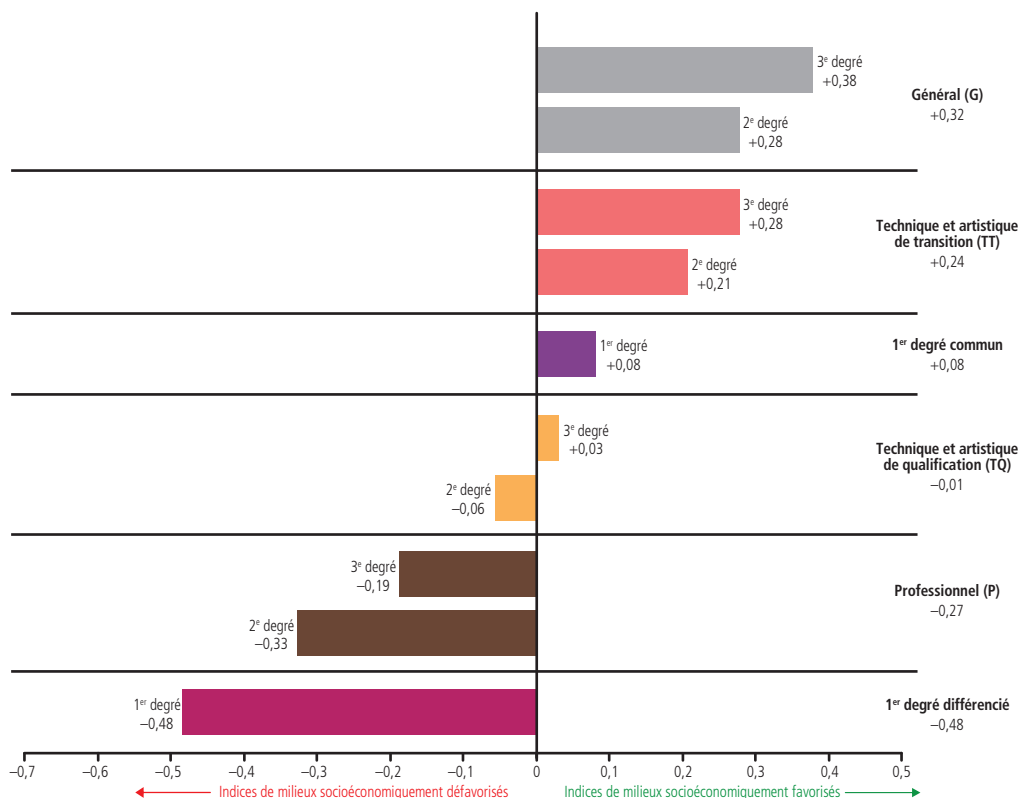
4 Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 9.2 les élèves fréquentant une 3^e année d'orientation.

9.1 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) – Année scolaire 2012-2013



En 2012-2013, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de +0,02, alors que cet indice est de -0,37 pour les quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

9.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – Année scolaire 2012-2013



En 2012-2013, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves du 1^{er} degré différencié est de -0,48 alors que cet indice atteint +0,38 pour les quartiers où résident les élèves du 3^e degré de la forme générale.

10 Publics des différents secteurs de l'enseignement ordinaire secondaire technique et professionnel

En 2012-2013, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, dans les formes technique de transition, technique de qualification et professionnelle, une majorité d'élèves choisissent une option dans le secteur « service aux personnes ». Dans les CÉFA, l'option « économie » est suivie par une majorité d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire dans trois formes d'enseignement¹ : technique de qualification², professionnelle et technique de transition², dans le plein exercice et dans l'alternance.

Répartition des élèves, selon le sexe, dans la section de qualification selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 10.1)

Dans la forme technique de qualification, le secteur « service aux personnes »³ est choisi par un élève sur trois (35,4 %) ; 71 % de ces élèves sont des filles. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, la fréquentation importante des secteurs « économie » et « industrie ». Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (« économie » et « sciences appliquées »), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons : les filles dans les secteurs « habillement » (91 %) et « services aux personnes » (71 %), les garçons dans les secteurs « industrie » (97 %) et « construction » (96 %).

Dans l'enseignement professionnel, le secteur « service aux personnes »⁴ est, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté : 30,9 % des élèves choisissent ce secteur, dont 91 % sont des filles. On note la part plus importante prise par les secteurs « industrie », « construction » et « économie » dans l'enseignement professionnel. Les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués dans les secteurs « industrie », « construction », « habillement » et « service aux personnes » de l'enseignement professionnel.

Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 10.2)

Dans la forme technique de transition, environ deux élèves sur cinq choisissent le secteur « service aux personnes »⁵ et un élève sur quatre fréquente le secteur « sciences appliquées ». La part des filles est plus importante que celle des garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (64 %), « beaux arts » (73 %) et « humanités artistiques » (65 %). Le secteur « service aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement en alternance selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 10.3)

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction »⁶ attirent une part plus importante des élèves : un élève sur trois s'oriente vers un de ces deux secteurs. L'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, il y a une présence féminine plus importante dans le secteur « économie » et « services aux personnes » ; d'autre part, la présence masculine est plus marquée dans les secteurs « agronomie », « industrie », « construction », « hôtellerie », et « sciences appliquées ».

Des photographies annuelles de la répartition des élèves des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont présentées dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'enseignement*. Ces répartitions restent stables.

1 Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaison avec les autres formes.

2 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts ») ; de même l'artistique de qualification est inclus dans le technique de qualification.

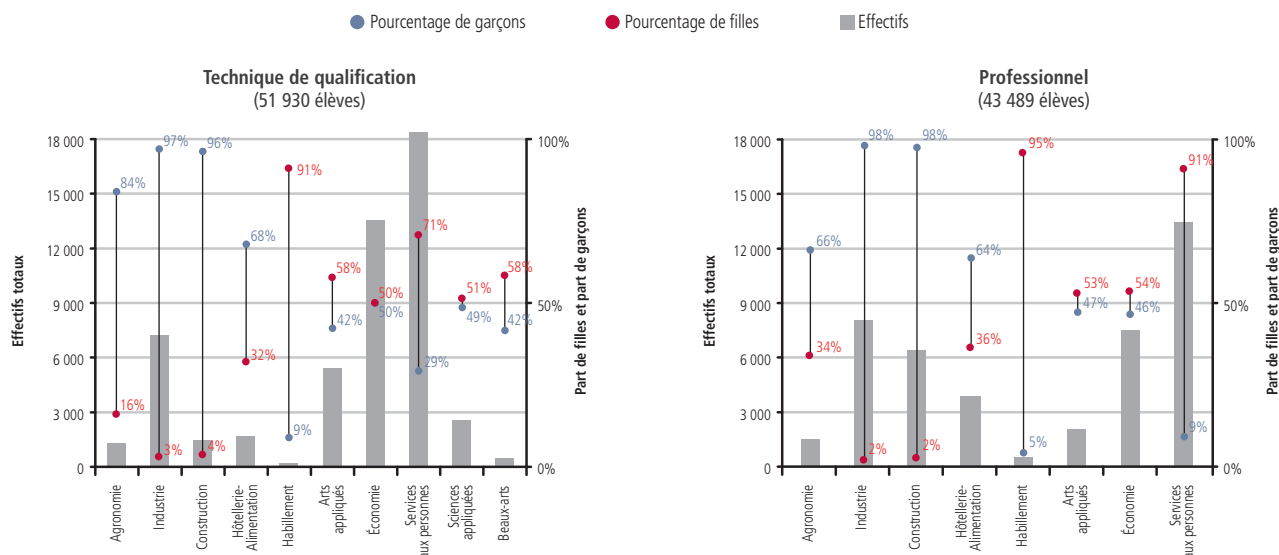
3 Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » (56 %) et « agent d'éducation » (20 %).

4 Dans la forme professionnelle, la majorité des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans quatre options : « services sociaux », « coiffure », « auxiliaire familial-e et sanitaire » et « puériculture ».

5 Parmi les options de ce secteur figurent dans le choix des élèves les options « sciences sociales et éducatives » (51 %) et « éducation physique » (33 %).

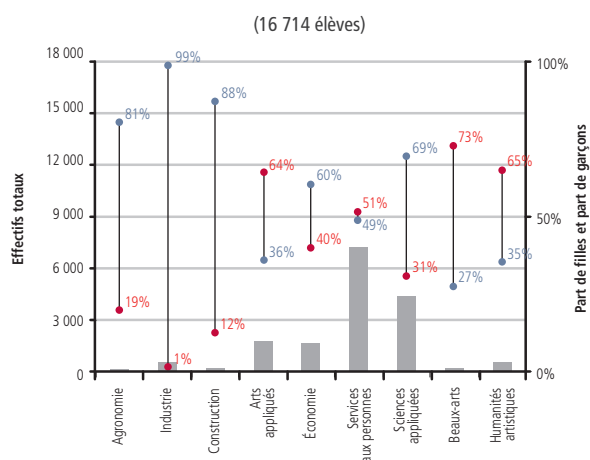
6 En ce qui concerne les élèves inscrits dans le secteur « économie », 44 % choisissent l'option groupée « Auxiliaire de magasin ». Pour ceux inscrits dans le secteur « construction », 29 % choisissent l'option groupée « maçon ».

10.1 Répartition des élèves, selon le sexe, dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification et professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie – Année scolaire 2012-2013



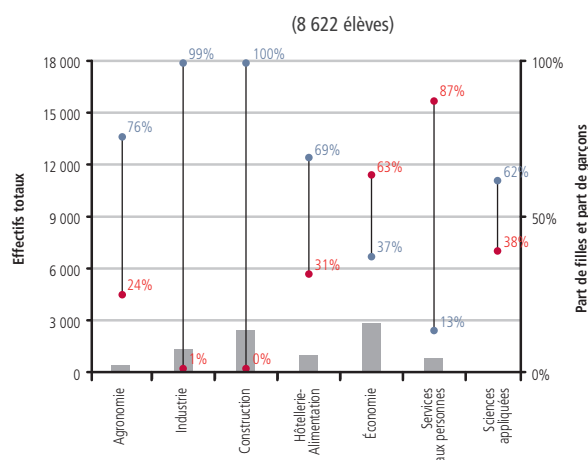
Autant dans la forme technique de qualification que dans la forme professionnelle, c'est dans l'option du secteur « industrie » que se marque le plus fortement l'écart entre les garçons et les filles ; une nette majorité des élèves qui ont choisi cette option sont des garçons.

10.2 Répartition des élèves, selon le sexe, dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée suivie – Année scolaire 2012-2013



En 2012-2013, 1 721 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 64 % de ces élèves sont des filles.

10.3 Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance selon le secteur de l'option groupée suivie – Année scolaire 2012-2013



En 2012-2013, 2 743 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « économie » ; 37 % de ces élèves sont des garçons.

Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves réalisent « normalement » un parcours de douze ans dans l'enseignement obligatoire. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme. En 2012-2013, en moyenne, près d'un élève sur six est en retard scolaire dans l'enseignement primaire et c'est le cas de près d'un élève sur deux en fin de secondaire.

Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant ayant 6 ans durant l'année civile entre en première année primaire. Après un parcours de douze ans, il doit sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses 18 ans. Cela est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, on observe un pourcentage élevé d'élèves présentant un retard scolaire¹.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2012-2013 (fig. 11.1)

La progression du retard scolaire est quasi linéaire dès la 3^e maternelle² (M3) : en 5^e primaire (P5), plus d'un élève sur cinq est en retard ; en 3^e secondaire (S3), c'est le cas pour plus d'un élève sur deux. Il y a néanmoins deux sauts importants : d'une part entre la P6 et la S1 (de 21 % à 36 % de retard), puis d'autre part entre la S2 et la S3 (le retard passe de 38 % à 52 %). Dans l'enseignement primaire, on peut réaliser le parcours en 6 ans, voire 7 et exceptionnellement en 8 ans³. De ce fait, un certain nombre d'élèves peuvent quitter prématurément la 5^e ou même la 4^e primaire pour entrer en S1. Ceci peut expliquer le taux de retard moins important en P6. De même, la diminution du retard scolaire en 6^e secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers l'enseignement ou la formation en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de 18 ans, limite de l'obligation scolaire.

Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2012-2013 (fig. 11.2)

Durant les 25 dernières années, en moyenne, près d'un élève sur cinq est en retard scolaire en primaire et près d'un sur deux en secondaire. On observe une diminution lente et continue du taux de retard puis une inversion de la tendance, à partir de 1999-2000 dans le primaire et 2001-2002 dans le secondaire. Cependant depuis 2009-2010 le taux de retard en primaire diminue à nouveau et cette tendance se marque en secondaire en 2012-2013. Invariablement, les garçons sont plus en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire.

Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2012-2013 (fig. 11.3)

Le graphique reprend les années d'études où se produit un retard scolaire important : début et fin de primaire (en P1 et en P5, vu la particularité notée en P6) ainsi que, dans l'enseignement secondaire, au 1^{er} degré (S1 et S2), qui a connu plusieurs réformes, et au début des 2^e et 3^e degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire. En moyenne, en P1, un élève sur dix est en retard scolaire (un sur douze en 2012-2013) et près d'un sur quatre en P5. En S1, on passe de 40 % de retard en 1988-1989 à un minimum de 25 % en 2000-2001 puis à un nouveau pic de 40 % en 2011-2012. En 2012-2013, ce taux est de 36 %. Ces variations se répercutent sur les taux observés en S2 : 52 % en 1988-1989, un minimum de 31 % en 1999-2000, 40 % en 2011-2012 et 38 % en 2012-2013. En 1995-1996, la diminution nette du retard scolaire en début de secondaire (et ses effets sur le reste du parcours) peut s'expliquer comme une conséquence de la réforme instaurée dans le 1^{er} degré⁴, lequel doit s'effectuer en un maximum de trois ans. Une modification de cette réforme⁵ a, depuis 2001-2002, inversé la tendance en 1^{re} année. Le faible impact de cette réforme sur la fin du secondaire suggère une production simultanée et plus importante de retard scolaire en S4, S5 et S6 après 2002.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires – Année scolaire 2012-2013 (fig. 11.4)

Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen en 3^e dans la forme générale est de 28 % ; il s'élève à 57 % dans la technique de transition, à 78 % dans la technique de qualification et 88 % dans la professionnelle. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en 5^e secondaire. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du 2^e degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du 3^e degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en 1^{re} primaire l'année où il atteint 7 ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

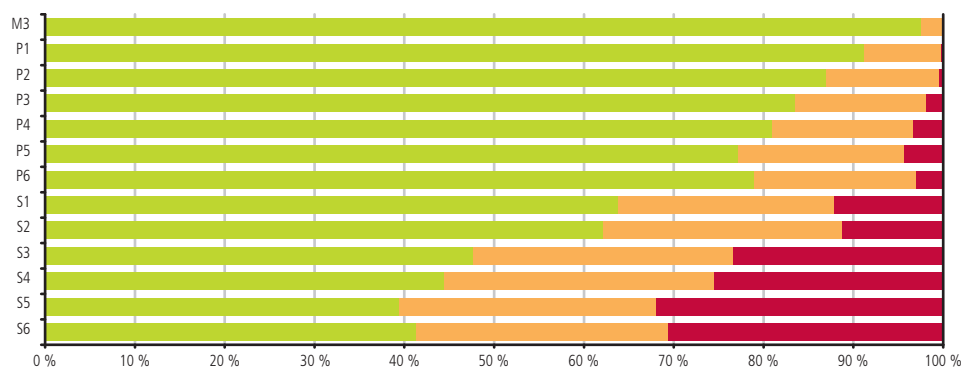
2 En 3^e maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves de maternelle âgés de 5 ans et plus.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

4 Dans l'enseignement secondaire, depuis 1995-1996, une réforme du 1^{er} degré ne permet plus le redoublement tout en permettant de réaliser ce degré en 3 ans maximum. On a donc instauré une année complémentaire en fin de 2^e.

5 Depuis 2000-2001, il est également possible d'effectuer en fin de 1^{re} cette année complémentaire.

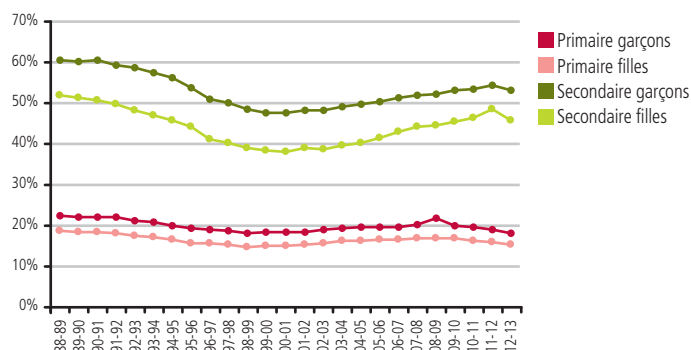
11.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2012-2013



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans et plus

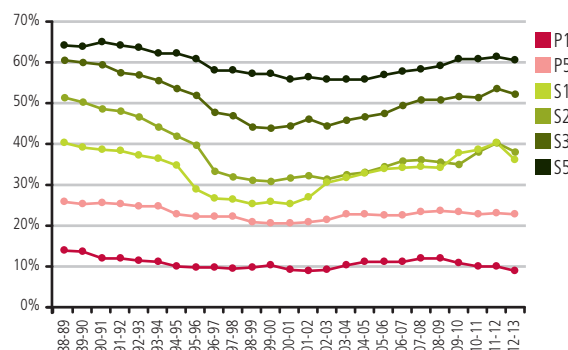
En 4^e année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 81 % des élèves sont à l'heure, 16 % en retard scolaire d'un an, 3 % en retard de 2 ans et plus ; en 4^e année du secondaire ordinaire (S4), 45 % des élèves sont à l'heure, 30 % sont en retard scolaire d'un an, 25 % de 2 ans ou plus.

11.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2012-2013



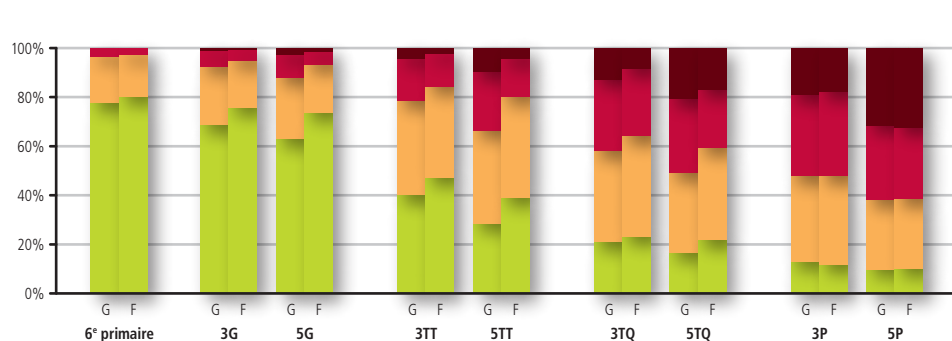
En 2012-2013, dans le primaire, 18 % des garçons et 15 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 53 % des garçons et 46 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

11.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2012-2013



En 2012-2013, 9 % des élèves de 1^{re} année primaire (P1) sont en retard et 23 % le sont en 5^e primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 36 % en 1^{re} année (S1), à 38 % en S2, à 52 % en S3 et à 61 % en S5.

11.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires – Année scolaire 2012-2013



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans
- Retard de trois ans et plus

En 2012-2013, les filles présentes en 6^e primaire sont à 80 % « à l'heure » ; ce taux est encore de 76 % dans les classes de 3^e secondaire générale (3G) ; en 3^e technique de transition (y compris la forme artistique de transition) (3TT), elles ne sont plus que 47 % ; en 3^e technique de qualification (y compris la forme artistique de qualification) (3TQ) environ 23 % et en 3^e professionnelle (3P) 12 %. En 5^e générale (5G), 63 % des garçons sont à l'heure pour 73 % de filles.

L'étude longitudinale des taux de redoublants montre que dans une classe de l'école primaire, en moyenne, près d'1 élève sur 25 est redoublant, alors qu'à l'école secondaire, on dénombre près de 3 élèves redoublants sur 25. Le taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Cet indicateur traite de l'évolution des taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice¹ de 1992-1993 à 2012-2013, dans l'enseignement fondamental d'abord, dans le secondaire ensuite. Est considéré comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, même s'il y effectue une année complémentaire. On dira aussi, statistiquement, qu'un élève est redoublant quand il est inscrit en maternel à 6 ans (il y a donc été maintenu une année scolaire de plus que la normale).

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 1992-1993 à 2012-2013 (fig. 12.1)

Le taux de « redoublants » en maternel² était croissant entre 2001-2002 et 2007-2008, passant de 3,9 % à 5,3 %. Depuis il a décliné fortement pour atteindre 2,4 % en 2012-2013.

Dans le primaire, c'est en 1^{re} et 2^e années (P1 et P2) que le taux de redoublants est le plus élevé, respectivement 5,7 % et 3,6 % en 2012-2013. En P1, ce taux diminuait, depuis 1992-1993 jusqu'en 1999-2000. À partir de 2007-2008, ce taux est à nouveau à la baisse. En P2, le taux de redoublants, relativement stable jusqu'en 1999-2000, remonte ensuite puis diminue à partir de 2005-2006. Le décret « École de la réussite »³ stipule qu'à partir de 2000 l'élève doit parcourir la 1^{re} étape (de la 3^e maternelle à la 2^e primaire) sans redoublement avec la possibilité de réaliser, durant cette étape, une année complémentaire, pour respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant. Dans les faits, cette année complémentaire s'est organisée à partir de 2000-2001 après la P2 (pour 5,5 % des élèves) puis, à partir de 2005-2006, majoritairement après la P1 (pour 6,2 % des élèves). De la P3 à la P5, les taux de redoublants varient autour de 3,6 %. Ils varient peu durant la période analysée même si on observe une tendance à la diminution jusqu'en 2000-2001 puis une lente augmentation à partir de 2002-2003 et enfin une diminution plus conséquente depuis 2008-2009. La P6 présente les taux de redoublants les plus bas. Une explication en serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire⁴.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2012-2013 (fig. 12.2)

L'évolution du taux de redoublants dans le 1^{er} degré présente des caractéristiques particulières. En 1^{re} année (S1), le taux de redoublants bascule à deux moments

charnières : en 1995-1996, il chute de 8,5 à 1,9 % alors qu'en 2002-2003, après une période de stabilité, il atteint à nouveau les 8,5 %. Depuis, il a encore progressé pour atteindre 12,8 % en 2009-2010⁵. En S2, le taux de redoublants diminue jusqu'en 1996-1997 où il est de 6,2 %, puis augmente régulièrement pour atteindre 10,4 % en 2002-2003, diminue à nouveau en 2003-2004 (7,4 %) et augmente de 2004-2005 à 2007-2008 (7,7 % et 8,6 %). Cette dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes du 1^{er} degré. Depuis 1995⁶, ce degré doit en effet être parcouru en 3 ans maximum⁷ et une « 2CC ou 2S », année complémentaire après la 2^e, a été instaurée. Depuis 2001, il est également possible d'effectuer l'année complémentaire en fin de 1^{re} (1AC ou 1S)⁸. La 1^{re} complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré. Depuis 2009-2010, les taux de redoublants augmentent au 1^{er} degré pour atteindre, en 2011-2012, 14,1 % en 1^{re} et 10,6 % en 2^e. On note cependant une diminution en 2012-2013 (11,7 % en 1^{re} et 9,8 % en 2^e). Les 3^e, 4^e et 5^e années du secondaire présentent des taux de redoublants proches, avec, en S3, les taux les plus élevés. Ces taux augmentent régulièrement au fil du temps (jusqu'à 21,8 % pour la S3 en 2009-2010). Cependant, depuis 2010-2011 ; ils diminuent globalement, compensant l'augmentation mesurée au 1^{er} degré. Les taux de redoublants plus bas en S6 (6,2 % en 2012-2013) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale). Notons enfin la chute significative des taux de redoublants en 1996-1997, qui résulte vraisemblablement des grèves qui se sont déroulées durant le premier semestre 1996.

Évolution du taux de redoublants en 3^e et 5^e secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2000-2001 à 2012-2013 (fig. 12.3)

Les 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire, moments-clés dans l'orientation scolaire, présentent les taux de redoublants les plus élevés. On observe que, selon la forme, les taux de redoublants en 3^e se situent ces dernières années autour de 12 % dans la forme générale, de 26 % dans la forme technique de transition, de 32 % dans la forme technique de qualification (avec un taux de 31,4 % en 2012-2013) et de 28 % dans la forme professionnelle. En 5^e, les taux de redoublants distinguent à nouveau les formes, avec des taux légèrement plus bas qu'en 3^e.

1 Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

2 En 3^e maternelle, le taux de « redoublants » est calculé comme le taux de retard : c'est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves de maternelle âgés de 5 ans et plus.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

4 Voir les indicateurs 17 et 18 traitant de cohortes d'élèves entrées en 1^{re} secondaire.

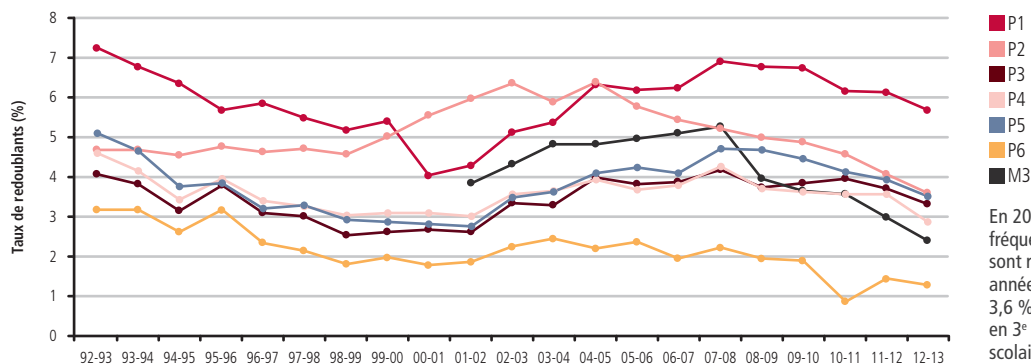
5 À partir de 2004-2005, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 1^{re} commune après une 1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. Les bases de données disponibles avant 2004-2005 ne permettaient pas de réaliser cette opération, d'où la rupture dans le tracé des redoublants en 1^{re} secondaire (figure 12.2). De même, à partir de 2009-2010, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 2^e commune après une 2D l'année scolaire précédente.

6 Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

7 Décret relatif à l'organisation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

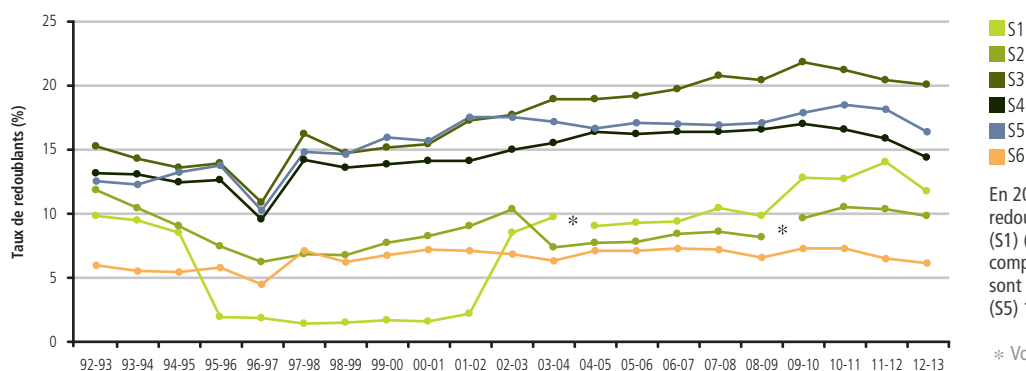
8 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1^{re} année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2^e année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

12.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 1992-1993 à 2012-2013



En 2012-2013, 5,7 % des élèves fréquentant la 1^{re} année primaire (P1) sont redoublants (y effectuent une année complémentaire) ; c'est le cas de 3,6 % en 2^e primaire (P2) et de 3,3 % en 3^e primaire (P3). La même année scolaire, 2,4 % d'élèves sont maintenus en 3^e maternelle. (M3).

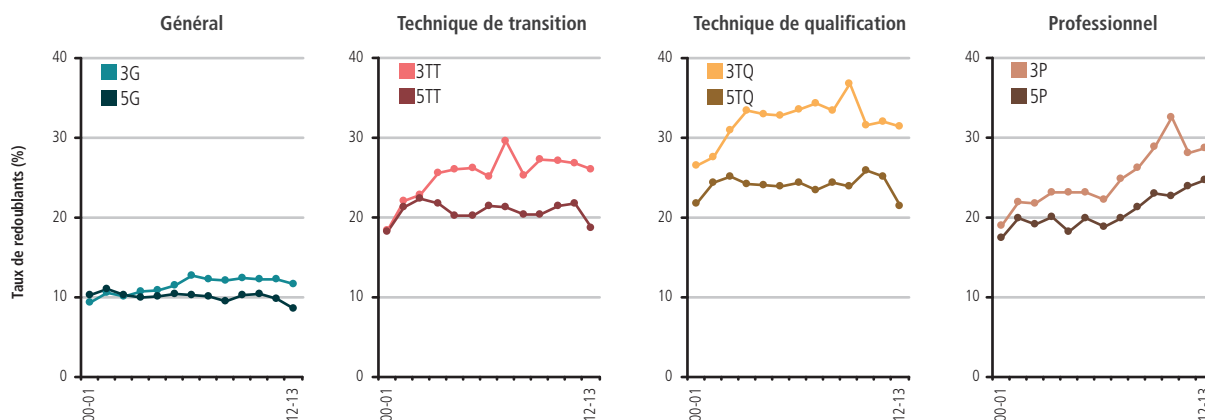
12.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2012-2013



En 2012-2013, il y a 11,7 % de redoublants en 1^{re} année secondaire (S1) (ils y effectuent une année complémentaire) ; en 3^e année (S3), ils sont 20,1 % à redoubler et en 5^e année (S5) 16,4 %.

* Voir note 5 p. 34

12.3 Évolution du taux de redoublants en 3^e et 5^e secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2000-2001 à 2012-2013



En 2012-2013, on observe des taux de redoublants très différents en 3^e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 11,6 % d'élèves redoublants dans la forme générale (3G), 26,1 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 31,4 % en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 28,7 % dans la forme professionnelle (3P).

Les élèves redoublant leur 3^e ou 5^e année secondaire ne recommencent pas tous dans la même forme d'enseignement. Un peu moins d'un tiers des élèves de 3^e année, forme de qualification, sont redoublants, et parmi ceux-ci, environ un tiers ont échoué en forme de transition (principalement en général).

Le redoublement touche principalement l'élève déjà en retard scolaire, davantage les garçons et les élèves dont l'indice socioéconomique est plus faible que l'indice moyen des élèves inscrits dans la même forme d'études.

Cet indicateur traite des taux de redoublement généré en 2011-2012 en 3^e et 5^e secondaire selon la forme d'études suivie : il s'agit ici des redoublants « générés » par une année et une forme d'enseignement données, c'est-à-dire des élèves qui, en 2012-2013, fréquentent la même année d'études, mais pas nécessairement la même forme qu'en 2011-2012. Ce taux se distingue des taux de redoublants « accueillis »¹ en 3^e et 5^e secondaire par forme d'études en 2012-2013. Ce dernier considère comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, quelle que soit la forme suivie l'année précédente.

Redoublement généré en 2011-2012 et accueilli en 2012-2013 : taux et effectifs (fig. 13.1)

Si 17 % des élèves inscrits en 3^e générale (3G) en 2011-2012 (5 425 élèves) redoublent en 2012-2013, ce sont 12 % d'élèves de 3G qui, en 2012-2013, y sont redoublants (3 798 élèves). Simultanément le phénomène inverse s'observe dans les formes qualifiantes : en 3TQ et en 3P, en 2011-2012, on observe respectivement un redoublement généré de 21 % (2 356 élèves) et 24 % (3 257 élèves) alors qu'en 2012-2013, ce sont des taux de redoublants de 31 % (3 644 élèves) et 29 % (3 558 élèves) qui sont respectivement « accueillis » dans ces formes. Par ailleurs, en 3TT, les soldes des flux observés sont relativement semblables.

Ces mouvements s'observent également en 5^e année, avec une amplitude moindre.

Si la forme générale génère un nombre important de redoublants, elle n'en accueille qu'une partie et oriente principalement l'autre vers les formes qualifiantes.

Taux de redoublement généré en 2011-2012 selon le retard scolaire (fig. 13.2)

Le redoublement généré varie fortement selon le retard scolaire de l'élève en 2011-2012. Ainsi, en moyenne, en 3^e année, ce taux est de 17 % pour les élèves à l'heure et 22 % pour les élèves en retard scolaire et, en 5^e année, l'écart se renforce avec des taux respectifs de 11 et 19 %. Toutefois le phénomène s'inverse principalement dans la forme professionnelle où les élèves à l'heure redoublent plus fréquemment en 2012-2013 que les élèves en retard scolaire.

Taux de redoublement généré en 2011-2012 pour les filles et les garçons (fig. 13.3)

Le redoublement généré en 2011-2012 est systématiquement plus important pour les garçons que pour les filles, que ce soit en 3^e ou 5^e année, quelle que soit la forme d'études. En moyenne, en 3^e année, ce taux est de 16 % pour les filles et de 23 % pour les garçons et, en 5^e année, ces taux sont respectivement de 13 et 18 %. Cet écart entre filles et garçons est cependant plus faible dans la forme professionnelle.

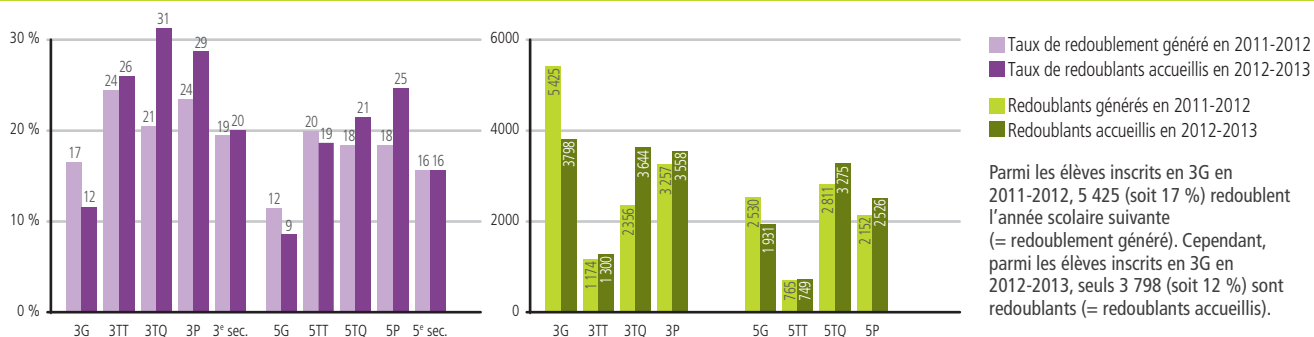
Taux de redoublement généré en 2011-2012 selon l'indice socioéconomique (fig. 13.4)

L'indice socioéconomique (ISE), qui caractérise le quartier de résidence de l'élève, permet de calculer l'ISE moyen des élèves par année et forme d'études². Cet ISE moyen est systématiquement plus faible pour les redoublants « générés » que pour l'ensemble des élèves de la même forme : en 3G, par exemple, l'ISE moyen des élèves est de 0,25 alors que l'ISE moyen des élèves qui redoublent en 2012-2013 est de 0,02. Par ailleurs l'ISE moyen des redoublants « générés » dans la forme de transition, en 3^e comme en 5^e année, est toujours plus élevé que l'ISE moyen des élèves des formes qualifiantes. Ainsi la répartition socioéconomiquement différenciée observée au sein des formes et selon l'année d'études se reproduit dans le redoublement généré.

¹ Les redoublants « accueillis » sont décrits dans l'indicateur 12 (*Taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*). Le taux de redoublants accueillis en 2012-2013 est égal au quotient du nombre d'élèves redoublants en 2012-2013 par le nombre d'élèves présents en 2012-2013. Par contre, le taux des redoublants générés en 2011-2012 est égal au quotient du nombre d'élèves redoublants en 2012-2013 par le nombre d'élèves présents en 2011-2012. Comme le nombre d'élèves, par année d'études, n'est pas strictement égal d'une année scolaire à l'autre, les taux de redoublants par année d'études peuvent être légèrement différents des taux de redoublants générés (fig. 13.1).

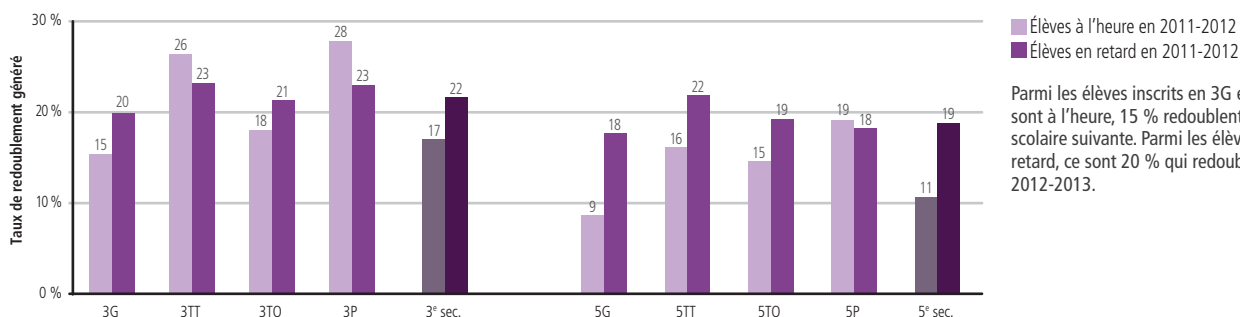
² Pour plus d'information sur cet ISE, voir l'indicateur 9 de cette édition ainsi que l'indicateur 8 de l'édition 2012 intitulés *Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire*.

13.1 Redoublement généré en 2011-2012 et accueilli en 2012-2013 : taux et effectifs



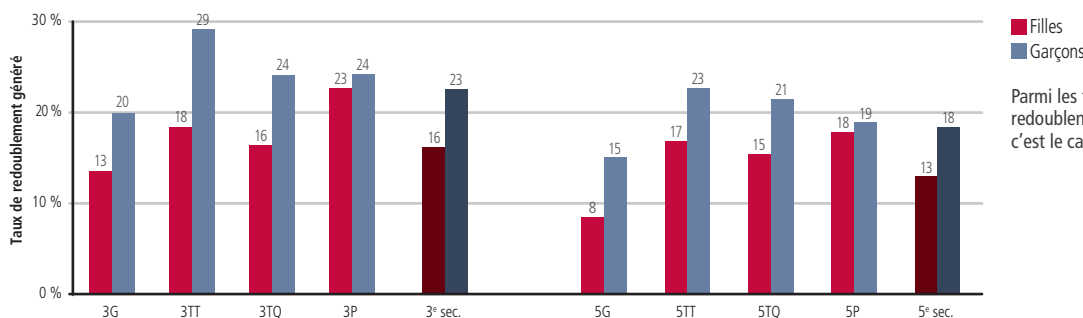
Parmi les élèves inscrits en 3G en 2011-2012, 5 425 (soit 17 %) redoublent l'année scolaire suivante (= redoublement généré). Cependant, parmi les élèves inscrits en 3G en 2012-2013, seuls 3 798 (soit 12 %) sont redoublants (= redoublants accueillis).

13.2 Taux de redoublement généré en 2011-2012 selon le retard scolaire



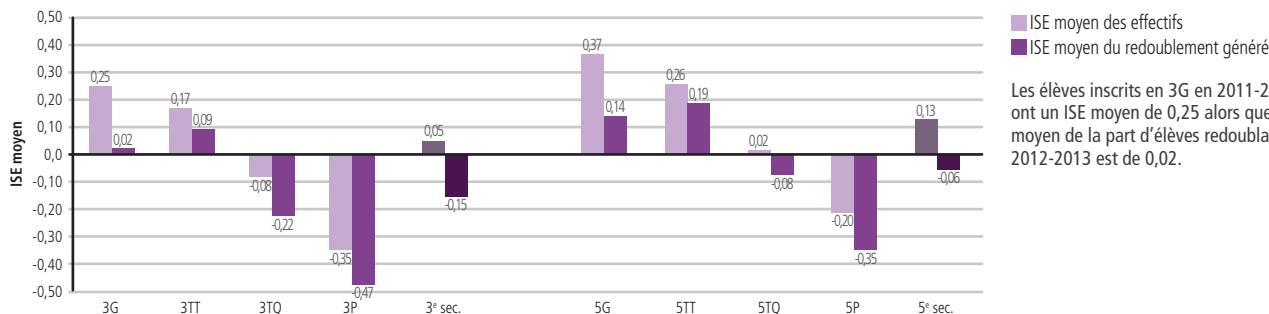
Parmi les élèves inscrits en 3G et qui y sont à l'heure, 15 % redoublent l'année scolaire suivante. Parmi les élèves en retard, ce sont 20 % qui redoublent en 2012-2013.

13.3 Taux de redoublement généré en 2011-2012 pour les filles et les garçons



Parmi les filles inscrites en 3G, 13 % redoublent l'année scolaire suivante et c'est le cas pour 20 % des garçons.

13.4 Taux de redoublement généré en 2011-2012 selon l'indice socioéconomique



Les élèves inscrits en 3G en 2011-2012 ont un ISE moyen de 0,25 alors que l'ISE moyen de la part d'élèves redoublant en 2012-2013 est de 0,02.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, durant le parcours du primaire et du secondaire ordinaires, le changement d'établissement est fréquent : en 2011-2012, il touche 7 % des élèves au primaire et 14 % au secondaire, en plus des 2 % concomitants au changement de domicile.

Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire.

Le redoublement explique en partie ces changements d'établissement. Il est en moyenne trois fois plus important pour les élèves changeant d'établissement.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, de nouvelles dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au 1^{er} degré du secondaire sont entrées en application le 1^{er} septembre 2008. Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2012 et le 15 janvier 2013 au sein de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des 6^{es} années du primaire et du secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement.

Changement d'établissement selon l'année d'études fréquentée en 2011-2012 (fig. 14.1)

Cette section prend en compte les changements d'établissement en lien avec un changement ou non de domicile¹. Dans l'enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves changeant simultanément de domicile et d'école est de l'ordre de 2,0 %. Au primaire, en moyenne, 2,4 % d'élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile. D'autre part, 7,1 % des élèves ont changé d'établissement sans changer de domicile. Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués. Au 1^{er} degré (S1 et S2), ce sont les élèves qui ont terminé une 2^e année complémentaire (2S) qui sont les plus nombreux à poursuivre leur scolarité en changeant d'école (36,2 %) et ce sont les élèves ayant terminé la 1C qui en changent le moins (9,7 %). En moyenne toutefois, le taux de changement au sein du 1^{er} degré est de 17,3 %². Dans le 2^e degré (S3 et S4), les taux de changement sont assez proches quelle que soit la forme suivie : 18,3 % des élèves dans ce degré changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (16,2 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de transition (19,9 %). En 5^e secondaire, ce sont encore 8,2 % des élèves qui changent d'école. Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Écart moyen entre les indices socioéconomiques des établissements³ fréquentés entre le 15 janvier 2012 et le 15 janvier 2013 (fig. 14.2)

Un déménagement est souvent susceptible de provoquer un changement d'établissement, c'est pourquoi les données concernent ici les élèves qui ont changé d'établissement sans avoir changé de domicile et pour lesquels

l'explication doit être trouvée ailleurs. En moyenne, les élèves ayant changé d'école primaire après le 15 janvier 2012 se retrouvent le 15 janvier suivant dans une école dont l'indice socioéconomique est plus élevé⁴. On note donc des parcours ascendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. Dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, les élèves qui changent d'école à l'issue d'une 1D ou d'une 2D se dirigent vers un établissement à indice socioéconomique plus élevé. Ceci n'est pas le cas pour ceux qui changent à l'issue d'une 1C, 1S, 2C ou 2S puisqu'ils se dirigent, en moyenne, vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible. Dans les 2^e et 3^e degrés, le changement d'établissement s'effectue également vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible. L'écart est le plus marqué pour les élèves de la section de transition. Au secondaire, les changements d'établissement produisent donc le plus souvent des parcours descendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. Outre l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'organisation des établissements, ces mouvements importants de population scolaire caractérisés par des parcours ascendants au primaire et descendants au secondaire, contribuent à la ségrégation des publics scolaires entre établissements.

Taux de redoublement⁵ des élèves changeant ou non d'établissement (fig. 14.3)

Sont pris en compte les élèves ayant changé entre deux années d'établissement de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des élèves ayant changé de domicile. Entre deux années d'études effectuées au primaire, en moyenne 9,7 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 3,3 % des élèves restés dans le même établissement. Pour les élèves terminant la 1^{re} année primaire, ces rapports atteignent respectivement 22,5 % et 4,7 %. Dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, pour les élèves ayant terminé la 1C en 2011-2012, il y a 49,4 % de redoublement pour ceux qui ont changé d'établissement en 2011-2012, 12,4 % pour les autres. Dans le 2^e degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas. En 5^e secondaire, le redoublement d'un élève de 5G est 10 fois plus fréquent s'il change d'établissement, et 5 fois dans les autres formes. Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève.

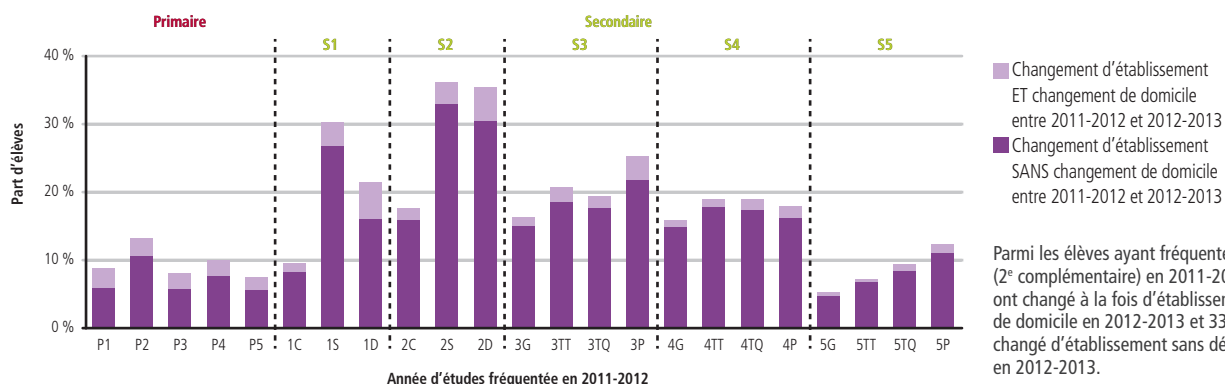
2 Les élèves inscrits en 2^e année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2011-2012 et qui l'année suivante se situent dans une 3^e année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement.

3 Pour chaque établissement, un indice socioéconomique moyen a été calculé à partir des indices socioéconomiques des élèves qui le fréquentent durant l'année scolaire considérée. Plus d'information sur cet indice socioéconomique dans l'indicateur 9 (*Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire*).

4 Même si ces variations moyennes sont faibles, il est remarquable de constater leurs valeurs systématiquement supérieures à 0 en primaire et généralement inférieures à 0 dans le secondaire (sauf en 1D et 2D), avec de plus une similarité des variations selon les sections en secondaire.

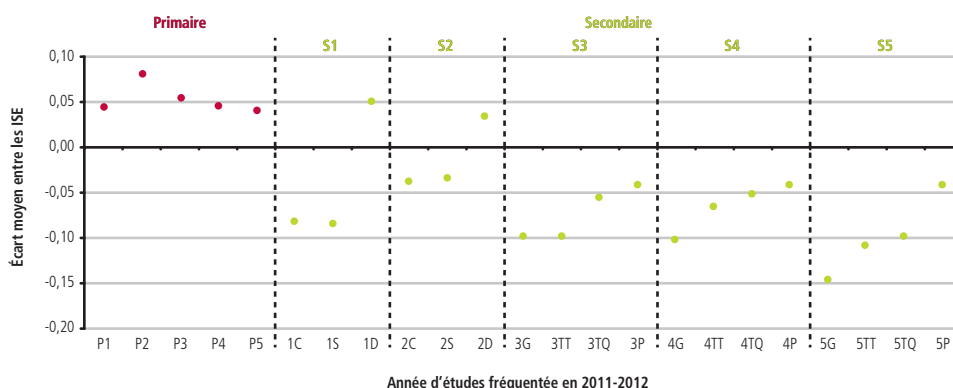
5 Ne sont pris en compte que les élèves qui effectuent pour la 2^e fois une même année d'étude.

14.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2012-2013 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2011-2012



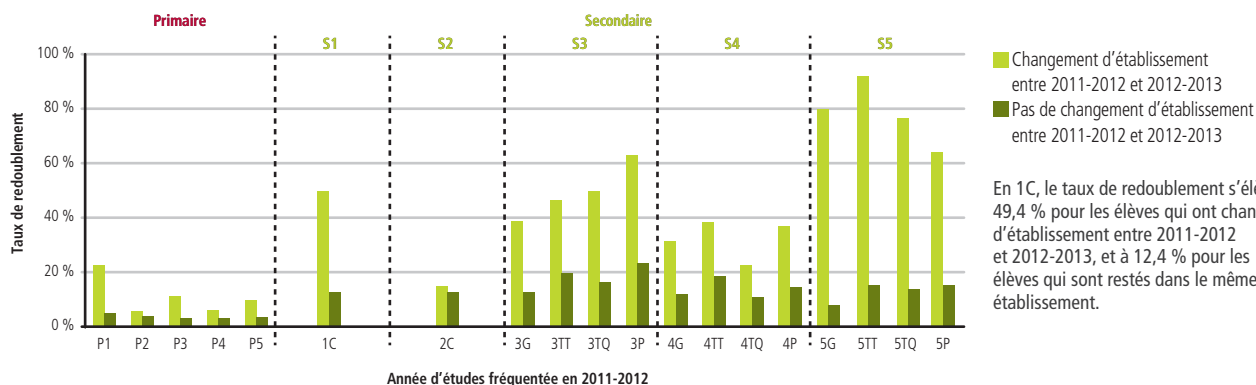
Parmi les élèves ayant fréquenté la 2S (2^e complémentaire) en 2011-2012, 3 % ont changé à la fois d'établissement et de domicile en 2012-2013 et 33 % ont changé d'établissement sans déménager, en 2012-2013.

14.2 Écart moyen entre les indices socioéconomiques (ISE) des établissements fréquentés en 2011-2012 et 2012-2013 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2011-2012 par les élèves changeant d'établissement (sans changement de domicile)



Un élève fréquentant la 5G en 2011-2012 et changeant d'établissement en 2012-2013 s'inscrit dans un établissement dont l'indice socioéconomique est en moyenne inférieur de 0,15 à l'indice socioéconomique de l'établissement fréquenté en 2011-2012.

14.3 Taux de redoublement des élèves changeant ou non d'établissement en 2012-2013 poursuivant leurs études dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2011-2012



En 1C, le taux de redoublement s'élève à 49,4 % pour les élèves qui ont changé d'établissement entre 2011-2012 et 2012-2013, et à 12,4 % pour les élèves qui sont restés dans le même établissement.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 90 % des élèves entrés à l'heure en 1^{re} primaire en 2005-2006, en 2007-2008 et en 2009-2010 se trouvent 3 ans plus tard en 4^e année. Plus de 12 % sont inscrits deux ans de suite dans la 1^{re}, 2^e ou 3^e année.

Ainsi le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire et ce phénomène s'observe plus fréquemment chez les élèves entrés à 7 ans en primaire, élèves qui subissent également une plus forte orientation dans l'enseignement spécialisé dans les années scolaires suivantes.

Cet indicateur présente les parcours scolaires sur 4 ans de trois cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année de l'enseignement primaire ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2005-2006, en 2007-2008 et en 2009-2010.

L'entrée en primaire fait presque toujours suite à une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois au maximum par étape¹. Cette mesure ne peut toutefois être qu'exceptionnelle, ne peut être confondue avec un redoublement² et doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape. Pendant la 1^{re} étape (comprenant l'enseignement maternel, la 1^{re} et la 2^e année primaire), un élève peut bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle³, soit au terme de la 1^{re} ou de la 2^e primaire.

Composition des cohortes d'élèves entrés en P1, selon l'âge d'entrée (fig. 15.1)

Pour approcher ces parcours, trois cohortes ont été étudiées : elles comprennent les élèves entrés en 1^{re} primaire (P1) une année donnée et ayant fréquenté l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente. Dans la cohorte entrée en P1 en 2005-2006 (47 693 élèves), 94 % ont 6 ans, 2 % ont 5 ans, 4 % ont 7 ans. Dans la cohorte entrée en P1 en 2007-2008 (49 023 élèves), 93 % ont alors 6 ans, 2 % ont 5 ans, 5 % ont 7 ans. Dans la cohorte entrée en P1 en 2009-2010 (48 257 élèves), 95 % ont 6 ans, 2 % ont 5 ans, 3 % ont 7 ans. Cette diminution des effectifs des élèves de 7 ans résulte du maintien moindre des élèves de 6 ans en maternelle ordinaire.

Évolution des positions scolaires des élèves entrés en 1^{re} primaire, selon l'âge d'entrée et la cohorte (fig. 15.2)

La part de **parcours à l'heure** (« P1-P2-P3-P4 ») est en progression dans le temps, quelque soit l'âge d'entrée. Elle est systématiquement plus importante pour les élèves entrés à 5 ans. L'écart entre les élèves entrés à l'heure à 6 ans et à 5 ans augmente dans le temps : il est de 6 % en 2008-2009 pour les élèves entrés en 2005-2006, de 7 % en 2010-2011 pour les élèves entrés en

2007-2008 et de 10 % en 2012-2013 pour les élèves entrés en 2009-2010. Les élèves entrés à 7 ans présentent un parcours « à l'heure » beaucoup moins fréquent dans les trois cohortes.

C'est au début du parcours que les taux d'élèves « à l'heure » présentent les écarts les plus importants.

A contrario, dans les trois cohortes, les taux de **parcours avec une année complémentaire** dans une année d'études durant les 4 ans sont systématiquement plus faibles dans le temps : dans la cohorte entrée en 2009-2010, 3 % des élèves entrés à 5 ans se trouvent en P3 en 2012-2013 ; c'est le cas de 12 % des élèves entrés à 6 ans et de 12 % des élèves entrés à 7 ans alors que pour ces derniers, le taux était de 23 % dans la cohorte 2005-2006. Les taux faibles observés pour les élèves de 7 ans dans la dernière cohorte peuvent s'expliquer par le fait qu'actuellement les élèves maintenus en maternelle ne peuvent normalement plus effectuer d'année complémentaire que ce soit en P1 ou en P2, puisque ces trois années d'études forment la 1^{re} étape.

Enfin les **parcours montrant une orientation dans l'enseignement spécialisé**⁴ sont principalement le fait des élèves entrés à 7 ans et ce, pour les trois cohortes, avec une amplification de cette orientation dans le temps. Pour les élèves entrés à 7 ans en 2005-2006, 21 % fréquentent l'enseignement spécialisé en 2008-2009. Les élèves entrés à 7 ans en 2007-2008 sont quant à eux 26 % dans l'enseignement spécialisé en 2010-2011 et ce sont 31 % des élèves entrés à 7 ans en 2009-2010 qui se trouvent dans cette situation en 2012-2013.

En résumé, pour les trois cohortes, les élèves entrés à 5 ou 6 ans en P1 ont des parcours assez semblables, avec une fréquentation plus importante d'une année complémentaire dans les premières années primaires et un taux de parcours « à l'heure » plus élevé pour les élèves entrés à 5 ans. Quant aux élèves entrés à 7 ans en P1, dont la part est moins importante dans le temps, ils effectuent moins fréquemment qu'auparavant une année complémentaire mais subissent une orientation très importante dans l'enseignement spécialisé, plus prononcée pour les élèves entrés en 2009-2010 en P1.

1 L'enseignement fondamental ordinaire se compose de 2 étapes : la 1^{re} comprenant l'enseignement maternel, la P1 et la P2 et la 2^e comprenant P3-P4-P5-P6 (voir Structures de l'enseignement p.8).

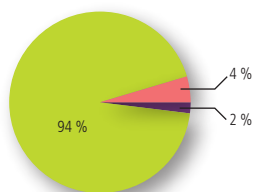
2 L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

3 Dans ce cas précis, il sera nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la 1^{re} année de la scolarité obligatoire.

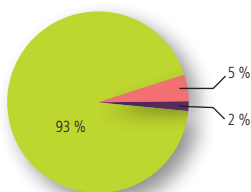
4 Parmi les élèves orientés vers le spécialisé, certains peuvent être en intégration dans l'enseignement ordinaire. Voir indicateur 8 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*).

15.1 Composition des cohortes entrées en P1, selon l'âge d'entrée

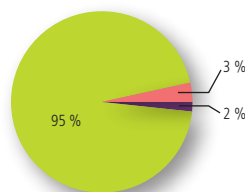
Cohorte entrée en 2005-2006
(47 693 élèves)



Cohorte entrée en 2007-2008
(49 023 élèves)



Cohorte entrée en 2009-2010
(48 257 élèves)

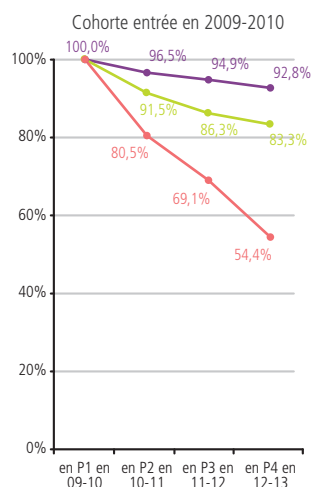
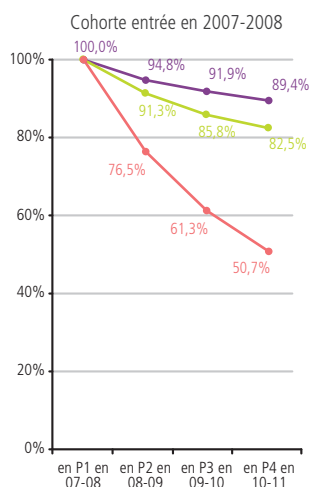
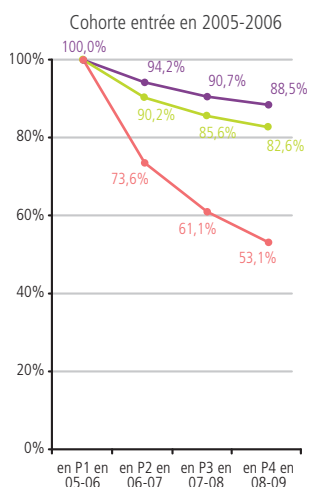


- Élèves entrés à 5 ans
- Élèves entrés à 6 ans
- Élèves entrés à 7 ans

Parmi les 48 257 élèves entrés en P1 en 2009-2010, 95 % ont 6 ans l'année de leur entrée ; ils représentent 94 % de la cohorte entrée en 2005-2006.

15.2 Évolution des positions scolaires des élèves entrés en 1^{re} primaire, selon l'âge d'entrée et la cohorte

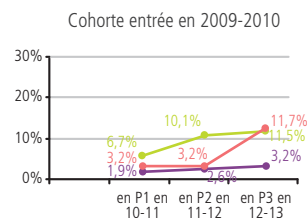
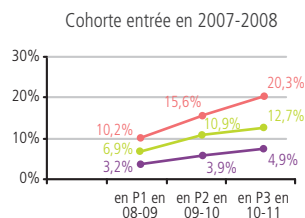
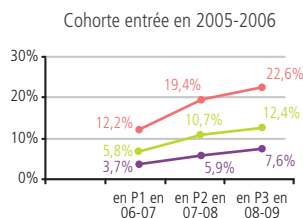
Parcours « à l'heure »



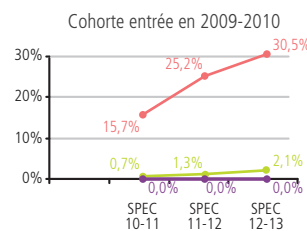
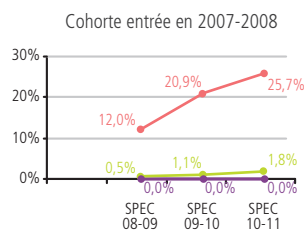
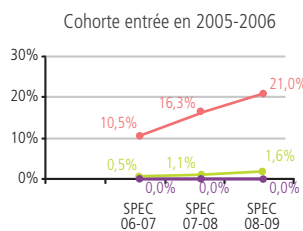
- Élèves entrés à 5 ans
- Élèves entrés à 6 ans
- Élèves entrés à 7 ans

Parmi les élèves entrés à 7 ans en P1 en 2009-2010, 30,5 % sont inscrits dans l'enseignement spécialisé en 2012-2013.

Parcours avec une année complémentaire



Parcours avec orientation dans l'enseignement spécialisé



16 Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux enfants présentant des troubles de l'apprentissage, est organisé uniquement au niveau primaire. Il recense principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire. L'enseignement spécialisé de type 8 vise la réintégration dans l'enseignement ordinaire or un élève sur deux seulement intègre l'ordinaire, essentiellement en 1^{re} différenciée, alors que les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, tant dans le primaire que dans le secondaire. Après 5 années scolaires, les élèves sortis de l'enseignement de type 8 en 2007 pour entrer dans l'enseignement secondaire sont plus de 30 % à ne plus être inscrits dans l'enseignement obligatoire. Les élèves restants sont principalement dans l'enseignement ordinaire qualifiant ou dans l'enseignement de type 1, en forme 3.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un rapport d'inscription doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques¹. L'inscription d'un enfant dans un établissement d'enseignement spécialisé est subordonnée à la production d'un rapport précisant le type d'enseignement spécialisé qui correspond à ses besoins². L'enseignement spécialisé de type 8, organisé au niveau primaire uniquement, est plus spécifiquement destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage³ : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la réintégration dans l'enseignement ordinaire.

Ce type d'enseignement rassemble 40 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé en 2012-2013⁴. Afin d'approcher la problématique de la réintégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires : entre 2006-2007 et 2007-2008 d'une part et entre 2011-2012 et 2012-2013 d'autre part.

Distribution des élèves entrés en 2007-2008 et en 2012-2013 dans l'enseignement de type 8 selon la position scolaire l'année scolaire précédente (fig. 16.1)

Les élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 représentent 26 % (1 607 élèves) de l'effectif fréquentant le type 8 en 2007-2008 et 30 % (2 003 élèves) en 2012-2013.

Parmi les élèves entrant de l'enseignement spécialisé de type 8 en 2007-2008, près de 16 % d'élèves proviennent de l'enseignement maternel ordinaire pour 12 % en 2012-2013. En 2012-2013, plus de deux tiers des élèves arrivent en provenance d'une 1^{re}, 2^e ou 3^e année primaire alors qu'en 2007-2008, l'entrée dans le type 8 est plus fréquente en tout début de parcours scolaire et se prolonge jusqu'en 4^e année. Par ailleurs, près de 5 % d'élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

Distribution des élèves sortis en 2007 et en 2012 de l'enseignement de type 8 selon la position scolaire l'année scolaire suivante (fig. 16.2)

L'enseignement primaire ordinaire est la destination de 5 % des élèves en 2007-2008 (86 élèves) et de 14 % en 2012-2013 (242 élèves) : augmentation importante à mettre en relation avec l'augmentation de l'intégration⁵ dans l'enseignement ordinaire d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé et particulièrement le type 8.

En 2007-2008, la destination principale est l'enseignement secondaire ordinaire pour 49 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 pour 43 % en 2012-2013, avec une orientation massive vers la 1^{re} différenciée (faisant habituellement suite à la non obtention du CEB).

La poursuite des études dans l'enseignement secondaire spécialisé concerne 32 % d'élèves (558) en 2007-2008 et 31 % (555) en 2012-2013, majoritairement dans un enseignement de type 1 (arriération mentale légère) et dans une moindre mesure dans un type 3 (troubles du comportement et de la personnalité).

L'analyse des destinations des élèves de l'enseignement spécialisé de type 8 montre donc que l'objectif de la réintégration dans l'enseignement ordinaire n'est atteint que pour 54 % des élèves en 2007-2008 et 57 % en 2012-2013.

Distribution des élèves sortis en 2007 de l'enseignement de type 8 vers le secondaire (ordinaire et spécialisé) selon leur position scolaire en 2012-2013 (fig. 16.3)

La position scolaire 5 ans après la sortie de l'enseignement de type 8 pour entrer en secondaire en 2007-2008 montre d'abord une sortie précoce de l'enseignement obligatoire : plus de 30 % de cette cohorte ne fréquentent plus l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves entrés dans le secondaire ordinaire sont massivement orientés dans l'enseignement qualifiant et seuls 15 % se retrouvent en 6^e année, avec un parcours du secondaire « dans les temps ». Les élèves entrés en secondaire spécialisé sont quant à eux majoritairement inscrits 5 ans plus tard dans l'enseignement de type 1, en forme 3.

1 Décret du 03/03/2004 organisant l'enseignement spécialisé – Art. 2 §1^{er}.

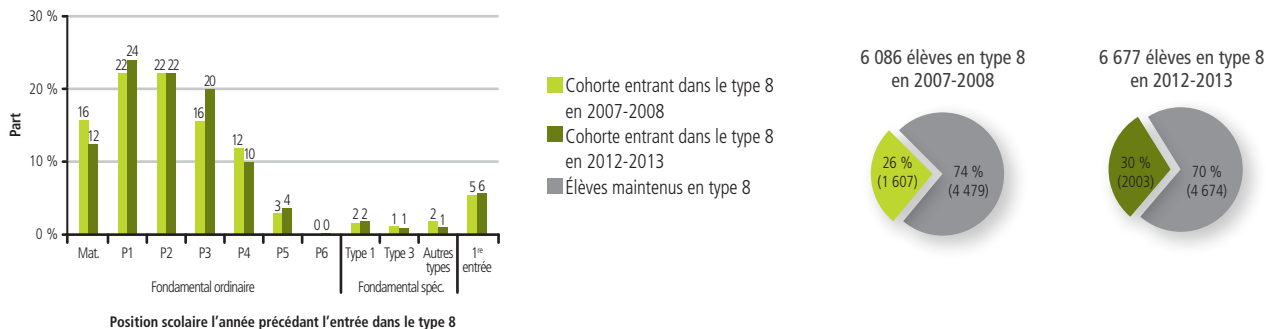
2 Idem – Art. 12 §1^{er}.

3 Idem – Art. 8 §8. « Le type 8 est destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles des apprentissages. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole et/ou dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul, sans qu'il y ait retard mental ou déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ils doivent être considérés comme des troubles complexes aux origines multifactorielles. »

4 Voir l'indicateur 8 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*).

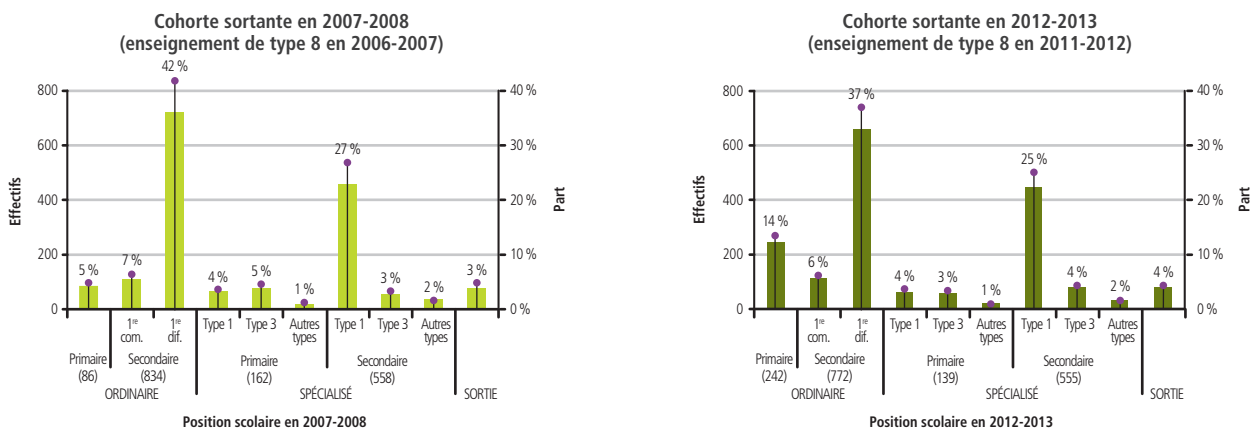
5 Décret du 03/03/2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

16.1 Distribution des élèves entrés en 2007-2008 et en 2012-2013 dans l'enseignement de type 8 selon la position scolaire l'année scolaire précédente



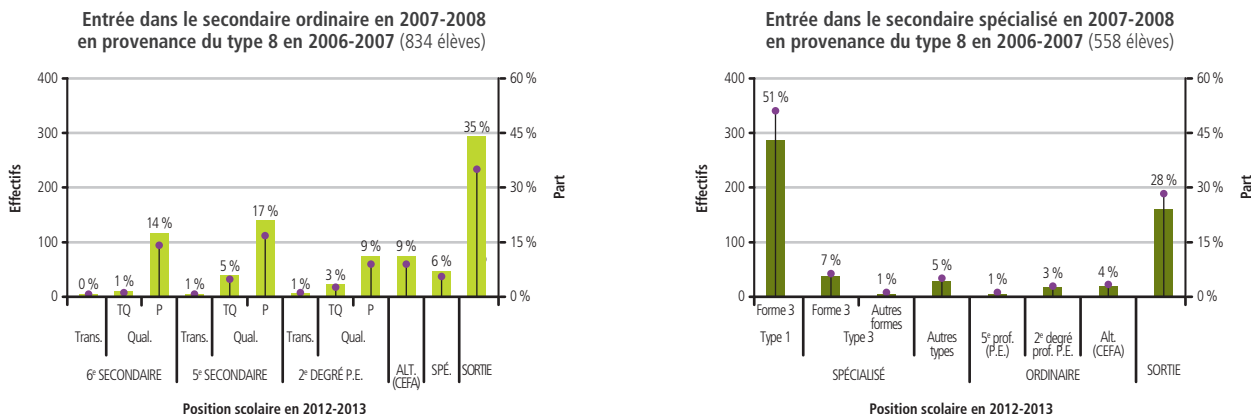
1 607 élèves (soit 26 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8) entrent en 2007-2008 dans le type 8. Parmi ces élèves, 16 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente et c'est le cas de 12 % des 2 003 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2012-2013.

16.2 Distribution des élèves sortis en 2007 et en 2012 de l'enseignement de type 8 selon la position scolaire l'année scolaire suivante



En 2006-2007, 42 % des élèves sortis cette année-là de l'enseignement de type 8 sont inscrits en 2007-2008 en 1^{re} différenciée et c'est le cas de 37 % des élèves sortis en 2011-2012.

16.3 Distribution des élèves sortis en 2007 de l'enseignement de type 8 vers le secondaire (ordinaire et spécialisé) selon leur position scolaire en 2012-2013



Parmi les 834 élèves sortis de l'enseignement de type 8 et entrés dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2007-2008, 15 % sont inscrits en 6^e année secondaire de plein exercice 5 ans plus tard, en 2012-2013.

Le suivi sur cinq ans de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun en 2006-2007 (cohorte 1) d'une part et en 2008-2009 (cohorte 2) d'autre part montre notamment que trois élèves sur quatre passent en 2^e année commune après une année (en t+1). La photographie des situations scolaires 4 ans après l'entrée dans le 1^{er} degré commun (en t+4) dévoile qu'environ quatre élèves sur dix (37 %) fréquentent une 5^e année de transition.

Cet indicateur présente les parcours scolaires sur cinq années de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire¹. La 1^{re} cohorte rassemble 42 560 élèves entrés en 1A² en 2006-2007 (cohorte 1) et la 2^e cohorte comprend 43 634 élèves entrés en 1C en 2008-2009 (cohorte 2). Ces deux cohortes concernent uniquement les élèves inscrits l'année scolaire précédente en primaire ordinaire ou spécialisé. Malgré la suppression de la 2^e année professionnelle en 2009-2010³, la comparaison de ces deux cohortes montre des parcours relativement similaires. Dès lors, l'analyse portera davantage sur le suivi des parcours scolaires que sur la comparaison entre les cohortes. Les parcours sont multiples et variés : le chemin menant de la 1^{re} année du 1^{er} degré commun à la position des élèves 4 années plus tard (t+4)⁴ se caractérise par plus de 400 parcours différents.

Parcours scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun en 2006-2007 et en 2008-2009 (fig. 17.1)

Sont examinés les parcours sur cinq ans qui concernent, in fine (t+4), au moins 300 élèves. Les parcours dont l'effectif est moindre sont rassemblés dans la catégorie « Autres parcours »⁵. La catégorie « Sortie » correspond, quant à elle, aux élèves qui, à partir d'une année scolaire, ne figurent plus dans la base de données des effectifs de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁶. Les 2^e et 3^e degrés sont déclinés selon les sections de transition et de qualification. La 1^{re} section comprend la forme générale et la forme technique ou artistique de transition. La 2^e section, la forme professionnelle et la forme technique ou artistique de qualification.

Identifions, après deux années scolaires (t+2), l'année d'étude dans laquelle se trouvent les élèves concernés, le chemin qu'ils ont suivi pour y parvenir et celui qu'ils vont ensuite emprunter. Après deux années scolaires (t+2), environ 57 % des élèves de chaque cohorte entament une 3^e année de transition après avoir réussi une 2^e année commune et près de 10 % commencent une 3^e année de qualification après avoir réussi une 2^e année commune. Ce sont 7 % des élèves de la cohorte 1 et 10 % de la cohorte 2 qui doublent leur 2^e année commune. Par ailleurs, après avoir recommencé une 1^{re} année commune, 6 % de la cohorte 1 et 9 % de la cohorte 2 entament une 2^e année commune. Une hypothèse est que la suppression de la 2P a gonflé ce dernier parcours. Les parcours détaillés dans ce tableau montrent que les élèves qui, en t+2, entament

une année de qualification vont continuer leur scolarité uniquement dans la section de qualification, sans jamais être réorientés vers la section de transition.

L'entrée dans le 2^e degré s'effectue après 2 ou 3 ans (t+2 ou t+3) : 71 % des élèves de la cohorte 1 et 67 % des élèves de la cohorte 2 atteignent le 2^e degré après deux ans, et 13 % des élèves de la cohorte 1 et 18 % des élèves de la cohorte 2 rejoignent quant à eux le 2^e degré après trois ans (t+3), c'est-à-dire en redoublant une année.

Après 4 années scolaires (t+4), plus d'un élève sur trois (37 %) de chacune des 2 cohortes ont effectué un parcours sans redoubler en passant de la 1^{re} année commune à la 5^e année de transition. Par ailleurs, 15 % des élèves de la cohorte 1 (dont 3 % sont passés par une 2P) et 11 % de la cohorte 2 arrivent en 5^e qualification après quatre ans (t+4) sans redoubler. Au terme des 5 années observées, les sorties représentent 5 % des élèves. Aussi bien dans la cohorte 1 que dans la cohorte 2, la part la plus importante des filles se situent dans le parcours suivant : 1C – 2C – 3^e trans. – 4^e trans. – 5^e qual. Dans la cohorte 2, la part de garçons est proportionnellement plus importante dans le parcours suivant : 1C – 2C – 2C – 3^e trans. – 3^e trans. L'indice socioéconomique des élèves est plus élevé quand ils fréquentent la section de transition et lorsqu'ils ont un parcours sans redoublement.

Situation scolaire de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun en 2006-2007 et en 2008-2009, après 4 ans (t+4) (fig. 17.2)

Après avoir analysé les parcours scolaires des élèves entrés en 1C en 2006-2007 et en 2008-2009, ce graphique permet d'analyser la situation scolaire de tous les élèves des cohortes 1 et 2 à un moment donné, c'est-à-dire 4 ans après leur entrée en 1^{re} année du 1^{er} degré commun. Les situations scolaires des élèves de la cohorte 1 et de la cohorte 2 sont assez similaires : pour chaque cohorte, environ 37 % des élèves fréquentent une 5^e année de transition, 17 % une 4^e qualification, 16 % une 4^e transition, 5 % une 3^e qualification. On note une différence plus marquée entre les deux cohortes en ce qui concerne les élèves qui ont atteint la 5^e année de qualification : 15 % pour la cohorte 1 et 12 % pour la cohorte 2.

1 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1^{re} année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2^e année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

2 La 1A, ancienne appellation de la 1C actuelle, sera nommée dans cet indicateur « 1C ».

3 Décret du 30-06-2006 (modifié le 11-04-2014) relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

4 Pour la cohorte 1 : t = 2006-2007, t+1 = 2007-2008, t+2 = 2008-2009, t+3 = 2009-2010, t+4 = 2010-2011. Pour la cohorte 2 : t (entrée) = 2008-2009, t+1 = 2009-2010, t+2 = 2010-2011, t+3 = 2011-2012, t+4 = 2012-2013.

5 Les autres parcours qui commencent de manière identique à ceux détaillés dans le tableau puis bifurquent vers des positions scolaires moins fréquentes ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Par exemple, le parcours des 46 élèves de la cohorte 1 qui suivent le parcours 1C-2C-3^e qual puis poursuivent leur scolarité en Cefa n'est pas détaillé dans le tableau.

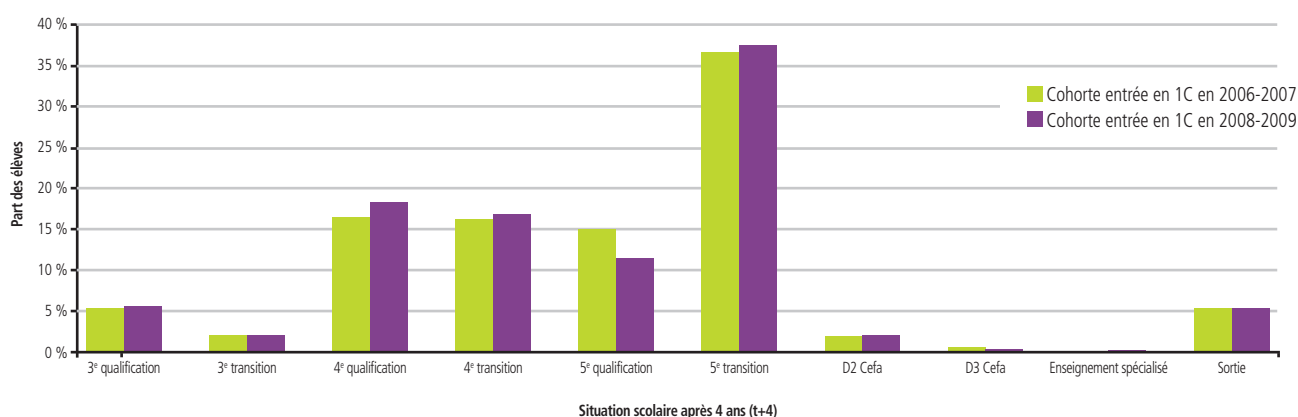
6 Les sorties peuvent être dues à différentes raisons telles que, notamment, le décrochage scolaire mais aussi le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, de promotion sociale.

17.1 Parcours scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun en 2006-2007 et en 2008-2009

t (entrée)	t+1	t+2	t+3	t+4	COHORTE 1 (ENTRÉE EN 2006-2007 EN 1C)					COHORTE 2 (ENTRÉE EN 2008-2009 EN 1C)									
					%	%	ISE	Effectifs	% filles	% garçons	%	%	ISE	Effectifs	% filles	% garçons			
1C	2C	3 ^e trans.	5 ^e trans.	37 %			15 547	56 %	44 %	37 %			16 279	58 %	42 %				
			4 ^e trans.	5 ^e qual.	2 %			778	65 %	35 %	2 %			867	61 %	39 %			
			4 ^e trans.	4 ^e trans.	6 %			2 724	44 %	56 %	6 %			2 695	42 %	58 %			
			4 ^e qual.	5 ^e qual.	2 %	57 %	0,29	367	51 %	49 %	1 %	58 %	0,28	309	58 %	42 %			
			4 ^e qual.	5 ^e qual.	2 %			858	63 %	37 %	2 %			867	61 %	39 %			
			3 ^e trans.	4 ^e trans.	6 %			2 714	45 %	55 %	7 %			2 899	45 %	55 %			
			4 ^e qual.	4 ^e qual.	1 %			628	45 %	55 %	1 %			644	47 %	53 %			
			3 ^e qual.	4 ^e qual.	2 %			654	50 %	50 %	2 %			770	52 %	48 %			
			3 ^e qual.	5 ^e qual.	7 %			3 114	51 %	49 %	6 %			2 761	50 %	50 %			
			3 ^e qual.	4 ^e qual.	1 %	10 %	-0,10	443	42 %	58 %	1 %	8 %	-0,05	305	41 %	59 %			
			3 ^e qual.	4 ^e qual.	2 %			709	44 %	56 %	1 %			484	44 %	56 %			
			1C	2C	3 ^e trans.	4 ^e trans.	2 %			895	45 %	55 %	3 %			1 125	50 %	50 %	
4 ^e qual.	1 %						348	51 %	49 %	1 %			547	51 %	49 %				
3 ^e trans.	1 %	7 %				-0,05	434	36 %	64 %	1 %	10 %	-0,09	465	32 %	68 %				
4 ^e qual.	2 %						1 021	49 %	51 %	4 %			1 773	52 %	48 %				
3 ^e qual.	3 ^e qual.	1 %						380	38 %	62 %	1 %			513	37 %	63 %			
3 ^e qual.	4 ^e qual.	5 ^e qual.				1 %	1 %	-0,33	505	48 %	52 %	1 %	1 %	-0,08	497	53 %	47 %		
3 ^e trans.	4 ^e trans.	1 %						477	48 %	52 %	1 %			514	49 %	51 %			
3 ^e qual.	4 ^e qual.	3 %				6 %	-0,13	1 404	48 %	52 %	5 %	9 %	-0,18	2 363	48 %	52 %			
3 ^e qual.	3 ^e qual.	2 %						642	35 %	65 %	2 %			908	37 %	63 %			
2P	3 ^e qual.	4 ^e qual.				5 ^e qual.	3 %	3 %	-0,26	1 068	47 %	53 %							
Autre parcours						11 %	11 %	-0,29	4 523	42 %	58 %	9 %	9 %	-0,23	3 729	38 %	62 %		
Sortie						5 %	5 %	-0,03	2 327	37 %	63 %	5 %	5 %	-0,00	2 320	37 %	63 %		
TOTAL					100 %	100 %	0,10	42 560	49 %	51 %	100 %	100 %	0,11	43 634	50 %	50 %			

Après deux années scolaires (t+2), environ 57 % des élèves de chaque cohorte entament une 3^e année de transition après avoir réussi une 2^e année commune.

17.2 Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année commune en 2006-2007 et en 2008-2009 après 4 ans (t+4)



Quatre ans après leur entrée en 1^{re} commune, environ 37 % des élèves de chaque cohorte sont en 5^e année de transition. Les sorties concernent 5 % de chaque cohorte.

18 Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire ordinaire

Le suivi sur cinq ans de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié en 2006-2007 (cohorte 1) d'une part et en 2008-2009 (cohorte 2) d'autre part montre que le parcours 1B(1D) – 2P(2D) – 3^e qual. – 4^e qual. – 5^e qual. est celui qui draine la part la plus importante d'élèves : 20 % de la cohorte 1 et 13 % de la cohorte 2.

Les situations scolaires 4 ans après l'entrée dans le 1^{er} degré différencié montrent que 23 % des élèves de la cohorte 1 et 27 % de la cohorte 2 fréquentent une 4^e année de qualification, et que près de 20 % des élèves ne fréquentent plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite de la réforme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, un degré différencié a été mis en place : il a pour objectif de permettre à l'élève n'ayant pas son CEB de maîtriser les compétences de la fin de la 2^e étape du continuum pédagogique¹ et ainsi d'obtenir le CEB. Depuis 2008-2009, la 1^{re} année du degré différencié (1D) a vu le jour en remplacement de la classe d'accueil (1B). Ensuite, en 2009-2010, la 2^e année du degré différencié (2D) a été instaurée tandis que disparaissait la 2^e professionnelle (2P). Cet indicateur présente en parallèle les parcours scolaires sur cinq années des élèves entrés, d'une part, en classe d'accueil (1B) en 2006-2007 (cohorte 1) et, d'autre part, en 1^{re} différenciée (1D) en 2008-2009 (cohorte 2). La 1^{re} cohorte rassemble 4 274 élèves et la 2^e en compte 4 665. Ces deux cohortes recensent uniquement les élèves qui entrent pour la 1^{re} fois en secondaire et qui fréquentaient l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente. En 5 ans, les élèves qui entrent en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié suivent plus de 250 parcours différents.

Parcours scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié en 2006-2007 et en 2008-2009 (fig. 18.1)

Sont ici analysés les parcours sur cinq ans qui concernent, in fine (t+4)², au moins 50 élèves. Les parcours dont l'effectif est moindre sont rassemblés dans la catégorie « Autre parcours »³. Les élèves comptabilisés comme « Sortie »⁴ sont les élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs de l'enseignement ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁵. Les 2^e et 3^e degrés sont déclinés selon les sections de transition et de qualification. La 1^{re} comprend la forme générale et la forme technique ou artistique de transition. La 2^e section, la forme professionnelle et la forme technique ou artistique de qualification.

L'entrée dans le 2^e degré se fait après 2 ou 3 ans (t+2 ou t+3) : 54 % des élèves de la cohorte 1 et 43 % des élèves de la cohorte 2 atteignent le 2^e degré après deux ans. Il faut trois années (t+3) à 4 % des élèves de la cohorte 1 et à 16 % des élèves de la cohorte 2 pour rejoindre le 2^e degré. Ils sont donc plus nombreux dans la 2^e cohorte à demeurer une année en plus dans le 1^{er} degré, renforçant ainsi les compétences visées à la fin de la 3^e étape du continuum pédagogique. Ces élèves ne sont pas considérés, ici, comme redoublants. En effet, à partir de 2004-2005, ont été retirés des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 1^{re} année commune après une

1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. De même, à partir de 2009-2010, ont été écartés des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 2^e commune après une 2D l'année scolaire précédente. Par ailleurs, lorsque les élèves commencent l'enseignement secondaire par une 1^{re} année différenciée (1B ou 1D), l'entrée dans le 2^e degré, après 2 ou 3 ans, s'effectue par la section de qualification, dont l'enseignement en alternance (Cefa).

Après 4 années scolaires (t+4), deux parcours sont à mettre en exergue dans la mesure où ils varient fortement d'une cohorte à l'autre. Le premier parcours, à savoir 1B(1D) – 2P(2D) – 3^e qual. – 4^e qual. – 5^e qual. draine la part la plus importante des élèves de chaque cohorte. Il concerne 20 % des élèves de la cohorte 1 et 13 % de la cohorte 2. Le second parcours se dessine comme suit : 1B(1D) – 1C – 2C – 3^e qual. – 4^e qual. Il touche 3 % de la cohorte 1 et 9 % de la cohorte 2. Une hypothèse est que la suppression de la 2P a gonflé ce second parcours en orientant les élèves de la 1^{re} année différenciée vers une 1^{re} commune plutôt que vers une 2P ou une 2D. Au terme des 5 années observées, les sorties concernent environ un élève sur cinq. Aussi bien dans la cohorte 1 que dans la cohorte 2, la part de garçons est proportionnellement plus importante dans le parcours menant, après 2 ans, à l'enseignement en alternance. Par ailleurs, on retrouve, dans les deux cohortes, une part identique de filles et de garçons qui fréquentent le parcours qui mène à la 5^e qual. sans redoubler, c'est-à-dire 1B(1D) – 2P(2D) – 3^e qual. – 4^e qual. – 5^e qual. Dans chaque cohorte, l'indice socioéconomique est plus élevé pour les élèves qui passent en 2C.

Situation scolaire de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié en 2006-2007 et en 2008-2009, après 4 ans (t+4) (fig. 18.2)

Après avoir détaillé le mouvement des parcours scolaires des élèves entrés en 1B-1D en 2006-2007 et en 2008-2009, ce graphique permet d'analyser la situation scolaire de tous les élèves des deux cohortes à un moment donné, c'est-à-dire 4 ans après leur entrée en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié. Les situations scolaires des élèves de la cohorte 1 et 2 sont assez dissemblables. Les divergences les plus marquées se situent en 4^e qualification où se retrouvent 23 % de la cohorte 1 et 27 % de la cohorte 2 ainsi qu'en 5^e qualification que fréquentent 22 % de la cohorte 1 et 16 % de la cohorte 2.

1 Décret du 30-06-2006 (modifié le 11-04-2014) relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

2 Pour la cohorte 1 : t = 2006-2007, t+1 = 2007-2008, t+2 = 2008-2009, t+3 = 2009-2010, t+4 = 2010-2011. Pour la cohorte 2 : t (entrée) = 2008-2009, t+1 = 2009-2010, t+2 = 2010-2011, t+3 = 2011-2012, t+4 = 2012-2013.

3 Les autres parcours qui commencent de manière identique à ceux détaillés dans le tableau ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Par exemple, les 2 élèves de la cohorte 1 qui suivent le parcours 1D-2D-2C puis poursuivent leur scolarité en Cefa ne sont pas pris en compte.

4 Voir l'indicateur 19 (Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire).

5 Les sorties peuvent être dues à différentes raisons telles que, notamment, le décrochage scolaire mais aussi le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, de promotion sociale.

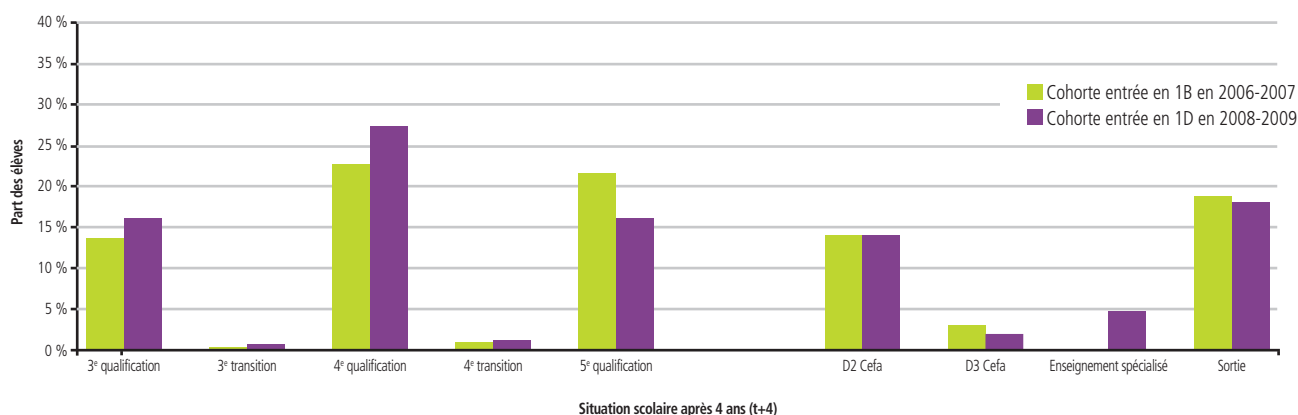
18.1 Parcours scolaires des élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié en 2006-2007 et 2008-2009

t (entrée)	t+1	t+2	t+3	t+4	COHORTE 1 (ENTRÉE EN 2006-2007 EN 1B)						COHORTE 2 (ENTRÉE EN 2008-2009 EN 1D)					
					%	%	ISE	Effectifs	% filles	% garçons	%	%	ISE	Effectifs	% filles	% garçons
2D	3 ^e qual.	4 ^e qual.	5 ^e qual.	20 %	51 %	-0,37	846	50 %	50 %	13 %	38 %	-0,40	588	52 %	48 %	
			4 ^e qual.	6 %			243	47 %	53 %				4 %	182	41 %	59 %
		4 ^e qual.	9 %	402			47 %	53 %	8 %				364	49 %	51 %	
		3 ^e qual.	3 ^e qual.	7 %			316	44 %	56 %				7 %	306	45 %	55 %
		Cefa	4 %	161			47 %	53 %	4 %				166	41 %	59 %	
	Cefa	Cefa	Cefa	4 %	190	38 %	62 %	4 %	165	36 %	64 %					
	Cefa	Cefa	Cefa	1 %	1 %	-0,39	56	21 %	79 %	1 %	1 %	-0,35	51	16 %	84 %	
	2C	3 ^e qual.	4 ^e qual.	*	*	*	*	*	*	2 %	2 %	-0,43	87	44 %	56 %	
	1D	3 ^e qual.	4 ^e qual.	5 ^e qual.	2 %	2 %	-0,40	65	60 %	40 %	3 %	4 %	0,02	140	45 %	55 %
			3 ^e qual.	4 ^e qual.	*	*	*	*	*	*	1 %			50	62 %	38 %
1C		3 ^e trans.	4 ^e trans.	*	*	*	*	*	*	1 %			51	39 %	61 %	
		2C	3 ^e qual.	4 ^e qual.	3 %	4 %	-0,30	138	63 %	37 %	9 %	12 %	-0,33	401	54 %	46 %
		3 ^e qual.	3 ^e qual.	1 %			51	31 %	69 %	3 %			126	51 %	49 %	
1C		3 ^e qual.	4 ^e qual.	*	*	*	*	*	*	2 %	2 %	-0,47	79	42 %	58 %	
2D	Ens. spéc.	Ens. spéc.	Ens. spéc.	Ens. spéc.	1 %	1 %	-0,44	63	44 %	56 %	*	*	*	*	*	
	Ens. spéc.	Ens. spéc.	Ens. spéc.	Ens. spéc.	2 %	2 %	-0,45	79	39 %	61 %	2 %	2 %	-0,30	79	33 %	67 %
	Autre parcours				20 %	20 %	-0,45	861	39 %	61 %	21 %	21 %	-0,42	988	39 %	61 %
	Sortie				19 %	19 %	-0,35	803	37 %	63 %	18 %	18 %	-0,41	842	37 %	63 %
Total					100 %	100 %	-0,38	4274	44 %	56 %	100 %	100 %	-0,38	4 665	43 %	57 %

* Effectifs insuffisants

Deux ans après leur entrée en 1D, 51 % des élèves de la cohorte 1 et 38 % des élèves de la cohorte 2 fréquentent une 3^e année de qualification après être passés par la 2D.

18.2 Situations scolaires des élèves entrés en 1^{re} différenciée en 2006-2007 et en 2008-2009 après 4 ans (t+4)



Quatre ans après leur entrée en 1^{re} différenciée, 23 % de la cohorte 1 et 27 % de la cohorte 2 fréquentent la 4^e qualification. Près de 20 % des élèves ne fréquentent plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi les élèves de 15 à 22 ans fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire en 2011-2012 (de la 3^e à la 5^e année), 5,7 % ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire en 2012-2013. Ce taux de sortie était de 7,0 % en 2006.

Ces taux sont plus élevés pour les élèves domiciliés en région bruxelloise, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire important, mais diminuent tous depuis 2006.

Afin d'approcher le phénomène d'abandon scolaire précoce¹, cet indicateur dénombre les élèves qui sortent de l'école entre deux années scolaires, plus précisément les jeunes qui ne sont plus inscrits dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante. Le dénombrement des sorties est limité aux élèves fréquentant les années d'études avant la certification de fin de secondaire (la 6^e année) en ciblant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études secondaires. Ne sont pris en compte ici que les élèves âgés de 15 à 22 ans. En effet, à partir de 15 ans, l'âge normal de fin d'une troisième, le jeune peut s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional, par exemple, et donc sortir de l'école. Les sorties peuvent être dues à d'autres raisons comme le décrochage scolaire mais aussi le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, de promotion sociale.

Le taux de sortie est calculé par rapport au nombre d'élèves présents dans les années d'études ciblées, dans le même groupe d'âge.

Afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sortie ont été calculés selon la zone² de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont donc pas été pris en compte.

Taux de sortie par zone de domicile en 2012 (fig. 19.1)

Le taux de sortie pour l'ensemble des 10 zones d'enseignement est de 5,7 % et il varie fortement selon la zone : de 4,4 % en Brabant wallon à 7,6 % pour la région de Bruxelles-Capitale. En Wallonie, ce sont les zones plus industrielles qui ont les taux les plus élevés : Charleroi-Hainaut sud (6,1 %), Mons-Centre (5,9 %), Verviers (5,7 %) et Liège (5,6 %).

Évolution du taux de sortie de 2006 à 2012 selon le lieu de domicile (fig. 19.2)

Les taux de sortie de 2006 à 2012 passent de 7,0 % à 5,7 % et présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation du taux entre 2008 et 2011. Si la Wallonie suit la courbe générale, avec des taux légèrement plus bas (de 6,3 % à 5,2 %), la région de Bruxelles-Capitale montre une forte diminution quasi constante du taux de sortie mais avec un point de départ plus élevé (10,2 % en 2006) et un taux de 7,6 % en 2012, toujours supérieur à la moyenne des 10 zones.

Répartition des élèves sortis en 2012 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2011-2012 (fig. 19.3)

Les 6 310 élèves âgés de 18 à 22 ans, qui sont donc en retard scolaire, représentent 72 % des sortants en 2012. La porte de sortie la plus fréquente est la forme professionnelle avec des taux de sortie proche de 16 % : autrement dit, en 3P, par exemple, c'est un élève sur six (de 15 à 22 ans) qui est sorti en 2012 et parmi ces 1 926 élèves sortis de 3P, 1 023 sont âgés de 18 à 22 ans et ont donc déjà au moins 3 ans de retard scolaire. La forme technique de qualification présente également des taux relativement élevés (autour de 7 %), bien au-delà des taux des formes de transition (autour de 3 %).

Comparaison des taux de sortie de 2006, 2009 et 2012, selon le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 19.4)

Les taux de sortie de 2006 à 2012 diminuent dans le temps quelque soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée.

Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de 15 à 17 ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons.

Des taux encore très élevés sont plus marqués pour les élèves âgés de 18 à 22 ans (14,0 % en 2012) ainsi que pour les élèves sortant de la section de qualification (10,5 % en 2012).

Ces variables sont fortement liées puisque la section de qualification rassemble des élèves avec un taux de retard³ ainsi qu'un taux de garçons⁴ plus importants.

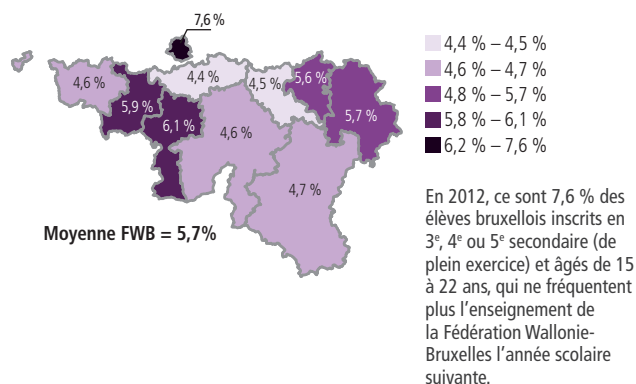
1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent prématurément l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27000>

2 Les zones prises en compte sont les zones d'enseignement définies au début des années 90 (arrêté de l'exécutif de la Communauté française fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice – MB 29/04/1993) lors de la mise en place d'instances de concertation entre établissements coïncidant avec la région (Bruxelles-Capitale), la province (Brabant wallon, Namur, Luxembourg), ou l'arrondissement (Huy-Waremme, Liège, Verviers). La province de Hainaut a été découpée en 3 zones correspondant à des ensembles de communes (Hainaut occidental, Mons-Centre, Charleroi-Hainaut sud). Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la publication *Développement d'indicateurs locaux illustrant des défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (données 2011-2012)* <http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg15>

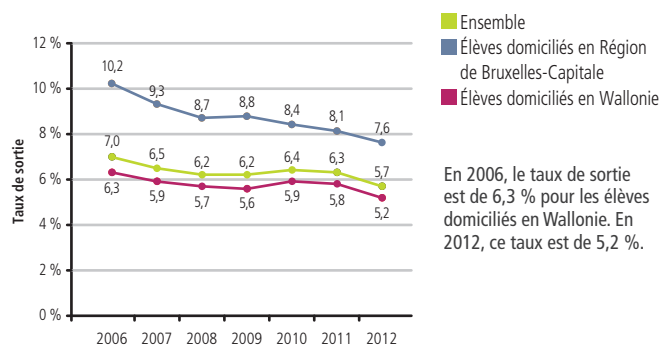
3 Voir l'indicateur 11 (Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice).

4 Voir l'indicateur 5 (Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire).

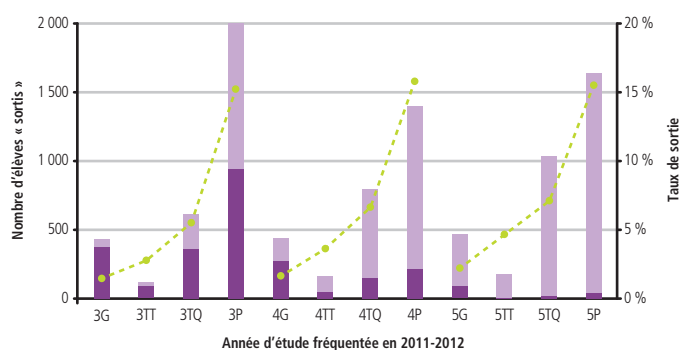
19.1 Taux de sortie par zone de domicile – 2012



19.2 Évolution du taux de sortie de 2006 à 2012, selon le lieu de domicile



19.3 Répartition des 8 791 élèves (par groupe d'âge) sortis en 2012 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2011-2012, pour l'ensemble des 10 zones de domicile



En 2012, ce sont 1 926 élèves inscrits en 3P et âgés de 15 à 22 ans qui ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante. Ils représentent 15 % des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2011-2012.

19.4 Comparaison des taux de sortie de 2006, 2009 et 2012, selon le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

Variables		Taux de sortie			Variation du taux de sortie entre 2006 et 2012 (en % du taux 2006)
		2006	2009	2012	
Sexe	Filles	5,8 %	5,2 %	4,8 %	-17 %
	Garçons	8,2 %	7,2 %	6,5 %	-21 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	3,3 %	2,7 %	2,3 %	-30 %
	Entre 18 et 22 ans	18,0 %	15,4 %	14,0 %	-22 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	2,5 %	2,0 %	1,9 %	-24 %
	Qualification	12,6 %	11,2 %	10,5 %	-17 %
Ensemble des 10 zones de domicile		7,0 %	6,2 %	5,7 %	-19 %

Le taux de sortie des filles est de 5,8 % en 2006 et de 4,8 % en 2012, soit une diminution, par rapport à 2006, de 17 %.

20 Taux d'accès à l'enseignement supérieur

Pour les générations d'élèves nés entre 1989 et 1994, le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est resté stable. Cependant, l'écart entre les hommes et les femmes est de près de 10 points de pourcentage en faveur des femmes. Les écarts sont également marqués en fonction de la forme de l'enseignement secondaire suivie. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est de 74 % pour les étudiantes ayant obtenu leur CESS en 2009 et de 71 % pour les étudiants.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des étudiants issus de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est abordé sous deux angles complémentaires. La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur en fonction de l'année de naissance de l'étudiant et la seconde suivant l'année d'obtention du CESS.

Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de naissance (né entre 1989 et 1994) (fig. 20.1)

La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur des jeunes nés entre 1989 et 1994. Les jeunes nés en 1989 sont susceptibles d'entrer dans l'enseignement supérieur à partir de l'année académique 2007-2008, ceux nés en 1994 à partir de l'année académique 2012-2013. Pour chaque génération, la période d'observation s'étend de la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur à l'année académique 2012-2013. Le nombre d'étudiants d'une génération entrant dans l'enseignement supérieur pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles (étudiants de 1^{re} génération¹) est comparé au nombre d'élèves de 17 ans dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédant la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ainsi le nombre d'étudiants de la génération 1989 est comparé au nombre d'élèves de 17 ans en 2006-2007. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire suivie². L'addition des taux d'accès par année forme le taux d'accès total d'une génération à la fin de la période d'observation (soit 2012-2013).

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur à 18 ans (âge théorique d'accès à l'enseignement supérieur) des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire est assez stable tant pour les hommes (23,8 % pour la génération 1989 et 24,1 % pour la génération 1994) que pour les femmes (34,6 % pour la génération 1989 et 34,5 % pour celle de 1994). Ce taux varie selon la forme d'enseignement secondaire suivi. Ainsi un garçon sur deux inscrits à 17 ans dans l'enseignement général et un peu moins de deux filles sur trois entrent l'année suivante dans l'enseignement supérieur. En revanche, pour les étudiants issus de l'enseignement technique ou artistique de qualification le taux d'accès à cet âge est de 7,5 % pour les hommes de la génération 1994 et de 15,0 % pour les femmes de cette même génération. Pour l'ensemble de la génération 1992, le taux d'accès (à 18, 19 ou 20 ans) est de 49,3 % pour les hommes et de 60,6 % pour les femmes. Enfin, le taux d'accès des étudiants

rentrant dans l'enseignement supérieur après 20 ans peut-être estimé à 4 % pour les hommes et à 3 % pour les femmes.

Entre la génération 1989 et la génération 1994, le taux d'accès à 19 ans et plus est en augmentation tant pour les hommes que pour les femmes.

Les résultats de cette première approche sont influencés par le retard scolaire acquis dans l'enseignement secondaire et par le fait que seule une infime partie des élèves issus de l'enseignement professionnel aura la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur (après une 7^e P).

Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de délivrance du CESS (fig. 20.2.)

Une seconde approche consiste à évaluer la proportion d'élèves obtenant le CESS dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice une année donnée (entre 2008 et 2012) qui entre dans l'enseignement supérieur. Tout à fait logiquement, cette seconde approche présente des taux supérieurs à la première approche puisque seuls les élèves ayant obtenu le titre permettant l'accès à l'enseignement supérieur sont pris en compte.

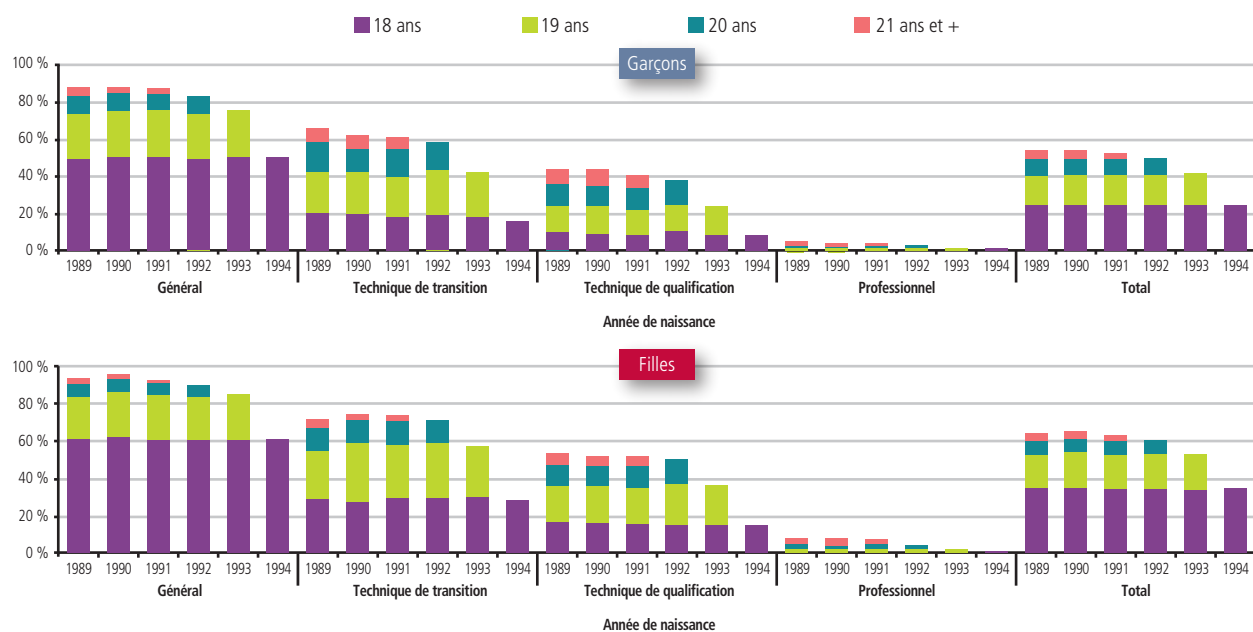
La quasi totalité des étudiants entrent dans l'enseignement supérieur dans les deux années suivant l'obtention du CESS. Ainsi, le taux d'accès l'année académique après l'obtention du CESS est de 69,5 % pour les hommes et de 71,3 % pour les femmes ayant obtenu leur CESS en 2012. La différence entre les hommes et les femmes est, ici, moins importante que dans la première approche. Le taux d'accès direct, pour les hommes ayant obtenu leur CESS en 2012, est de 92,8 % pour les étudiants issus de l'enseignement général, 78,4 % pour ceux issus du technique de transition, 51,0 % pour ceux issus de technique de qualification et de 12,6 % pour ceux issus de l'enseignement professionnel. Pour les femmes ces taux sont respectivement de 92,6 %, 78,2 %, 58,5 % et 15,3 %. Les taux d'accès à l'enseignement supérieur l'année suivant la délivrance du CESS sont en augmentation depuis 2008 quelle que soit la forme d'enseignement et ce tant pour les hommes que pour les femmes. La différence se marquant particulièrement dans les sections techniques et professionnelles, l'hypothèse peut être émise que la crise et les difficultés pour les jeunes à trouver du travail, incitent de plus en plus les élèves, déjà détenteurs d'un diplôme qualifiant leur permettant l'accès au marché du travail, à prolonger leurs études.

Trois quarts des élèves ayant obtenu leur CESS en 2010 sont rentrés dans l'enseignement supérieur entre 2010-2011 et 2012-2013 (71,0 % des garçons et 74,1 % des filles).

1 Les étudiants pris en compte sont issus de la base de données du CRef pour les étudiants des universités et de la base de données SATURN pour l'enseignement supérieur dans les hautes écoles (HE) et les Instituts supérieurs d'Architecture (ISA). Les étudiants des Ecoles supérieures des Arts (ESA) ne sont pas pris en compte vu le manque important de données nécessaires au calcul de l'indicateur. Ne sont pris en compte que les étudiants pour lesquels la provenance du secondaire effectué en FWB est connue. Les taux d'accès sont de ce fait légèrement sous-estimés. Les mêmes sources sont également utilisées pour la 2^e approche.

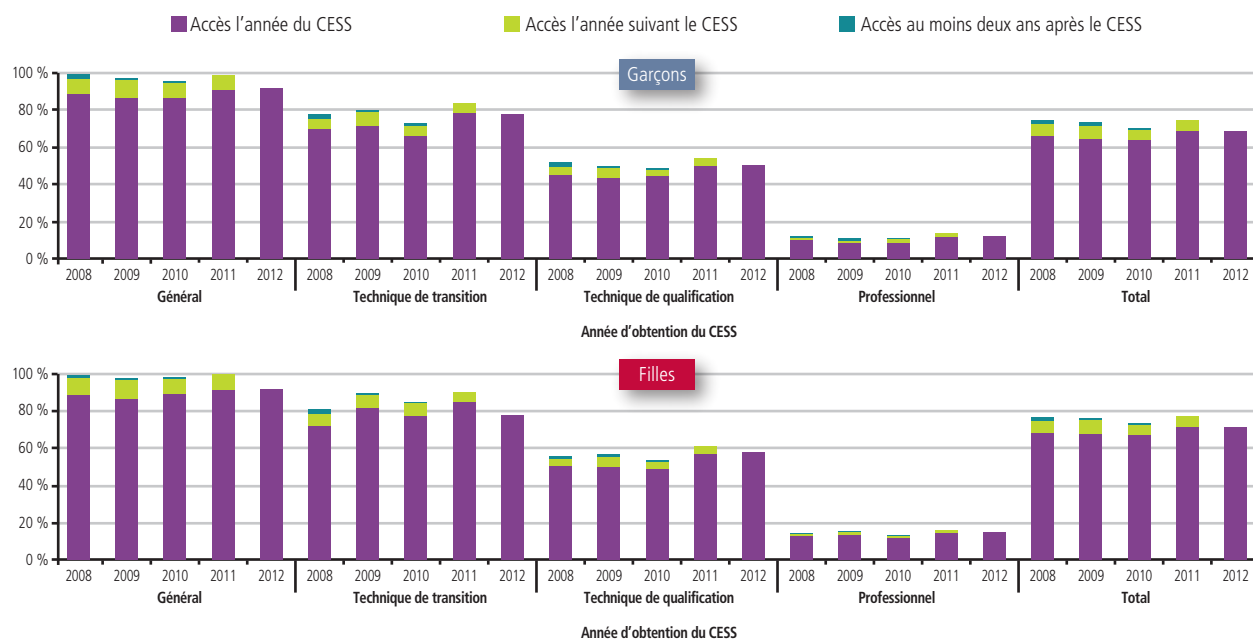
2 Les étudiants pour lesquels la forme d'enseignement secondaire n'est pas connue dans les bases de données du CRef et de SATURN ont été répartis dans les mêmes proportions que les étudiants pour lesquels l'information est connue et ce, année par année, et suivant le lieu de scolarisation (universités/SHU).

20.1 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de naissance (né entre 1989 et 1994)



Les garçons nés en 1989 et issus de l'enseignement général sont 48,8 % à accéder à l'enseignement supérieur à 18 ans (en 2007-2008) ; c'est le cas de 61,3 % des filles.

20.2 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de délivrance du CESS



Les garçons ayant obtenu un CESS dans l'enseignement général en 2012 sont 92,8 % à accéder à l'enseignement supérieur la même année ; c'est le cas de 92,6 % des filles.

Les résultats en culture mathématique de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'enquête PISA 2012 sont sensiblement identiques à ceux observés en 2003 : ils se situent à la hauteur de la moyenne des pays de l'OCDE. En lecture, les progrès entre 2000 et 2012 sont encourageants : la Fédération Wallonie-Bruxelles progresse de l'équivalent d'une demi-année scolaire et rejoint la moyenne de l'OCDE. En culture scientifique, les performances de la Fédération Wallonie-Bruxelles restent nettement inférieures à la moyenne de l'OCDE. Par ailleurs, on observe des différences de scores préoccupantes entre élèves favorisés et défavorisés, entre élèves à l'heure et élèves en retard, entre écoles « les plus performantes » et écoles « les moins performantes ».

Depuis 2000, le Programme pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) évalue tous les trois ans les compétences des jeunes en culture mathématique, en lecture et en culture scientifique. Dans tous les pays participants, les jeunes sont évalués à l'âge de 15 ans, où qu'ils soient dans leur parcours scolaire. Tous les trois ans, un des trois domaines est évalué de manière approfondie. En 2012¹, il s'agissait de la culture mathématique. Le caractère cyclique de PISA permet de calculer des indicateurs de tendance en termes d'évolution.

Évolution des scores moyens de la FWB et de l'ensemble des pays de l'OCDE dans les trois domaines (PISA 2012) (fig.21.1)

En 2003, la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles en culture mathématique (498) était proche de celle des pays de l'OCDE (500). C'est aussi le cas en 2012, après une légère baisse en 2006 et 2009 : 493 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et 494 pour les pays de l'OCDE².

Au-delà de ces chiffres, il est possible d'affiner le diagnostic au niveau des processus. Ceux impliqués dans la résolution de problèmes, la mobilisation de procédures mathématiques (processus « employer ») ou l'interprétation de la solution mathématique d'un problème (processus « interpréter ») sont mieux maîtrisés que ceux relatifs à la formulation d'un énoncé sous une forme mathématique (processus « formulation »).

En lecture, la Fédération Wallonie-Bruxelles a rejoint en 2012 la moyenne de l'OCDE (FWB : 496 ; OCDE : 497). En 2000, 24 points l'en séparaient (FWB : 476 ; OCDE : 500). Entre 2000 et 2012, la progression de la Fédération Wallonie-Bruxelles équivalait à une demi-année scolaire³.

Des données complémentaires indiquent que ces progrès observés en lecture entre 2000 et 2012 sont à attribuer à une diminution sensible du pourcentage d'élèves faibles lecteurs qui passe de 28,2 % à 19,2 %. Cette diminution est contrebalancée par une augmentation de la proportion d'élèves moyens (de 64,4 % à 70,8 %) et forts (de 7,5 % à 10 %).

Entre 2006 et 2012, l'écart entre la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la moyenne de l'OCDE en culture scientifique est resté sensiblement identique : 14 points séparent la Fédération Wallonie-Bruxelles de la moyenne de l'OCDE.

Évolution des pourcentages d'élèves faibles, moyens et forts en culture mathématique de 2003 à 2012 dans les communautés belges et les pays de l'OCDE (PISA 2012) (fig.21.2)

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la proportion d'élèves faibles⁴ en culture mathématique évolue peu entre 2003 et 2012 (+0,6 %). Le pourcentage d'élèves moyens a progressé de 3,6 % au détriment du taux d'élèves forts qui diminue de 4,2 %. Une diminution s'observe aussi à un niveau plus général : la proportion d'élèves forts au sein de l'OCDE diminue de 1,6 % entre 2003 et 2012. La Communauté flamande est le système éducatif où la diminution de la proportion d'élèves forts est la plus marquée : -9,3 %.

Différences des scores moyens en culture mathématique entre différentes catégories d'élèves (PISA 2012) (fig.21.3)

L'enquête PISA permet de comparer les scores en culture mathématique en fonction de catégories d'élèves contrastées. Un écart de 38 points correspond à une année scolaire. En 2012, l'écart en fonction du genre est peu marqué (10 points en faveur des garçons), alors que l'écart atteint 49 points lorsqu'on s'intéresse au statut de natif ou d'immigré⁵ et 111 lorsqu'on compare les 25 % d'élèves les plus favorisés aux 25 % d'élèves les plus défavorisés. Des écarts importants sont également constatés en fonction du parcours scolaire : 106 points séparent les élèves à l'heure ou en avance de ceux qui sont en retard, et 136 points séparent les élèves de 15 ans inscrits en 4^e année de l'enseignement de transition (G/TT) de ceux qui fréquentent une 3^e année de l'enseignement de qualification (TQ/P).

Écarts en culture mathématique entre les 25 % d'écoles « les plus performantes » et des 25 % d'écoles « les moins performantes » dans une sélection de pays (PISA 2012) (fig.21.4)

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'écart est important (181 points) : nettement plus élevé que l'écart observé au Danemark (113), en Espagne (112) et en Norvège (100). Dans d'autres systèmes éducatifs, l'écart est aussi important (Shanghai-Chine : 183), voire davantage (Pays-Bas : 192 ; Communauté flamande : 209).

1 En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enquête PISA 2012 a été administrée en avril-mai 2012 dans 103 établissements secondaires, à 3 547 élèves de 15 ans.

2 Chaque fois qu'un domaine d'évaluation est domaine « majeur » pour la première fois dans PISA, la moyenne de l'OCDE est fixée à 500 et l'écart-type à 100.

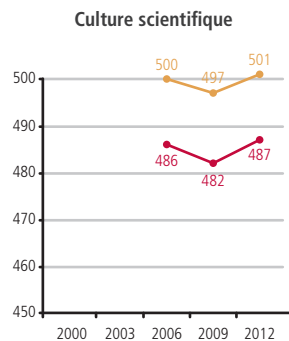
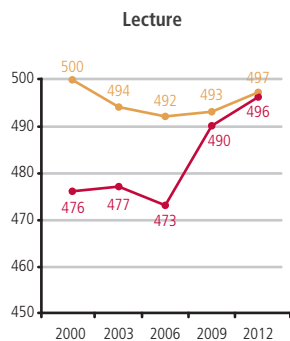
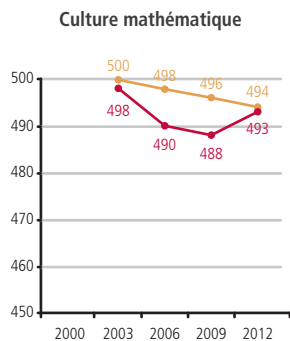
3 Au niveau des pays de l'OCDE, on estime que les progrès effectués en une année d'étude correspondent à 38 points sur l'échelle PISA.

4 Les élèves sont répartis en trois groupes sur la base de six niveaux définis en fonction de la difficulté des tâches (faibles = niveaux 1 et 2, moyens = 3 et 4, forts = 5 et 6). En guise d'exemple, les élèves faibles sont au mieux capables d'appliquer des procédures de routine et de répondre à des questions sur des situations familières et explicites. Les élèves « forts » peuvent eux élaborer des modèles mathématiques et les utiliser dans des situations complexes. Ils peuvent mettre en œuvre un large éventail de compétences pointues de raisonnement, formuler et communiquer leurs interprétations et leur raisonnement.

5 Elève né à l'étranger ou dont les deux parents sont nés à l'étranger.

6 Il s'agit des écoles de la FWB dont la moyenne des scores au niveau de l'établissement se situe parmi les 25 % les moins élevées.

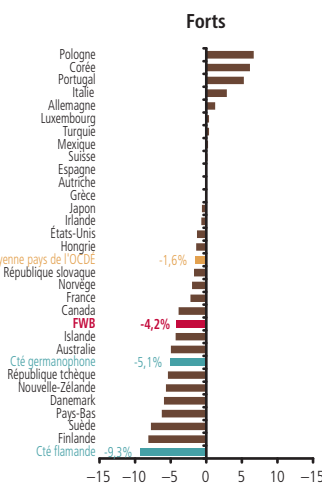
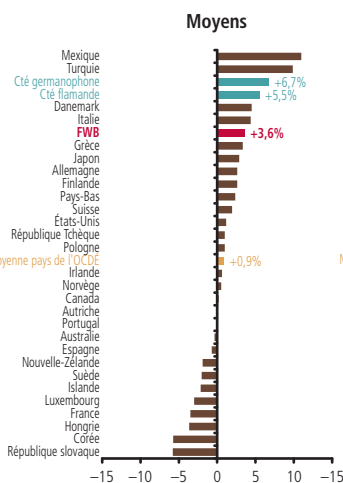
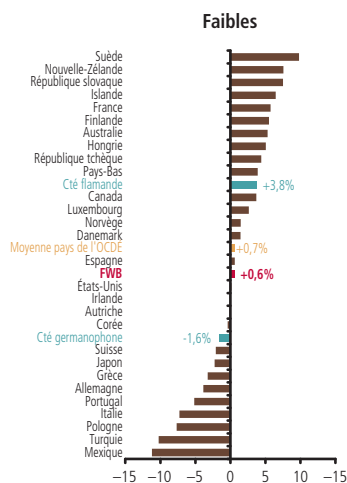
21.1 Évolution des scores moyens de la FWB et de l'ensemble des pays de l'OCDE dans les trois domaines (PISA 2012)



■ OCDE
■ Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2003, le score moyen de la FWB en mathématiques était de 498, soit 2 points de moins que la moyenne internationale (différence négligeable). En 2012, le score moyen de la FWB est de 493, soit 1 point en dessous de la moyenne OCDE.

21.2 Évolution des pourcentages d'élèves faibles, moyens et forts en culture mathématique de 2003 à 2012 dans les communautés belges et les pays de l'OCDE (PISA 2012)

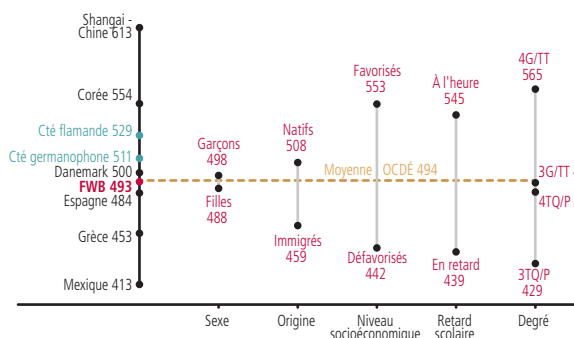


En FWB, la proportion d'élèves faibles en culture mathématique augmente de 0,6 %. La proportion d'élèves moyens augmente de 3,6 % et la proportion d'élèves forts diminue de 4,2 %.

En Communauté flamande, la proportion d'élèves faibles en culture mathématique augmente de 3,8 %. La proportion d'élèves moyens augmente de 5,5 % et la proportion d'élèves forts diminue de 9,3 %.

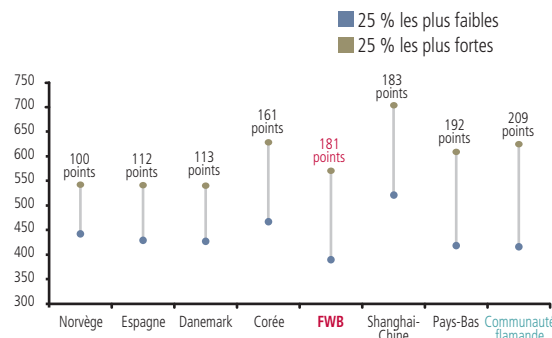
Au niveau de l'OCDE, la proportion d'élèves faibles en culture mathématique augmente de 0,7 %. La proportion d'élèves moyens augmente de 0,9 % et la proportion d'élèves forts diminue de 1,6 %.

21.3 Différences des scores moyens en culture mathématique entre différentes catégories d'élèves (PISA 2012)



En FWB, le score moyen en culture mathématique des élèves à l'heure est de 545, tandis que celui des élèves en retard est de 439.

21.4 Écart en culture mathématique entre les 25 % d'écoles « les plus performantes » et des 25 % d'écoles « les moins performantes » dans une sélection de pays (PISA 2012)



En FWB, 181 points séparent les 25 % d'écoles « les plus performantes » des 25 % d'écoles « les moins performantes ».

Les résultats en lecture électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'enquête PISA 2009 sont à la hauteur des résultats des 15 autres pays de l'OCDE participants. Le pourcentage d'élèves très faibles est plus important que le pourcentage observé au niveau international. Ces élèves fréquentent majoritairement l'enseignement qualifiant et ont déjà redoublé. Les filles sont en moyenne plus compétentes que les garçons, en raison de leur niveau de compétence en lecture. Les écarts entre élèves favorisés et défavorisés sont parmi les plus élevés. Les différences de performances varient fortement en fonction de l'école fréquentée. Les élèves belges francophones sont ceux qui déclarent utiliser le moins les ressources informatiques de leur école.

Depuis l'an 2000, le Programme pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) évalue tous les trois ans les compétences des jeunes de 15 ans en lecture, culture mathématique et culture scientifique. En 2009, à côté de l'évaluation de la lecture sur support papier, 16 pays de l'OCDE et 3 pays partenaires ont évalué les compétences en lecture des jeunes sur support électronique. L'évaluation porte sur la compréhension d'un message écrit qui a la particularité d'être présenté sur ordinateur et d'exploiter de nouveaux formats de textes comprenant notamment des menus déroulants, des barres de défilement, des liens hypertextes.

Score moyen de la FWB et des pays participant à l'option lecture électronique (PISA 2009) (fig. 22.1)

La performance de la FWB est de 490¹, soit un écart non significatif² par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE (499). Avec ce score, la FWB occupe une position intermédiaire par rapport aux 9 pays européens participants. La figure 22.1 montre des situations très contrastées pour ces pays : l'Autriche, la Pologne, la Hongrie et l'Espagne semblent « décrocher », alors que les Communautés flamande et germanophone présentent de très bons résultats moyens. L'Australie et la Corée, qui sont les pays les plus forts au test papier, semblent encore meilleurs sur support électronique, alors que dans certains pays, le niveau des élèves en lecture électronique est nettement plus faible qu'en lecture sur papier (Europe de l'Est). En FWB, les performances sont similaires quel que soit le mode de lecture.

Dans le domaine de la lecture électronique, se pose la question des ressources disponibles. Les réponses des élèves sur la possession et l'usage d'ordinateurs indiquent que les foyers sont relativement bien pourvus (86 % des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles disposent d'un ordinateur), à l'exception des foyers défavorisés. Le fait d'utiliser sans excès un ordinateur chez soi est fortement lié aux performances en lecture électronique. L'équipement des écoles pêche quant à lui moins en quantité qu'en qualité de l'usage qui en est fait. Un tiers des élèves de la FWB disent utiliser un ordinateur à l'école, ce qui est largement en dessous des pratiques déclarées des autres pays.

Répartition des élèves de 15 ans aux différents niveaux de compétence en lecture électronique, selon l'année d'étude et la filière (PISA 2009) (fig. 22.2)

Aux niveaux les plus élevés (5 et plus), les élèves doivent être capables de localiser et d'analyser de manière critique une information présentée dans un contexte peu familier ; les tâches peuvent requérir de naviguer dans plusieurs

sites sans consignes explicites à cet égard. Au niveau 2, il s'agit de localiser une information bien définie présentée dans un contexte familier ; le nombre de sites à consulter est limité. Le niveau 2 est considéré comme le niveau sous lequel les élèves ont un niveau de maîtrise insuffisant de la lecture sur support électronique. En FWB, 21 % des élèves n'atteignent pas ce seuil, ce qui constitue une proportion d'élèves très faibles supérieure à la moyenne internationale (17 %). Ils sont principalement issus du 1^{er} degré (59 % d'élèves de 15 ans sous le niveau 2), ou sont des élèves en retard d'un an de l'enseignement qualifiant (45 % d'élèves sous le niveau 2). En FWB, 6 % des élèves atteignent le niveau 5, pour 8 % au niveau international.

Scores en lecture électronique en fonction des caractéristiques sociodémographiques des élèves (PISA 2009) (fig. 22.3)

La figure illustre les performances moyennes des élèves en fonction de leurs caractéristiques personnelles. L'écart entre les filles et les garçons est de 21 points en faveur des filles et est de même ampleur au niveau des pays de l'OCDE (24 points). En FWB, cette différence vient des meilleures compétences des filles en lecture, mais pas dans la maîtrise du support électronique, car si l'on analyse les résultats de filles et garçons d'un même niveau de compétence en lecture, il n'y a plus d'avantage pour les filles sur support électronique. L'écart entre les performances des 25 % des élèves les plus et les moins favorisés sur le plan socioéconomique et culturel est de 124 points, ce qui classe notre système éducatif en avant-dernière position en termes d'écarts de performances liés au niveau socioéconomique des élèves. Cet écart est de 85 points pour les pays de l'OCDE. Les écarts en FWB en fonction du pays de naissance de l'élève et de la langue parlée à la maison sont conséquents (respectivement 60 et 69 points), classant le système éducatif de la FWB en meilleure position que sur la dimension socioéconomique.

Variance entre écoles en lecture électronique (PISA 2009) (fig. 22.4)

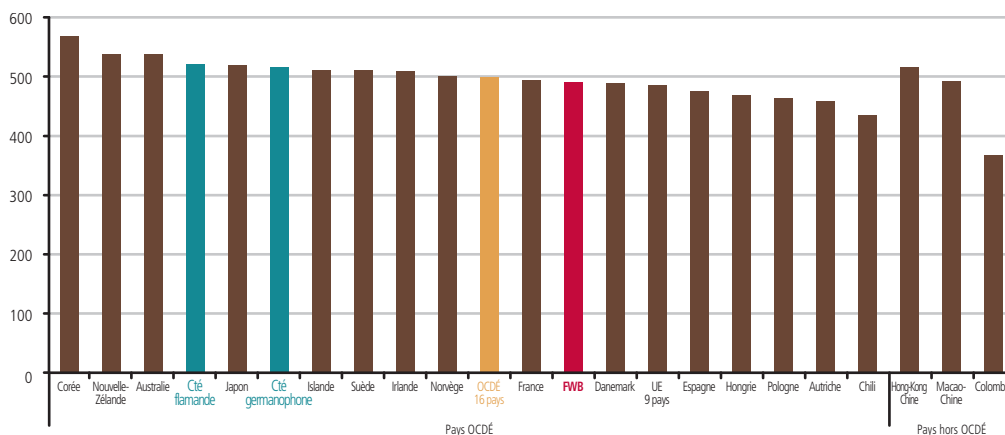
Le pourcentage de variance entre écoles est la part des différences de performances entre élèves qui s'explique par l'établissement scolaire fréquenté. Plus de la moitié (53 %) des différences entre élèves sont liées à l'école fréquentée faisant de cette variance entre écoles une des caractéristiques majeures de notre système éducatif. Les différences entre élèves sont particulièrement marquées dans les pays qui comme la Belgique relèvent du modèle de séparation³ en ce qu'ils recourent fréquemment aux redoublements et réorientent en filières avant l'âge de 15 ans, l'âge d'évaluation de PISA.

1 Dans PISA, les scores des pays ou des élèves s'interprètent en référence à une moyenne fixée pour les pays de l'OCDE. Il n'y a pas de maximum ou de minimum, mais bien une moyenne de référence par rapport à laquelle on situe les scores, en tenant compte d'une marge d'erreur (erreur de mesure).

2 C'est-à-dire trop faible en regard de l'erreur de mesure.

3 Mons N. (2007). *Les nouvelles politiques éducatives*. Paris, PUF.

22.1 Score moyen de la FWB et des pays participant à l'option lecture électronique (PISA 2009)



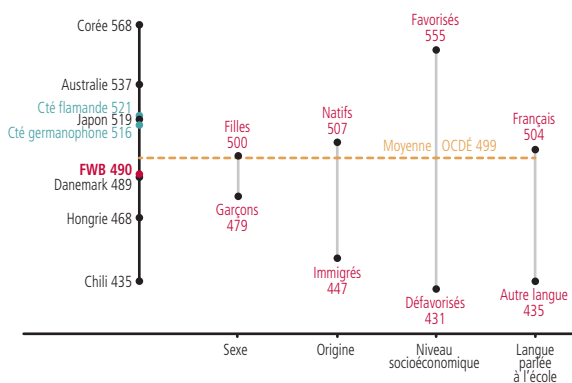
Le score moyen de la FWB en lecture électronique est de 490. Le score moyen des pays de l'UE ayant participé à cette étude est de 486.

22.2 Répartition des élèves de 15 ans aux différents niveaux de compétence en lecture électronique, selon l'année d'étude et la filière (PISA 2009)

	Tous les élèves de l'OCDE	Tous les élèves de la FWB	1 ^{er} degré 8 % des élèves	3TQ et 3P 22 % des élèves	4TQ et 4P 10 % des élèves	3G et 3TT 18 % des élèves	4G et 4TT 39 % des élèves
Niveau 5 et plus	8 %	6 %			1 %	1 %	13 %
Niveau 4	23 %	22 %	1 %	2 %	12 %	18 %	44 %
Niveau 3	30 %	29 %	10 %	18 %	38 %	43 %	34 %
Niveau 2	22 %	22 %	30 %	35 %	32 %	28 %	8 %
Sous le niveau 2	17 %	21 %	59 %	45 %	16 %	10 %	1 %

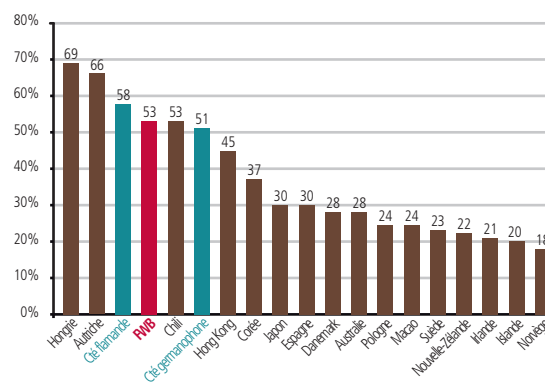
En FWB, 21 % des élèves n'atteignent pas le seuil requis en termes de compétence en lecture sur support électronique. Si l'on s'intéresse spécifiquement aux élèves fréquentant encore le 1^{er} degré à 15 ans (soit 8 % des élèves en 2009), on constate que 59 % d'entre eux n'atteignent pas ce seuil.

22.3 Scores en lecture électronique en fonction des caractéristiques sociodémographiques des élèves (PISA2009)



En FWB, le score moyen en lecture électronique des élèves favorisés est de 555, tandis que celui des élèves défavorisés est de 431.

22.4 Variance entre écoles en lecture électronique (PISA 2009)



En FWB, 53 % des différences de résultats en lecture électronique sont liées à des différences entre écoles.

En 2013, 47 045 élèves de 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire, soit plus de 97 % de l'effectif, ont réussi l'épreuve menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB). Cette épreuve est également réussie dans l'enseignement secondaire par 1 675 élèves en 1D et 1 424 en 2D. Dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire), 382 élèves obtiennent le CEB à la suite de l'épreuve.

Les résultats en français, en mathématiques et en éveil, qui sont les trois disciplines constituant l'épreuve varient selon le genre, le retard scolaire et l'indice socioéconomique de l'implantation scolaire des élèves.

Chaque année depuis 2009, une épreuve externe commune portant sur le français, les mathématiques et l'éveil est organisée afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la 2^e étape de l'enseignement obligatoire. Les consignes de passation, les questions et les critères de correction sont identiques pour tous les élèves qui la présentent. Cette évaluation externe commune menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB)¹ est obligatoire pour tous les élèves de 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire, tous les élèves de 1^{re} et 2^e années différenciées² ainsi que ceux de l'année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire qui ne sont pas titulaires du CEB. L'épreuve est accessible au moyen d'une inscription individuelle à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre 2012 et n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

Nombre d'épreuves réussies permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 23.1)

En 2013, dans l'enseignement primaire ordinaire, 47 045 des 48 739 élèves ayant présenté l'épreuve externe menant à l'obtention du CEB l'ont réussie (97 %). Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 73 %, l'épreuve étant réussie par 154 élèves. De plus, 3 099 élèves de l'enseignement secondaire, 1 675 de 1^{re} année différenciée et 1 424 de 2^e année différenciée, ont réussi les épreuves du CEB. Enfin, 639 élèves, inscrits individuellement, ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil (fig. 23.2)

En français, près de 71 % des élèves de 6^e primaire obtiennent un score global compris entre 70 et 89/100 et 12 % ont un score supérieur ou égal à 90/100. En éveil, la répartition est similaire, avec plus de deux tiers des élèves ayant un score entre 70 et 89/100 et moins d'un cinquième ayant un score égale ou supérieur à 90/100. En mathématiques, un score supérieur ou égal à 90/100 est atteint par 30 % des élèves, tandis que 52 % des élèves ont un score compris

entre 70 et 89/100. Les pourcentages d'élèves obtenant un score compris entre 40 et 69/100 sont respectivement de 17 %, 20 % et 18 % pour le français, les mathématiques et l'éveil.

Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'indice socio-économique³ (ISE) de l'implantation scolaire fréquentée (fig. 23.3)

Selon le genre. Les scores des filles sont légèrement plus élevés que ceux des garçons en français. Leur score moyen est de 80/100 à l'épreuve pour 78/100 chez les garçons. La situation s'inverse pour les mathématiques et l'éveil. Lors de ces épreuves, ce sont les garçons qui récoltent des scores moyens légèrement plus élevés, respectivement de 82 et 79/100 contre 81 et 78/100 pour les filles.

Selon le retard scolaire. Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de 6^e primaire avec un parcours scolaire sans redoublement obtiennent des scores de 81/100 en français, 84/100 en mathématiques et 81/100 en éveil. Pour les élèves en retard scolaire d'un an, ces taux varient autour des 72/100. Lorsque deux ans de retard sont accumulés, les scores chutent à 68, 68 et 67/100 respectivement pour le français, les mathématiques et l'éveil.

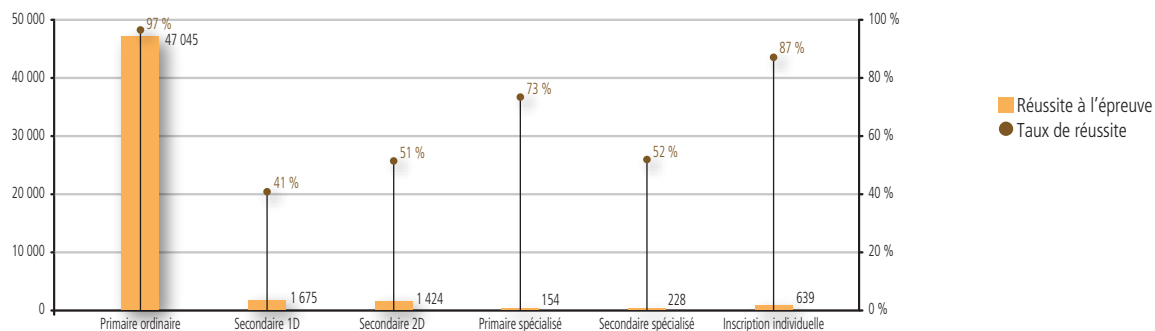
Selon la classe de l'ISE de l'implantation. Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une implantation dont la classe de l'ISE est faible (classes de 1 à 5). 9 points sur 100 séparent les élèves des classes 1 à 5 et des classes 16 à 20 aux épreuves de mathématiques et d'éveil. Cet écart se réduit à 6 points pour le français. Les élèves issus d'implantations scolaires dont les classes sont comprises entre 6 et 10 ou entre 11 et 15 obtiennent des scores intermédiaires, avec toujours une supériorité de résultats pour la seconde catégorie précitée.

1 Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de 6^e année primaire, du 1^{er} degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible. Décret du 2 juin 2006 : évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et certificat d'études de base.

2 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en 1^{re} différenciée (1D) ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la 2^e année du 1^{er} degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la 2^e professionnelle.

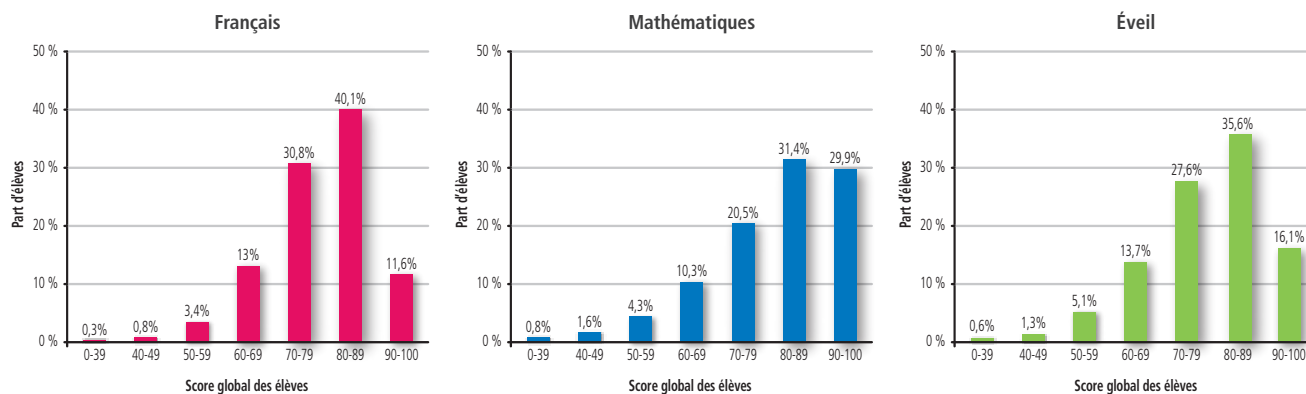
3 Un indice socioéconomique du secteur statistique (ISE) est attribué à chaque élève selon le quartier dans lequel il réside (à condition d'être domicilié en Belgique). Voir à ce propos la note en bas de page de l'indicateur 9 *Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire*. L'indice socio-économique d'une implantation, quant à lui, est défini sur base de la moyenne des indices de sa population scolaire. Il permet de classer les écoles sur une échelle de 1 à 20, de la classe 1 (ISE le plus faible) à la classe 20 (ISE le plus élevé). Décret du 30 avril 2009 : décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

23.1 Nombre d'épreuves réussies permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – 2013



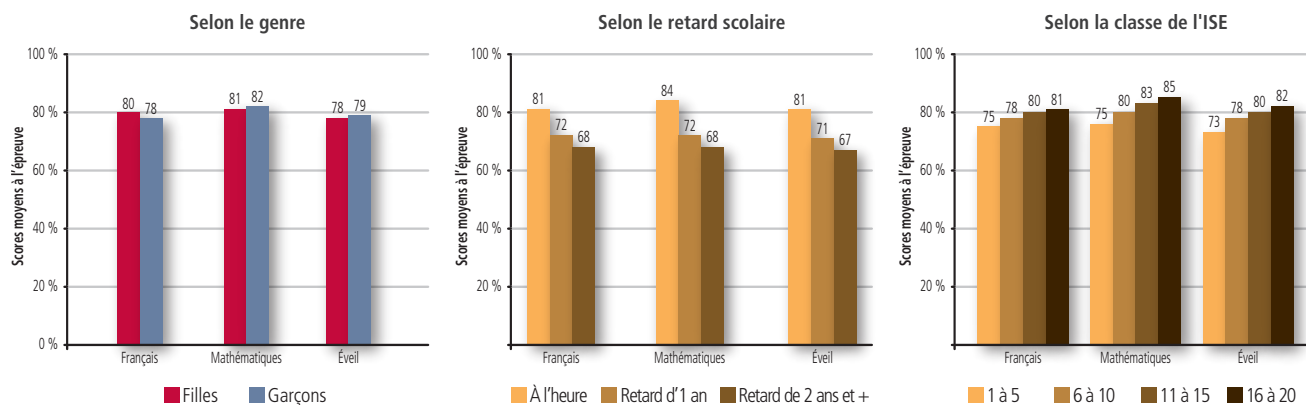
En 2013, 47 045 élèves de 6^e primaire ont réussi l'épreuve permettant l'obtention du CEB sur un total de 48 739 inscrits, ce qui représente un taux de réussite de 97 %. Dans le primaire spécialisé, cette épreuve est réussie par 154 élèves sur un total de 210 inscrits, représentant un taux de réussite de 73 %.

23.2 Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil – 2013



En 2013, 11,6 % des élèves obtiennent un score entre 90 et 100/100 en français. En mathématiques, 29,9 % sont dans cette situation. En éveil, cette proportion est de 16,1 %.

23.3 Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'ISE de l'implantation – 2013



En français, les filles obtiennent un score moyen de 80/100 tandis que chez les garçons ce score est de 78/100.

En mathématiques, les élèves à l'heure obtiennent un score moyen de 84/100. Ce score est de 68/100 chez les élèves avec un retard scolaire de deux années et plus.

En éveil, un score moyen de 82/100 est observé chez les élèves fréquentant une implantation scolaire bénéficiant d'un ISE élevé (classes de 16 à 20).

24 Obtention du Certificat d'Études de Base - 2012

À la fin de l'année scolaire 2011-2012, plus de 95 % des élèves de 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire ont obtenu le Certificat d'Études de Base (CEB).

Parmi les élèves inscrits en 5^e primaire en 2009-2010, plus de 88 % obtiennent le CEB en 2 ans, 93 % en 3 ans et 3 267 élèves quittent le primaire sans CEB, soit un peu plus de 6 %.

L'enseignement secondaire octroie le CEB à un quart des élèves de 1^{re} année différenciée, et à quatre élèves sur 10 en 2^e année différenciée. Lors de l'obtention de ce certificat, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans en 1D et de 15 ans en 2D.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de 6^e primaire ainsi qu'en 1^{re} et 2^e années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB peut être délivré en fin de primaire, ou au cours du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Depuis l'année scolaire 2008-2009, les élèves inscrits en 6^e primaire ainsi que les élèves inscrits en 1^{re} année différenciée¹ de l'enseignement secondaire sont soumis à une épreuve externe commune en vue de l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB). C'est également le cas pour les élèves inscrits en 2^e année différenciée depuis 2009-2010. En outre cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve. Cependant, si l'élève ne réussit pas ou ne passe pas l'épreuve, le conseil de classe peut délivrer le CEB en fondant sa décision sur les résultats scolaires et l'avis des enseignants concernés².

Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 24.1)

En 2012, 46 253 élèves de 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire obtiennent le CEB ; dans le 1^{er} degré du secondaire, c'est le cas pour 1 388 des élèves de 1D et 1 269 des élèves de 2D. L'enseignement spécialisé, quant à lui, délivre peu de CEB : 153 en primaire et 229 en secondaire.

Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire (fig. 24.2)

De 1999 à 2009, le taux moyen d'obtention du CEB à l'issue de la 6^e primaire est de 93,4 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). En 2012, ce taux est de 95,2 %, en augmentation par rapport à celui de 2011³ qui est de 94,8 %.

Parcours des élèves entrés en 5^e primaire en 2009-2010 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB (fig. 24.3)

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification d'élèves inscrits en 5^e primaire a été réalisée⁴. Sur l'ensemble de la cohorte des 50 660 élèves de 5^e année en 2009-2010, 1 573 quittent le primaire sans le CEB en fin d'année scolaire, 2 123 redoublent et 46 964 passent en 6^e. Parmi ces derniers, en 2010-2011, 44 898 obtiennent le CEB, 1 570 quittent le primaire sans CEB et 641 redoublent la 6^e. De ce fait en 2011-2012, de la cohorte de départ, 2 619 élèves se trouvent encore en 6^e primaire, dont 2 494 obtiennent le CEB et 125 quittent le primaire sans CEB. Le taux de certification de cette cohorte de 5^e primaire en 2009-2010 est de 88,6 % en 2 ans et de 93,6 % en 3 ans. De la cohorte de départ, 3,4 % quittent l'enseignement primaire sans CEB à la fin de la 5^e et 3,1 % à la fin de la 6^e. On peut émettre l'hypothèse qu'une majorité de ces 3 267 élèves sans CEB ont gagné l'enseignement secondaire.

Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge (fig. 24.4)

Une étude de l'obtention du CEB est possible par âge pour les deux premières années de l'enseignement secondaire ordinaire. En 2012, 2 657 CEB ont en effet été octroyés en 1D et 2D. Le taux d'obtention en 1D est de 23,1 % et de 40,6 % en 2D.

La répartition de l'obtention du CEB par âge et par année d'étude apprend que 56,7 % des élèves de 1D qui obtiennent le CEB sont âgés de 14 ans, soit 2 ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (12 ans en fin de 6^e primaire). En 2^e année, 56,7 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 15 ans et 15,6 % ont 16 ans. Dans l'enseignement secondaire, le CEB est majoritairement délivré en 1D et ce, à des élèves ayant 14 ans.

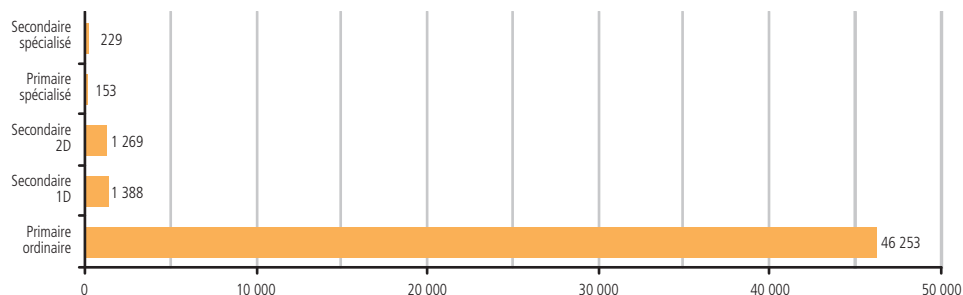
1 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en 1^{re} différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, sont soumis à l'épreuve. La 2^e année du 1^{er} degré différencié (2D) existe depuis 2009-2010, parallèlement à la suppression de la 2^e professionnelle.

2 En 2012, parmi les 46 253 élèves de 6^e primaire qui ont obtenu leur CEB, 1 787 élèves n'ont pas réussi l'épreuve.

3 À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrits en 6^e primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en 6^e primaire au 15 janvier. De plus, les données utilisées dans ce cadre-ci proviennent directement du Service des évaluations externes.

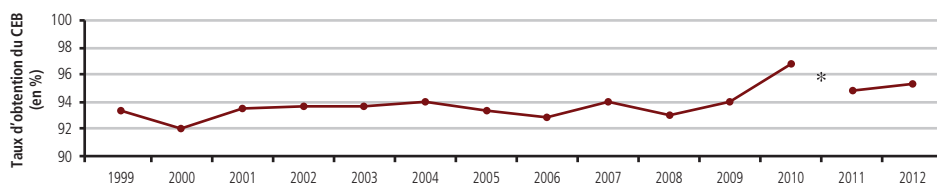
4 Cette analyse consiste en la reconstitution du parcours d'élèves inscrits en 5^e primaire en 2009-2010, reposant sur les hypothèses suivantes : le système est considéré comme fermé (pas d'entrée de nouveaux élèves en 5^e ou 6^e primaire, pas de sortie par émigration ou décès) ; les élèves redoublent au plus une fois en 5^e ou en 6^e primaire ; les taux de certification sont les mêmes pour tous les élèves d'une année d'études, pour une année scolaire donnée (redoublants ou non) et le CEB est supposé être obtenu uniquement à l'issue d'une 6^e primaire.

24.1 Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – Année de certification 2012



En 2012, 46 253 élèves de 6^e primaire obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 229 élèves.

24.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire sur la base des effectifs de 6^e année – Années de certification 1999 à 2012



En 2012, 95,2 % des élèves de 6^e primaire obtiennent leur CEB.

* Voir note 3 p. 58

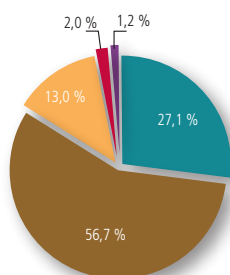
24.3 Parcours des élèves entrés en 5^e primaire en 2009-2010 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB

	5 ^e	6 ^e		Sortie du primaire	
				sans CEB	avec CEB
2009-2010	50 660 (100 %)	→		1 573 (3,1 %)	
2010-2011	2 123 (4,2 %)	→		145 (0,3 %)	
		46 964 (92,7 %)	→		1 425 (2,8 %)
			→		44 898 (88,6 %)
2011-2012		1 978 (3,9 %)	→		94 (0,2 %)
		641 (1,3 %)	→		31 (0,1 %)
			→		1 884 (3,7 %)
TOTAL			→		3 267 (6,4 %)
			→		47 393 (93,6 %)

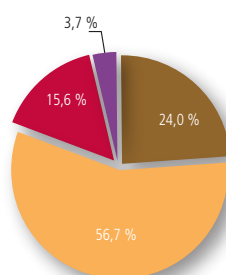
De cette quasi-cohorte de 50 660 élèves inscrits en 5^e primaire en 2009-2010, 47 393 (93,6 %) obtiennent le CEB et 3 267 (6,4 %) quittent l'enseignement primaire sans CEB.

24.4 Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge – Année de certification 2012

1 388 CEB en 1D
Taux d'obtention = 23,1 %



1 269 CEB en 2D
Taux d'obtention = 40,6 %



■ 13 ans et moins
■ 14 ans
■ 15 ans
■ 16 ans
■ 17 ans et plus

Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2012 en fin de 1D, 56,7 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2D, les élèves ont majoritairement 15 ans (56,7 %).

25 Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2011-2012, 72 % des élèves du 2^e degré et 86 % des élèves du 3^e degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 11 % des élèves du 2^e degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 18 % des élèves du 2^e degré et 14 % des élèves du 3^e degré.

Deux types d'attestations sont délivrés aux 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire : l'attestation de réussite (AOA) et l'attestation d'échec (AOC). Une 3^e attestation existe : l'attestation de réussite avec restriction (AOB). Elle permet à l'élève, qui a terminé l'année ou le degré avec fruit, d'accéder à l'année supérieure mais avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B avec restriction est principalement délivrée au 2^e degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au 3^e degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une 5TQ¹.

Répartition des attestations par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations (fig. 25.1)

Les attestations A sont délivrées à une plus grande part d'élèves inscrits dans le 3^e degré que dans le 2^e degré et ce, quelque soit la forme d'enseignement. Les attestations B ne sont quasi pas délivrées dans le 3^e degré puisque ce dernier est un degré de détermination par opposition au 2^e degré qui est celui de l'orientation.

De manière générale, la part de filles obtenant l'attestation A est plus élevée que celle des garçons. Dans l'enseignement général, 79 % des filles et 72 % des garçons de 3G obtiennent cette attestation pour 91 % des filles et 83 % des garçons de 5G. Dans l'enseignement professionnel, l'attestation A est délivrée à 68 % des filles et 63 % des garçons de 3P pour 73 % des filles et des garçons de 5P.

Concernant les attestations C, une différence entre les sexes est également constatée. En effet, de manière générale, une part plus importante de garçons obtiennent ce type d'attestation. Les garçons inscrits en 3P sont 35 % à recevoir cette attestation, ce qui est la part la plus importante observée. Une part importante des attestations B sont délivrées dans le 2^e degré de la section de transition.

Répartition des attestations B par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations B (fig. 25.2)

Une grande diversité d'attestations B peuvent être délivrées. Afin de mieux appréhender la répartition de ces attestations, un regroupement a été effectué : on appellera attestations B1 celles qui interdisent l'accès au général, B2 celles qui interdisent l'accès à la section de transition, B3 celles qui ne donnent accès

qu'à l'enseignement professionnel et B4 celles qui portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s) et qui peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections.

Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4. Pour l'ensemble du 2^e degré, les attestations B1 représentent 11 % des attestations B, les attestations B2 36 %, les attestations B3 22 % et les attestations B4 31 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B délivrées se répartissent comme suite : 18 % de B1, 44 % de B2, 7 % de B3 et 31 % de B4. En 3^e année du général, l'attestation B2 est la plus délivrée et en 4^e c'est la B4. Une répartition relativement semblable est présente entre les garçons et les filles.

Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suite : 61 % d'attestations B2, 18 % de type B3 et 21 % de type B4. Aussi bien pour la 3^e que pour la 4^e année du technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2. En 3TT, 67 % des filles obtenant une attestation B obtiennent une attestation B2 pour 65 % des garçons. En 4TT, une répartition relativement semblable est à noter entre les filles et les garçons pour cette même attestation.

Dans l'enseignement technique de qualification, 74 % des attestations B sont de type B3 et 26 % de type B4. Parmi les filles inscrites en 3TQ ayant reçu une attestation B, 82 % obtient une attestation B3. En 4TQ, elles sont 73 % à obtenir ce type d'attestation.

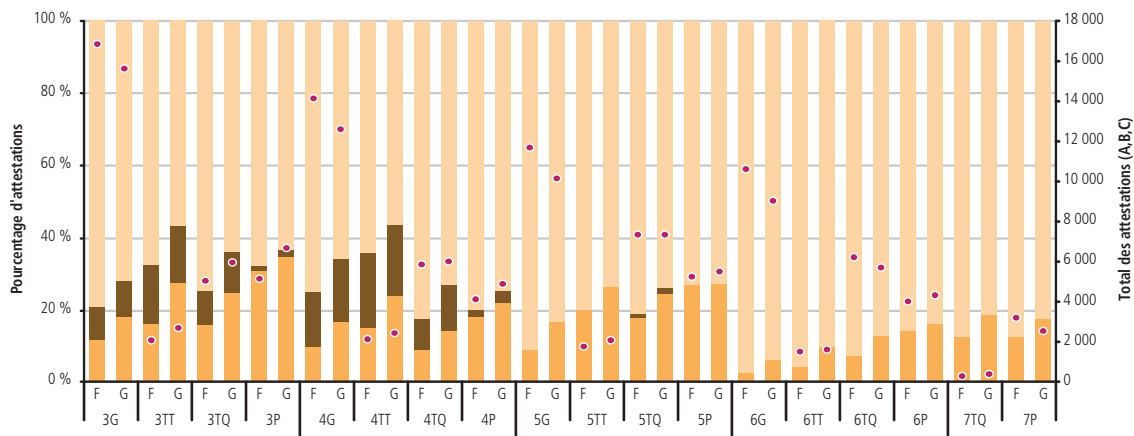
En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont de type B4.

GLOSSAIRE

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 : Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

¹ En effet, il est possible qu'un élève de 5TQ obtienne une attestation de réussite avec restriction (AOB) pour poursuivre ses études vers une 6P dans la même orientation d'études ou dans une orientation d'études correspondante. En 2012, ce type d'attestation a été délivré à 2 % des élèves de 5TQ.

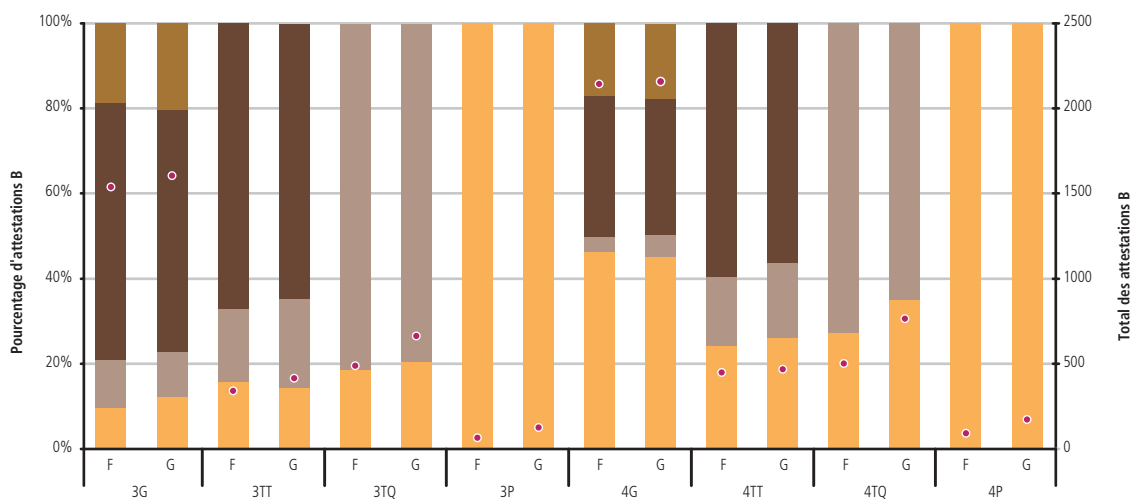
25.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études et par sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2012



En 2012, 12 % des filles inscrites en 3G reçoivent une attestation C, 9 % une attestation B et 79 % une attestation A, le total des attestations (A, B, C) étant de 16 814.



25.2 Répartition des attestations B, par année d'études et par sexe, dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et total des attestations B délivrées en 2012



En 2012, 1 531 attestations B ont été délivrées aux filles de 3G ; 19 % sont de type B1, 60 % de type B2, 11 % de type B3 et 10 % de type B4.



En 2012, le taux de certification en 6^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours des 95 % pour l'enseignement général et autour de 84 % dans l'enseignement professionnel. Une différence entre les sexes est présente et en faveur des filles.

La majorité des élèves de section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification, d'une part, et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur, d'autre part). Un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le retard scolaire, les élèves dits « à l'heure » sont plus enclins à décrocher les deux certificats.

La finalité de l'enseignement et de la certification diffèrent selon la section et la forme d'enseignement suivies par les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS, l'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6, l'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. Ces certificats n'ont en principe pas les mêmes débouchés : c'est l'éventualité d'une valorisation directe sur le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accès à la 7^e professionnelle pour le CE.

Certification en 6^e secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6^e année (fig. 26.1)

Sur la base des effectifs de 6^e année et pour l'année scolaire 2012, le taux de certification dans l'enseignement général, de près de 95 % est le plus élevé. C'est dans la forme professionnelle que le taux est le moins élevé, autour de 84 %. La différence entre les sexes est à l'avantage des filles dans l'ensemble des formes d'enseignement, dans une moindre mesure dans la forme professionnelle (84,4 % pour les filles et 83,8 % pour les garçons).

Types de certificats obtenus en 6^e année de l'enseignement secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes (fig. 26.2)

La majorité des élèves ont la possibilité d'accéder soit au marché du travail avec un CQ6, soit à la 7^e année professionnelle avec un CE, ou encore à l'enseignement supérieur avec un CESS. Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit en professionnel du CE et en technique de qualification du CESS.

En technique de qualification¹, 38,0 % des filles obtiennent un CESS seul contre 24,0 % de garçons. Par contre, un CESS avec un CQ6 sont délivrés à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification, la quasi totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures.

En professionnel, des profils sont similaires à ceux apparaissant dans le technique de qualification. En effet, une part plus importante de filles que de garçons obtient leur CE seul donnant accès à la 7^e année. Par contre, une part plus importante de garçons décrochent une double certification (CE + CQ6).

La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une part faible d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire (fig. 26.3)

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue par 61,4 % des filles et 81,2 % des garçons à l'heure, par 58,7 % des filles et 73,8 % des garçons en retard d'un an, et par 62,7 % des filles et 69,3 % des garçons en retard de deux ans et plus. Dans l'enseignement professionnel, 72,5 % des filles et 88,2 % des garçons à l'heure obtiennent un CE et un CQ 6. Cela concerne aussi 67,6 % des filles et 87,8 % des garçons en retard d'un an, et 63,3 % des filles et 83,0 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel, les élèves en retard scolaire sont proportionnellement et en général plus nombreux à recevoir un certificat du type CE ou CESS sans qualification que ceux « à l'heure »². Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Quelle que soit la forme, on constate que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour les garçons en retard qu'elle est la plus fréquente.

GLOSSAIRE

CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6^e de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

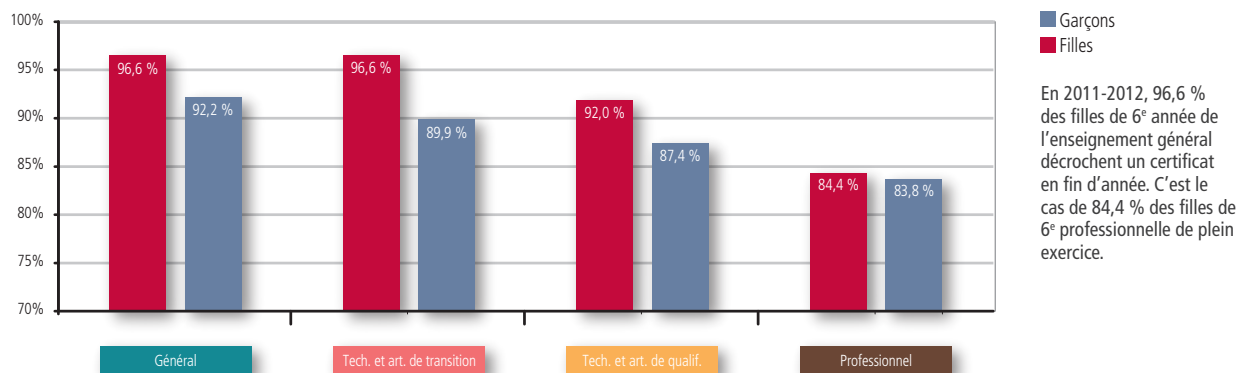
CE : Certificat d'Études de 6^e professionnelle, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6. Le CE donne accès à la 7^e professionnelle.

CQ6 : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

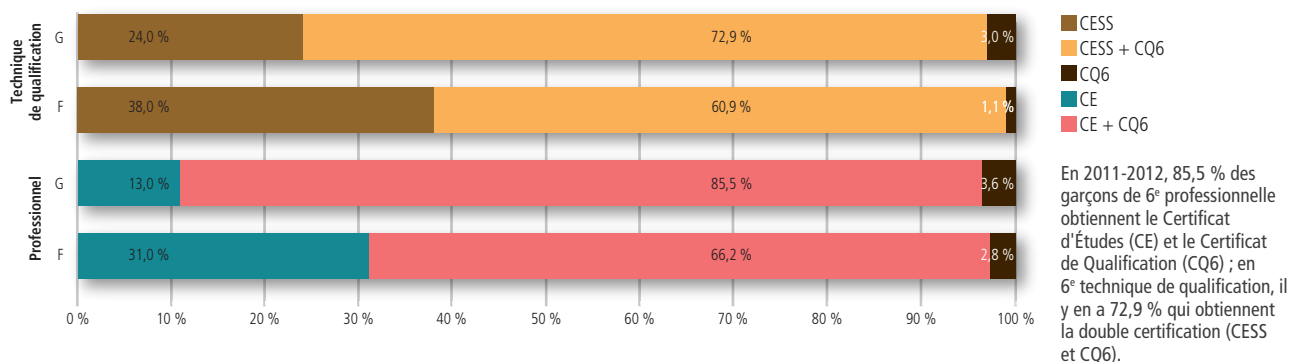
1 Quatre options du technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6^e année. On compte 2 400 élèves dans ce cas (1 820 filles et 580 garçons, toutes options confondues).

2 Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6^e sont dits « à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ».

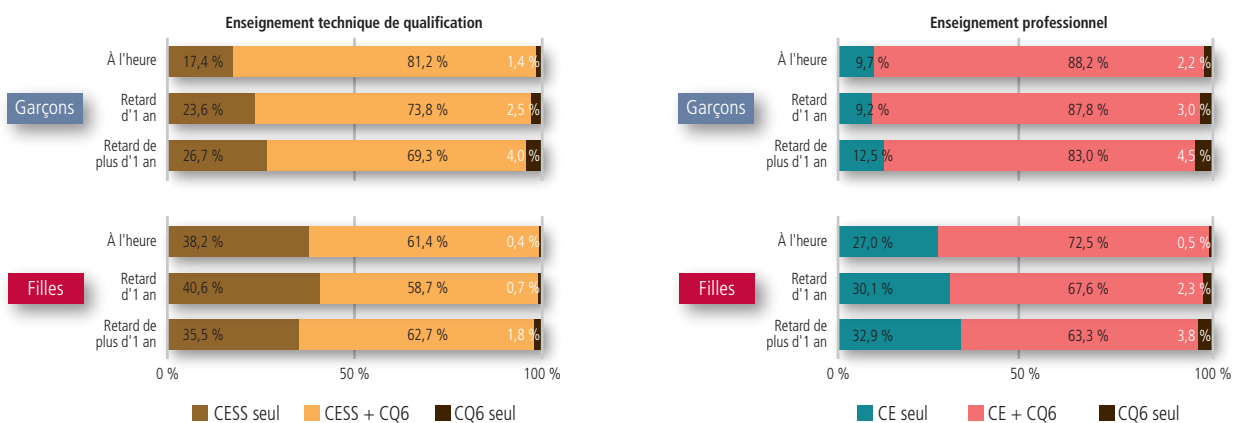
26.1 Certification en 6^e secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6^e année – Année de certification 2012



26.2 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2012



26.3 Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2012



En 2011-2012, 81,2 % des garçons de 6^e technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 69,3 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'1 an.

27 Taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université

En fin d'année académique 2011-2012, dans l'enseignement de type court en haute école, le taux de réussite moyen en première année des étudiants de 1^{re} génération issus du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone, est de 41 % (32 % pour les hommes et 47 % pour les femmes). Dans l'enseignement supérieur de type long en haute école, le taux de réussite est de 33 % soit une baisse de 9 points de pourcentage depuis 2006-2007. Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite moyen des étudiants de 1^{re} génération issus du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone est de 38 % en fin 2011-2012 et de 40 % en fin 2006-2007. Les taux de réussite des étudiants varient selon le sexe, l'âge ainsi que la forme d'enseignement secondaire fréquentée.

L'étude des taux de réussite¹ en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur² porte sur les étudiants de première génération dont le titre d'accès à l'enseignement supérieur est le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone de Belgique. Elle concerne les résultats des années académiques 2006-2007 à 2011-2012. Les populations étudiantes ont été distinguées en fonction du type d'établissements – haute école de type court et de type long, d'une part et université d'autre part –, et réparties en fonction de trois critères – le sexe, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie.

Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type court en haute école (fig. 27.1)

Dans l'enseignement de type court en haute école, le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2011-2012 est de 32,0 % pour les hommes et de 46,8 % pour les femmes.

L'âge a un effet important sur le taux de réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (18 ans et moins³) réussissent mieux que les étudiants entrant « en retard » (19 ans et plus). Globalement, dans l'enseignement supérieur de type court en 2011-2012, le taux de réussite des étudiants « à l'heure » est de 55 % tandis que celui des étudiants « en retard » est de 32,9 %.

Le taux de réussite varie selon la forme d'enseignement secondaire suivie : les étudiants issus du secondaire général représentent 45 % des inscrits et ont un taux global de réussite en 2011-2012 de 53,3 %. Ce taux est supérieur à celui des étudiants issus du secondaire technique de transition (40,8 % de réussite), qui, à son tour, est supérieur à celui des étudiants issus du secondaire technique de qualification (28,7 % de réussite). Le taux de réussite des étudiants issus du secondaire professionnel est de 17,2 %. Ces différences de taux sont demeurées relativement stables au cours de la période étudiée.

Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type long en haute école (fig. 27.2)

Dans l'enseignement en haute école de type long, le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2011-2012 est de 25,9 % pour les hommes et de 41,2 % pour les femmes.

Les étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur de type long provenant à 85 % de l'enseignement général et vu les petits nombres d'étudiants en provenance des autres formes d'enseignement secondaire, il ne sera pas fait de commentaires sur l'évolution de ce critère.

L'âge s'inscrit ici aussi comme un déterminant important de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » présentent, en 2011-2012, un taux de réussite de 39,5 % (hommes et femmes confondus) tandis que le taux de réussite des étudiants entrant « en retard » est de 26,3 %. Ces taux sont respectivement de 42,2 % et 30,8 % pour les étudiants issus de l'enseignement général.

Dans l'enseignement supérieur de type long, le taux de réussite a diminué de près 9 points de pourcentage entre 2006-2007 et 2011-2012 aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement universitaire (fig. 27.3)

Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2011-2012 est de 33,6 % pour les hommes et de 41,9 % pour les femmes. L'écart hommes-femmes de 8 points de pourcentage est cependant moindre que dans l'enseignement supérieur en haute école.

Comme dans l'enseignement supérieur de type court et de type long, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie constituent, dans l'enseignement universitaire, des déterminants importants de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (hommes et femmes confondus, issus du secondaire général) présentent, en 2011-2012, un taux de réussite de 47,9 % et les étudiants entrant « en retard » un taux de 25,8 %. Même si les taux de réussite des étudiants issus de l'enseignement technique de transition ou de l'enseignement technique de qualification sont, tant pour les hommes que pour les femmes, en augmentation depuis 2006-2007, il reste très faible (au maximum 21,6 % pour les étudiants issus de l'enseignement technique de transition à l'heure).

1 Taux de réussite : pourcentage d'étudiants passant, l'année académique suivante, dans une année d'études supérieures (dans ce cas, en 2^e année).

2 Les Écoles Supérieures des Arts n'entrent pas en compte, par manque de données disponibles sur la provenance et le type de secondaire fréquenté. Étant donné l'intégration des Instituts supérieurs d'Architecture à l'université, ceux-ci ne sont plus pris en compte.

3 Dans l'enseignement secondaire professionnel, le CESS étant délivré à l'issue d'une 7^e année, les élèves sont considérés comme « à l'heure » à l'âge de 19 ans ou moins.

27.1 Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type court en haute école

	HOMMES							FEMMES							H+F
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs	Taux
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012		
Général - à l'heure	51,8 %	51,7 %	52,2 %	51,1 %	49,5 %	53,6 %	1 020	68,0 %	69,4 %	66,2 %	64,2 %	63,6 %	69,3 %	2 142	64,3 %
Général - en retard	35,2 %	35,6 %	35,6 %	34,4 %	31,4 %	35,4 %	1 513	53,6 %	51,7 %	50,1 %	47,3 %	44,1 %	49,1 %	1 849	42,9 %
Technique de transition - à l'heure	44,7 %	40,8 %	43,8 %	52,9 %	39,7 %	42,1 %	207	62,4 %	61,2 %	55,9 %	61,1 %	60,4 %	53,3 %	364	49,3 %
Technique de transition - en retard	30,7 %	29,5 %	30,1 %	31,3 %	31,1 %	29,3 %	617	42,4 %	47,8 %	45,5 %	44,5 %	40,3 %	45,0 %	542	36,6 %
Technique de qualification - à l'heure	36,1 %	26,6 %	32,4 %	30,0 %	37,0 %	29,5 %	422	40,6 %	38,1 %	40,4 %	37,3 %	42,0 %	40,5 %	859	36,9 %
Technique de qualification - en retard	20,1 %	19,2 %	21,5 %	19,3 %	21,0 %	21,0 %	1 900	28,8 %	28,6 %	30,0 %	28,4 %	30,6 %	30,4 %	2 297	26,2 %
Professionnel - tout âge	17,0 %	9,9 %	10,2 %	9,5 %	13,0 %	9,6 %	251	18,3 %	14,0 %	19,1 %	15,0 %	14,6 %	21,7 %	425	17,2 %
Total - à l'heure	46,1 %	42,6 %	45,5 %	45,5 %	44,3 %	45,6 %	1 676	60,6 %	60,0 %	58,3 %	56,2 %	57,4 %	59,5 %	3 451	55,0 %
Total - en retard	27,6 %	26,7 %	28,0 %	26,4 %	26,3 %	26,6 %	4 256	39,1 %	38,5 %	39,1 %	36,8 %	36,3 %	38,1 %	5 028	32,9 %
TOTAL	33,8 %	32,0 %	33,2 %	32,3 %	31,8 %	32,0 %	5 932	49,7 %	48,7 %	47,6 %	45,0 %	44,9 %	46,8 %	8 479	40,7 %

En fin d'année 2011-2012, le taux de réussite des femmes de première génération provenant du secondaire général et entrées à l'heure (18 ans ou moins) en 1^{re} année de l'enseignement en haute école de type court est de 69,3 % ; il est de 53,6 % chez leurs homologues masculins.

27.2 Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type long en haute école

	HOMMES							FEMMES							H+F
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs	Taux
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012		
Général - à l'heure	45,6 %	45,5 %	45,4 %	39,4 %	39,8 %	35,0 %	580	59,9 %	61,2 %	61,1 %	51,4 %	54,7 %	49,3 %	576	42,2 %
Général - en retard	27,9 %	27,7 %	30,3 %	25,6 %	25,6 %	22,4 %	503	45,9 %	47,1 %	53,2 %	43,6 %	45,0 %	40,8 %	424	30,8 %
Technique de transition - tout âge	22,6 %	29,2 %	25,6 %	19,8 %	27,2 %	15,3 %	145	28,1 %	30,0 %	16,1 %	14,5 %	29,8 %	22,8 %	79	18,0 %
Technique de qualification - tout âge	15,5 %	15,8 %	17,2 %	12,0 %	17,4 %	7,6 %	80	10,1 %	18,4 %	18,8 %	15,2 %	22,2 %	11,4 %	96	9,7 %
Professionnel - tout âge	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	23	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4	0,0 %
Total - à l'heure	43,4 %	44,5 %	43,8 %	38,0 %	38,5 %	33,0 %	658	57,3 %	57,7 %	58,1 %	48,9 %	51,2 %	46,3 %	628	39,5 %
Total - en retard	23,9 %	24,0 %	26,7 %	21,8 %	22,1 %	18,9 %	672	39,0 %	42,1 %	44,1 %	37,2 %	37,3 %	35,4 %	551	26,3 %
TOTAL	34,1 %	34,6 %	35,7 %	29,5 %	30,4 %	25,9 %	1 330	50,3 %	51,3 %	51,6 %	43,5 %	44,6 %	41,2 %	1 179	33,1 %

En fin d'année 2011-2012, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1^{re} année de l'enseignement en haute école de type long est de 35,0 % ; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 7,6 % (tous âges confondus).

27.3 Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement universitaire

	HOMMES							FEMMES							H+F
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs	Taux
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012		
Général - à l'heure	43,7 %	43,4 %	44,4 %	44,5 %	42,4 %	44,1 %	3 467	50,0 %	49,9 %	49,1 %	48,1 %	47,0 %	50,9 %	4 275	47,9 %
Général - en retard	21,1 %	20,4 %	20,3 %	22,4 %	22,3 %	21,0 %	1 623	30,9 %	32,2 %	29,8 %	32,0 %	30,0 %	31,2 %	1 436	25,8 %
Technique de transition - à l'heure	13,9 %	16,5 %	22,6 %	18,3 %	24,1 %	21,2 %	94	18,9 %	21,8 %	15,1 %	20,1 %	25,5 %	21,8 %	147	21,6 %
Technique de transition - en retard	6,8 %	4,6 %	10,5 %	10,5 %	8,0 %	10,4 %	251	11,0 %	12,3 %	11,5 %	12,5 %	12,3 %	13,0 %	224	11,6 %
Technique de qualification - tout âge	3,0 %	3,1 %	5,4 %	4,5 %	5,3 %	7,1 %	312	3,2 %	3,7 %	3,5 %	4,0 %	5,2 %	7,3 %	371	7,2 %
Professionnel - tout âge	9,1 %	7,1 %	6,7 %	0,0 %	4,8 %	3,3 %	30	7,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	5,3 %	4,5 %	22	3,8 %
Total - à l'heure	42,6 %	42,4 %	43,5 %	43,6 %	42,0 %	43,1 %	3 607	48,5 %	48,6 %	47,4 %	46,7 %	45,7 %	49,3 %	4 509	46,5 %
Total - en retard	17,7 %	17,2 %	17,9 %	19,1 %	19,0 %	17,6 %	2 170	25,5 %	26,9 %	25,1 %	26,4 %	25,0 %	25,1 %	1 966	21,2 %
TOTAL	35,2 %	34,2 %	35,1 %	34,9 %	33,0 %	33,6 %	5 777	43,4 %	43,5 %	41,7 %	41,1 %	39,6 %	41,9 %	6 475	38,0 %

En fin d'année 2011-2012, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1^{re} année de l'enseignement supérieur universitaire est de 44,1 % ; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 7,1 % (tous âges confondus).

28 Formation initiale des enseignants

Après une forte chute de fréquentation dans l'ensemble des filières de formation initiale des enseignants (hors université) observée dans la seconde moitié des années 90, les inscriptions dans ces filières ont connu un regain d'intérêt jusque dans les années 2000. Depuis, une baisse globale du nombre total d'étudiants a été observée entre 2005-2006 et 2012-2013 et ce particulièrement pour la section normale primaire (-14 %). Ces 3 dernières années, les inscriptions se sont stabilisées autour de 15 900 étudiants, toutes filières confondues.

Fin 2011-2012, 2 589 titres de bacheliers (-1 % par rapport à 2010-2011) ont été délivrés. Le taux de réussite en 1^{re} année, en 2011-2012, est de 46 %, taux relativement stable par rapport à l'année précédente mais en recul par rapport à 2007-2008.

Nombre total d'étudiants inscrits en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2012-2013 (fig. 28.1)

Dans la première moitié des années 1990, la formation initiale des enseignants¹ a connu une croissance des inscriptions qui, toutes filières confondues, sont passées de 14 169 étudiants en 1992-1993 à 17 308 en 1995-1996. Cette période correspond à une période de croissance globale de la population dans l'enseignement supérieur, surtout dans les hautes écoles où la population est passée de 57 731 étudiants à 64 893 étudiants. Dans la seconde moitié des années 90', alors que la population étudiante continue d'augmenter au sein des hautes écoles, la fréquentation des sections de formation initiale des enseignants diminue et le total des inscriptions, toutes filières confondues, passe de 17 308 étudiants en 1995-1996 à 12 404 étudiants en 1999-2000 (-28 % en 4 ans). Au début des années 2000, différentes mesures et plans d'action – augmentations salariales, alignement du salaire des instituteurs de l'enseignement fondamental sur celui des régents de l'enseignement secondaire inférieur, décrets en faveur de la revalorisation du métier d'enseignant et campagnes médiatiques axées sur la prévision d'une pénurie d'enseignants dans les années à venir – ont sans doute contribué au relèvement du nombre d'inscriptions jusqu'en 2005-2006, où la formation initiale des enseignants comptait 17 195 étudiants. En 2012-2013, le nombre total d'inscriptions est de 16 282, toutes formations pédagogiques confondues. Les effectifs des formations des hautes écoles catégorie pédagogique ont légèrement augmenté (+2 %) par rapport à 2011-2012. Ils sont passés de 3 186 à 3 139 inscriptions en normale préscolaire (-1,5 %), de 4 933 à 4 984 inscriptions en normale primaire (+1,0 %), de 5 651 à 5 899 inscriptions en normale secondaire (+4,4 %) et de 185 à 173 en technique moyenne (-6,5 %). Le nombre d'inscriptions en AESS (université, haute école et école supérieure des arts) est de 1 101 soit une augmentation de 14 % par rapport à l'année 2011-2012. Un quart des inscriptions en AESS s'effectuent dans l'enseignement artistique (ESA). Le master didactique (université) voit passer ses effectifs de 794 en 2011-2012 à 774 en 2012-2013 (-2 %). Entre 2007-2008 (année de création du master didactique) et 2012-2013, les formations destinées aux futurs enseignants de l'enseignement secondaire supérieur ont vu leurs effectifs diminuer de 20 %.

Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 1992-1993 à 2012-2013 (fig. 28.2)

Analyser l'évolution des effectifs de 1^{re} année dans les sections normales entre 1992-1993 et 2012-2013 permet de capter d'une manière plus rapide

les variations d'attractivité de la formation initiale des enseignants à travers l'entrée dans ses différentes filières. Ainsi, par exemple, si en 2009-2010 les effectifs totaux de la section normale préscolaire (3 060 étudiants) diminuaient encore par rapport à 2008-2009 (3 076 étudiants), les effectifs de 1^{re} année de cette même section, dans ce même temps, augmentaient déjà, passant de 1 428 à 1 447 étudiants. En 2012-2013, 1 490 étudiants sont inscrits en 1^{re} année normale préscolaire (-2 % par rapport à 2011-2012), 2 490 étudiants sont inscrits en 1^{re} année normale primaire (+7 %), 3 135 étudiants sont inscrits en 1^{re} normale secondaire (+3 %) et 90 étudiants sont inscrits en 1^{re} année normale technique. Sur les 20 années prises en compte, le nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année d'une formation pédagogique en haute école a augmenté de 26 %. Ce sont les formations « normale secondaire » qui ont vu leur nombre d'inscrits augmenter le plus (+57 %).

Nombre de diplômes délivrés en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2011-2012 (fig. 28.3)

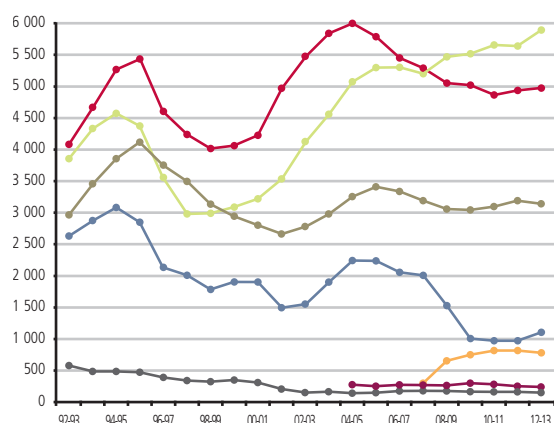
En 1993 (fin de l'année académique 1992-1993) 1 019 AESS et 2 376 graduats (AESI) avaient été délivrés. Sur la période étudiée, le nombre maximum d'AESS délivrés a été atteint en 1995 (1 309 AESS) et le maximum de graduats (AESI) délivrés a été atteint en 1997 (3 308 graduats). À la fin de l'année académique 2011-2012, 2 589 diplômes de bacheliers ont été délivrés soit 30 de moins qu'en 2009-2010 (-1,1 %). Le nombre de diplômés diminue pour tous les types de formation (excepté la formation normale technique) avec la baisse la plus importante pour les étudiants diplômés en bachelier normale primaire (-2,5 %). Ont également été délivrés, à la fin de l'année académique 2011-2012, 383 masters didactiques, 624 AESS et 176 CAPAES. Les diplômés des écoles supérieures des arts représentent près d'un tiers des AESS.

Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1^{re} bac dans les sections normales en 2007-2008, 2009-2010 et 2011-2012 (fig. 28.4)

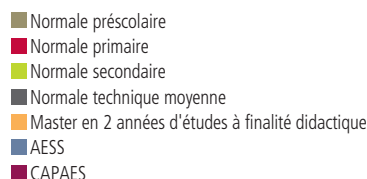
Toutes sections confondues (hors normale technique), le taux de réussite en 1^{re} bac diminue entre 2007-2008 et 2011-2012, passant de 48,3 % en 2007-2008 à 46,1 % en 2011-2012. En 2011-2012, le taux de réussite en 1^{re} bac est de 52,3 % en normale préscolaire, 48,3 % en normale primaire, 41,4 % en normale secondaire. Entre 2007-2008 et 2011-2012, le taux d'abandon a augmenté, passant de 25,7 % à 29,0 %. Dans le même temps, le taux de redoublement est en légère diminution.

1 La formation des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles relève de l'ensemble des institutions organisant l'enseignement supérieur. L'enseignement de niveau universitaire (les universités ainsi que les hautes écoles et les écoles supérieures des arts organisant l'enseignement de type long) organise et délivre l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) formant les enseignants du secondaire supérieur et le Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES). Les universités et les écoles supérieures des arts ont également instauré des masters à finalité didactique. L'enseignement de type court de la catégorie pédagogique des hautes écoles forme les bacheliers instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (AESI). Les écoles supérieures des arts dispensent également une AESI, dans le domaine de la musique. L'enseignement de promotion sociale du niveau supérieur de type court organise et délivre le certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) destiné à la formation des enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle qui ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

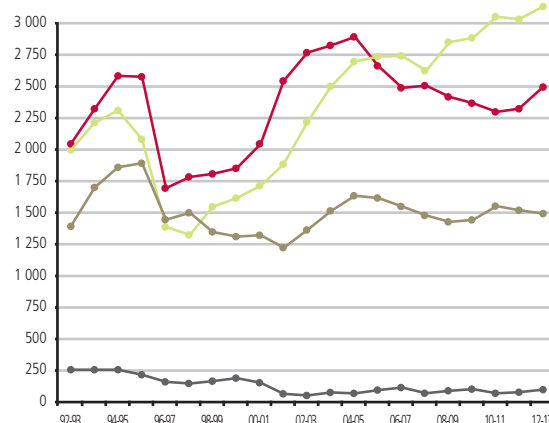
28.1 Nombre total d'étudiants inscrits en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2012-2013



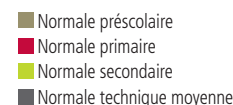
En 2012-2013, le nombre d'inscriptions dans la section normale secondaire est de 5 899 étudiants alors que ce nombre était de 3 867 en 1992-1993 et 4 578 en 1994-1995.



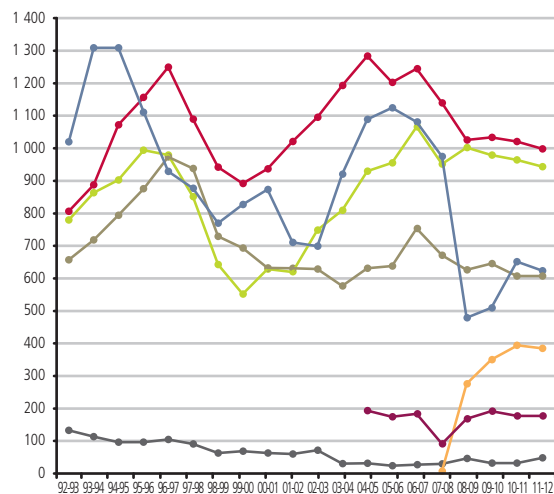
28.2 Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 1992-1993 à 2012-2013



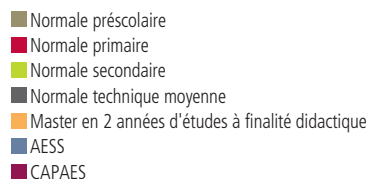
Entre 1996-1997 et 2009-2010, le nombre d'inscriptions en 1^{re} année dans la section normale primaire est passé de 1 698 étudiants à 2 372 étudiants. En 2012-2013 ce nombre est de 2 490.



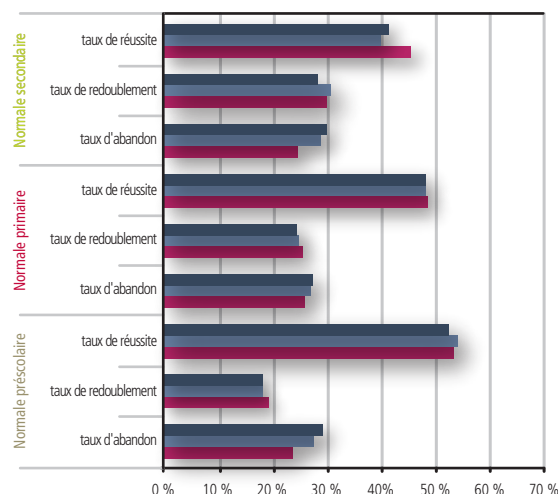
28.3 Nombre de diplômes délivrés en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2011-2012 (en fin d'année académique)



En fin d'année 2011-2012, le nombre de diplômes de la formation de bachelier normal primaire délivrés est de 997 ; ce nombre était de 807 en 1992-1993 et 1 250 en 1996-1997.



28.4 Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1^{re} bac dans les sections normales en 2007-2008, 2009-2010 et 2011-2012 (en fin d'année académique)



En normale primaire, le taux de réussite, en 1^{re} bac, est passé de 48,5 % en 2007-2008 à 48,3 % en 2011-2012 tandis que le taux de redoublement est passé de 25,5 % à 24,3 % et le taux d'abandon de 25,9 % à 27,3 %.



De 2000-2001 à 2013-2014, la population enseignante, exprimée en équivalents temps-plein, a augmenté de 18 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 7,3 % au niveau primaire, de 5,3 % au niveau secondaire et de 31,4 % dans l'enseignement spécialisé, tous réseaux confondus. Les décrets portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire, le renforcement de l'encadrement au 1^{er} degré du secondaire et l'encadrement différencié ont apporté leurs effets positifs sur l'encadrement, dans la mesure où le ratio « élèves/ETP enseignant » a globalement diminué entre 2005 et 2010. Au cours des 3 dernières années, le ratio s'est stabilisé dans l'enseignement fondamental et a légèrement augmenté au secondaire, du fait de l'augmentation de la population scolaire, laquelle ne produit ses effets sur l'encadrement qu'avec une année de retard.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Les personnes ayant opté pour un départ anticipé à la retraite (DPPR)³ ont été exclues des statistiques. Le rapport « élèves/ETP enseignant » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. Ensuite, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte d'une attribution de périodes ou d'emplois par paliers, les premières tranches d'élèves rapportant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où l'encadrement est calculé distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du 1^{er} degré et des 2^e et 3^e degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des 2^e et 3^e degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont donc une incidence non négligeable sur le nombre d'ETP.

Évolution du personnel enseignant de l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 29.1)

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'enseignants a augmenté de 18 %, passant de 9 266 à 10 934 ETP de 2000-2001 à 2013-2014. Cette évolution s'explique par une hausse de 11,6 % de la population scolaire en 13 ans et par les mesures de renforcement de l'encadrement prises en 2005 (meilleure comptabilisation des élèves) et 2009 (encadrement différencié : création de 123 ETP). La croissance des effectifs a été particulièrement élevée dans l'enseignement libre subventionné +22,7 %, pour +16 % dans le communal et +9,8 % dans le réseau organisé par la Fédération.

Au niveau primaire et secondaire ordinaire, les effectifs globaux ont augmenté de respectivement 7,3 % et 5,3 % pour atteindre 22 213 et 36 903 ETP en octobre 2013. Ces hausses résultent en bonne partie de la mise en œuvre de décrets visant à renforcer l'encadrement au cours des 9 dernières années : en P1/P2 et dans les implantations primaires de petite taille à partir de 2005-2006 (création de 713 ETP), au 1^{er} degré du secondaire à partir de 2008-2009, encadrement différencié à partir de 2009-2010 (création de 336 ETP au primaire et 432 ETP au secondaire). L'augmentation de la population scolaire au primaire depuis 2006 et au secondaire depuis 2011 a également contribué à la croissance des charges. L'évolution diffère toutefois de manière sensible entre les réseaux : le nombre d'enseignants de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a diminué de 4,9 % au niveau primaire et 3,8 % au niveau secondaire du fait de la baisse de sa population scolaire, alors qu'il a augmenté de 11,3 % au primaire et 4,7 % au secondaire dans l'enseignement subventionné et de respectivement 5,4 % et 9,7 % dans le libre subventionné.

Évolution du ratio « élèves/ETP enseignant » de l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 29.2)

Dans l'enseignement fondamental, les ratios mettant en regard les charges enseignantes et les populations scolaires ont diminué de manière continue jusqu'en 2009-2010, en conséquence des mesures de renforcement de l'encadrement. Ils sont depuis lors restés relativement stables. En 2013, le

rapport s'élève à 15,8 élèves par ETP enseignant dans l'enseignement maternel (contre 16,8 en 2000) et à 14,1 élèves par ETP dans l'enseignement primaire (15,2 en 2000).

Dans l'enseignement secondaire, une baisse du ratio a été amorcée en 2006-2007, mais elle s'est arrêtée en 2010-2011. Au cours des 3 dernières années, on a même observé une légère remontée, pour retrouver en 2013 un taux de 9,7 élèves par ETP, identique à celui de 2006. Cette évolution résulte d'une croissance de 2,4 % de la population scolaire depuis 2010 alors que, dans le même temps, les ETP se contractaient de 0,3 %. Ce phénomène s'explique par le décalage entre le moment où se calcule l'encadrement et l'année scolaire au cours de laquelle il est appliqué⁴. Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné. D'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, mais, le cas échéant, le double dans un autre réseau si les 6 cours sont organisés. Un autre facteur explicatif, au niveau fondamental, est la taille moyenne des implantations plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle au niveau de l'encadrement. En octobre 2013, on compte en moyenne 205 élèves par implantation dans le libre, contre 133 dans l'officiel subventionné et 175 dans le réseau de la Fédération. Enfin, au niveau secondaire, dans l'officiel subventionné, le ratio moins élevé s'explique par le poids des sections qualifiantes, qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 53 % des élèves de ce réseau fréquentaient les 2^e, 3^e et 4^e degrés de qualification en octobre 2013, contre respectivement 25 % et 29 % dans le réseau de la Fédération et dans le libre subventionné.

Évolution du personnel enseignant de l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 29.3)

C'est dans l'enseignement spécialisé que la hausse des effectifs a été la plus marquée. De 5 988 ETP enseignants en octobre 2000, on est passé à 7 866 ETP en 2013, soit 31,4 % d'augmentation. La croissance s'est élevée à 13,7 % sur les 5 dernières années, conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire (+11,3 % depuis 2008-2009)⁵ couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement.

Évolution du ratio « élèves/ETP enseignant » de l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 29.4)

La mise en relation de l'évolution du nombre d'ETP enseignants à celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé fournit un ratio qui passe de 4,7 à 4,5 élèves par ETP en 13 ans, résultant d'un accroissement de la population scolaire plus lent que celui de l'effectif enseignant. Contrairement à ce que l'on observe dans l'enseignement ordinaire, le ratio est ici le plus élevé dans l'enseignement officiel subventionné, soit 4,8 élèves/ETP, contre 4,4 dans le libre et 4,5 dans le réseau de la Fédération. Ces légères différences reflètent certaines spécificités concernant les niveaux, types et formes d'enseignement organisés par les réseaux.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

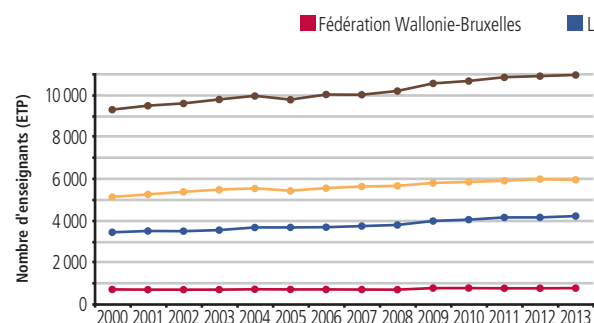
2 Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

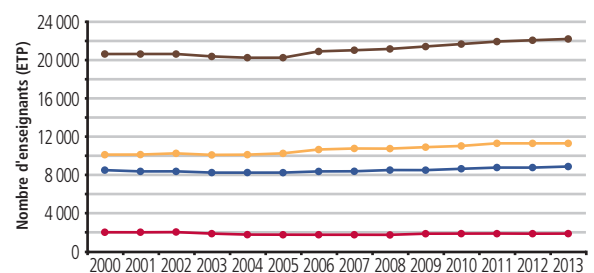
4 Au primaire et au secondaire ordinaire, l'encadrement pour une année scolaire est, en règle générale, calculé sur base de la population scolaire du 15 janvier précédent ; la variation des ETP enseignants suit dès lors avec 1 an de retard celle des élèves.

5 Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges*).

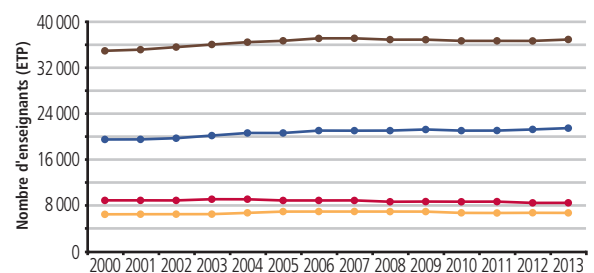
29.1 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement ordinaire par réseau - Situation au mois d'octobre



Maternel ordinaire

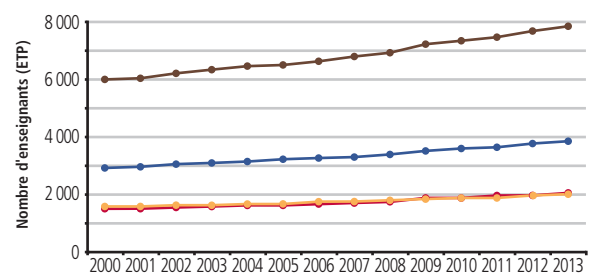


Primaire ordinaire

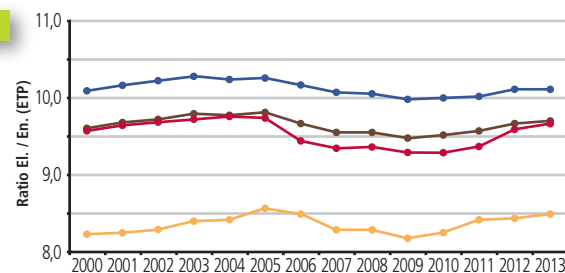
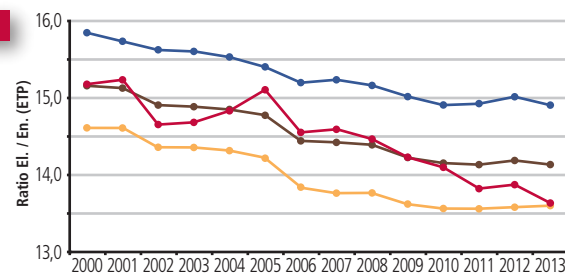
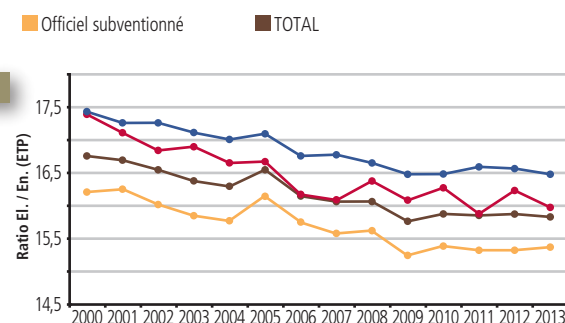


Secondaire ordinaire

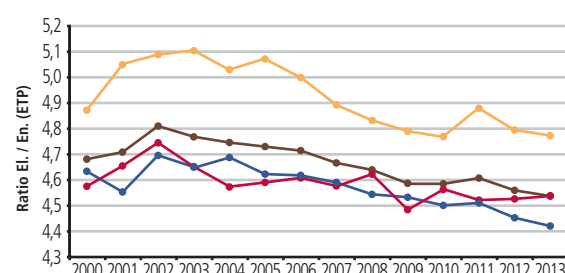
29.3 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement spécialisé par réseau - Situation au mois d'octobre



29.2 Évolution du ratio « élèves / enseignant » de l'enseignement ordinaire par réseau - Situation au mois d'octobre



29.4 Évolution du ratio « élèves / enseignant » de l'enseignement spécialisé par réseau - Situation au mois d'octobre



En octobre 2013, dans l'enseignement secondaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 21 457 dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce qui fournit un ratio « élèves/ETP enseignant » de 10,1 contre 9,7 tous réseaux confondus.

Comparativement à 2006, on observe un rajeunissement du corps enseignant dans l'enseignement secondaire ordinaire et plus particulièrement dans l'enseignement spécialisé, dont le développement est plus important que dans l'enseignement ordinaire.

Au secondaire, les enseignants recrutés entre 1975 et 1985 partent progressivement à la retraite, provoquant le rajeunissement des enseignants en activité.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles².

Pyramides des âges des enseignants en 2014 et 2006 et âge moyen selon le niveau d'enseignement (fig. 30.1)

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. La situation de janvier 2006 en vis-à-vis de celle de janvier 2014 permet de mesurer l'évolution récente. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite³ (DPPR) ont été identifiées séparément des autres.

Une minorité d'enseignants de la tranche 57-59 ans est encore en activité, la majorité ayant opté pour une DPPR. Ce fait apparaît déjà en 2006 et se maintient en 2014. L'enseignement spécialisé fait cependant exception.

À partir de 60 ans, âge minimum de départ définitif à la retraite, le nombre d'enseignants en activité devient marginal, surtout aux niveaux maternel et primaire. Cette situation est cependant appelée à évoluer au cours des prochaines années en raison de la récente réforme fédérale des pensions, qui limite les possibilités de prendre sa retraite avant 62 ans.

En 2014, le nombre d'enseignants toujours en activité à l'âge de 55 ans et 56 ans est en forte augmentation à tous les niveaux d'enseignement. Ce phénomène est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 57 ans, et ce dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté. Cette constatation s'étendra aux enseignants de 57 ans au cours de l'année prochaine.

Au niveau maternel, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente une distribution des âges assez élançée avec un maximum à 42-43 ans. Celui-ci correspond à un « pic » de la population scolaire maternelle observé entre 1993-1994 et 1995-1996. Par rapport à 2006, un certain vieillissement se fait sentir chez ces enseignants puisque leur âge moyen hors DPPR est de 40 ans en 2014 (+0,5 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il était de 38 ans en 2006. La forte croissance de la population scolaire maternelle observée depuis 2008-2009 (+6,2 % en 5 ans) commence toutefois à se répercuter sur la base de la pyramide et devrait provoquer un élargissement de celle-ci dans les années à venir, accompagné d'un rajeunissement global des enseignants de ce niveau d'enseignement.

Au niveau de l'enseignement primaire, le personnel enseignant est majoritairement féminin (81 % en 2014 et 79 % en 2006). La distribution

des âges présente deux creux, le premier au niveau des 44-48 ans, déjà perceptible en 2006, et un second au niveau des 32-36 ans. Ceux-ci s'expliquent principalement par les fluctuations de la population scolaire, laquelle a connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007.

À ce niveau, l'âge moyen hors DPPR n'a pas vraiment évolué : 39,3 en 2014 (+0,2 année par rapport à l'année dernière) contre 38,2 en 2006. Les enseignants de 20 à 30 ans voient leurs effectifs augmenter, conséquence des recrutements intervenus depuis 2006-2007 induits par l'accroissement de la population scolaire et la mise en œuvre des mesures visant à renforcer l'encadrement en primaire, puis l'encadrement différencié à partir de 2009-2010.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le personnel enseignant masculin représente 37 % (40 % en 2006), mais le recrutement de ces 10 dernières années indique une poursuite de la féminisation. La pyramide des âges, qui était très vieillissante en 2006, devient plus équilibrée avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové.

On observe deux concavités dans la pyramide 2014 : entre 44 et 47 ans d'une part, et entre 34 et 39 ans d'autre part. Celles-ci correspondent à des creux dans la population scolaire observés en 1992-1993 et en 1999-2000, mais également, dans le premier cas, aux mesures de rationalisation de 1995-1996 et 1996-1997 qui ont pesé sur les recrutements.

L'âge moyen hors DPPR de 41,9 en 2014 (inchangé par rapport à l'année dernière) est en diminution par rapport à 2006 qui présentait une moyenne à 42,4. L'évolution de l'âge moyen résulte de l'élargissement de la base de la pyramide, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite. Comme au primaire, l'encadrement différencié et d'autres mesures de renforcement du NTPP, notamment au 1^{er} degré, ont permis le recrutement de bon nombre de nouveaux enseignants.

Pour l'enseignement spécialisé, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement prises au cours de ces 10 dernières années. Ce développement important a des répercussions sur l'âge moyen qui se situe en 2014 à 40 (+0,1 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il valait 40,5 en 2006.

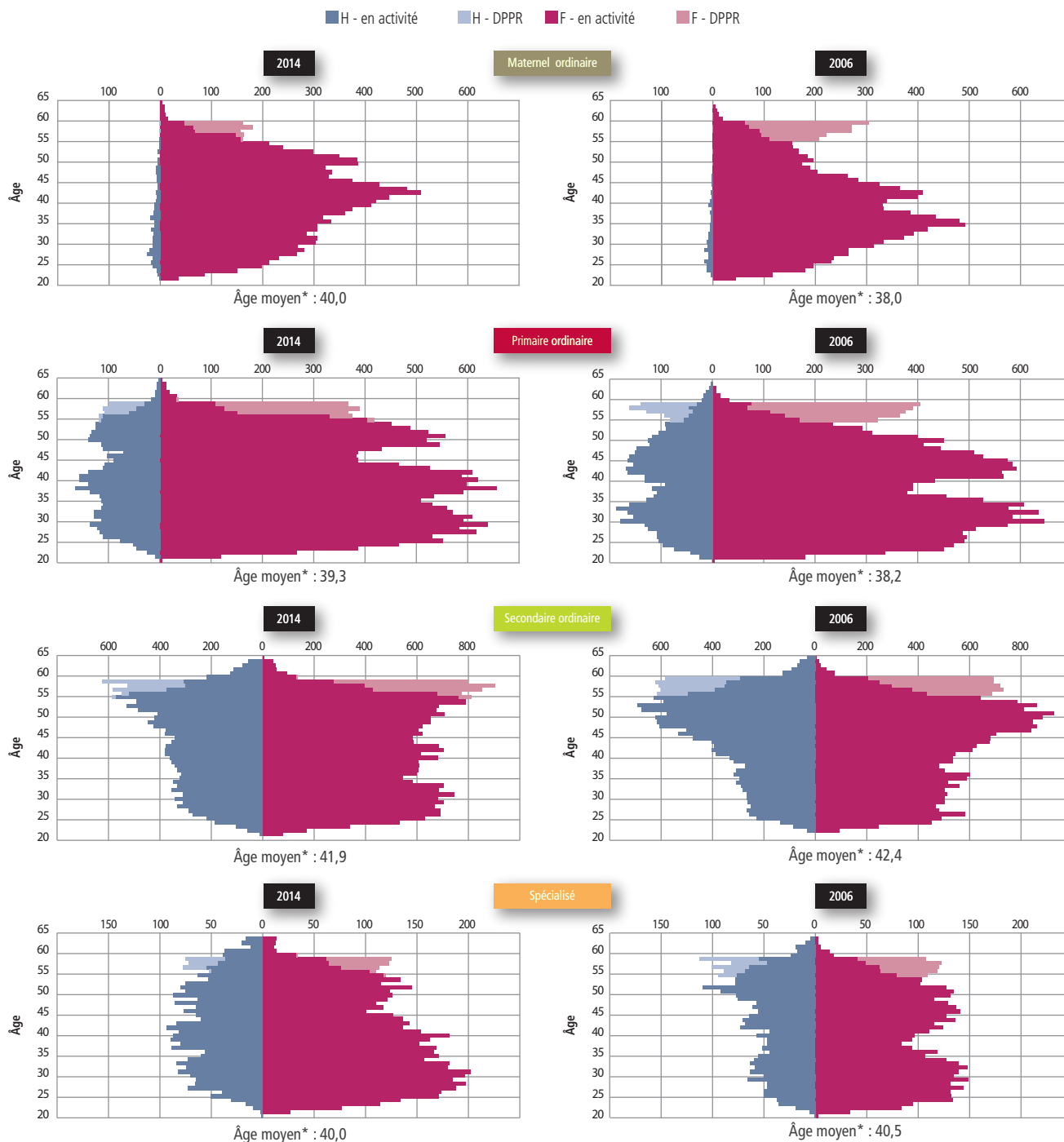
Ici plus qu'ailleurs, la féminisation se poursuit. Les femmes représentent, en 2014, 67 % des enseignants du spécialisé, contre 65 % en 2006.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc. ; soit 4 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

30.1 Pyramides des âges des enseignants (ETP) en 2014 et 2006 et âge moyen selon le niveau d'enseignement



En 2006, l'âge moyen des enseignants du maternel ordinaire était de 38,0 ans ; en 2014, il est de 40 ans.

* Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte-t-il pour 1/2 dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein compte pour 1.

En janvier 2014, le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé.

L'enseignement poursuit sa féminisation, à tous les niveaux d'enseignement et plus particulièrement dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction où la représentation des femmes reste la moins importante. La fonction de surveillant-éducateur est plus équilibrée et très stable depuis le début de la période considérée.

La population étudiée concerne les membres du personnel dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite³ (DPPR) ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge (fig. 31.1)

La distribution par âge de la proportion de femmes parmi le personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé permet de visualiser l'importance de la féminisation qui touche tous les âges au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire.

On y trouve, en janvier 2014, 97 % de femmes au niveau maternel et 82 % de femmes au niveau primaire. Cette proportion se situe à 63 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 68 % dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, l'âge avançant, la proportion de femmes décroît, particulièrement à partir de 55 ans. Ainsi, dans le secondaire ordinaire, de 74 % à 22 ans, cette proportion n'est plus que de 57 % à 55 ans et chute à 39 % à 64 ans. Une situation très similaire s'observe dans l'enseignement spécialisé. Ces taux montrent que le phénomène de féminisation est encore en cours, d'une part, et que les mesures de fin de carrière sont davantage prisées par les enseignantes, d'autre part. Contrairement à ce que l'on observe au niveau des enseignants, il y a peu de liaison entre l'âge et la féminisation au niveau du personnel directeur et sous-directeur, et ce quel que soit le niveau considéré.

Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé (fig. 31.2)

La représentation du personnel féminin paraît d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. Cette féminisation se poursuit lentement dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire et semble s'inverser dans l'enseignement spécialisé pour atteindre 81,6 %, 62,9 % et 65,7 % en 2014. Par rapport à 2013, les variations observées sont inférieures à 0,2 point.

Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il occupe maintenant près de 3 % des hommes, ce qui est principalement dû à l'engagement progressif de maîtres de psychomotricité depuis 2003. Par rapport à 2013, la représentation masculine y a encore gagné 0,1 point.

La fonction de surveillant-éducateur, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 59 % de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 51 % dans l'enseignement spécialisé. Cette situation est stable depuis le début de la période considérée (2000).

C'est dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction que la représentation féminine est la moins importante mais c'est aussi là que l'évolution est la plus significative.

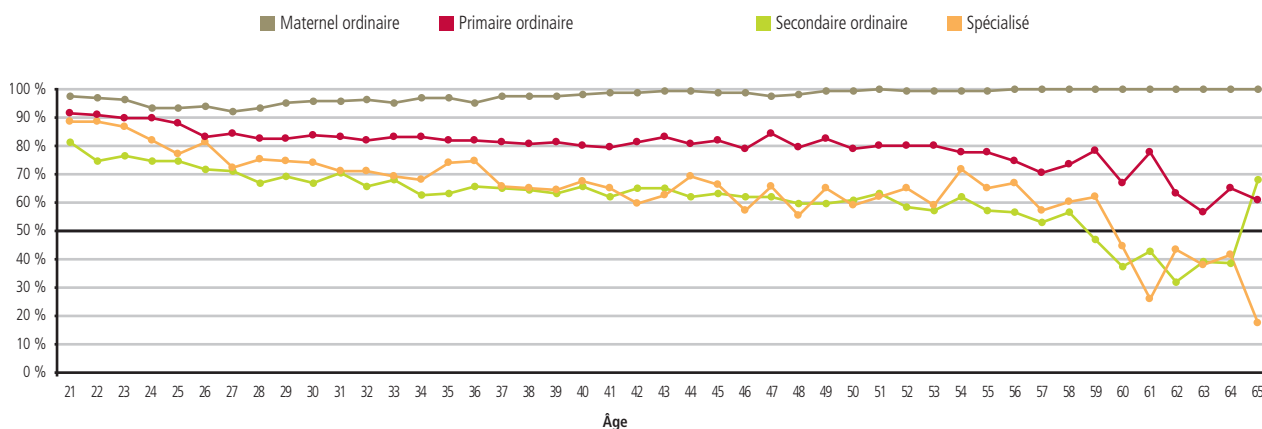
Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, actuellement, 56 % d'inspectrices et 63 % de directrices. Ces proportions étaient, en janvier 2000, respectivement de 39 % et 47 % ; les taux de croissance sur 14 ans s'élèvent donc respectivement à 44 % et 34 %. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 44 % d'inspectrices et 39 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2000, de 20 % et 27 %, soit des taux de croissance sur 14 ans de 118 % et 43 %.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc. ; soit 4 % des enseignants hors DPPR.

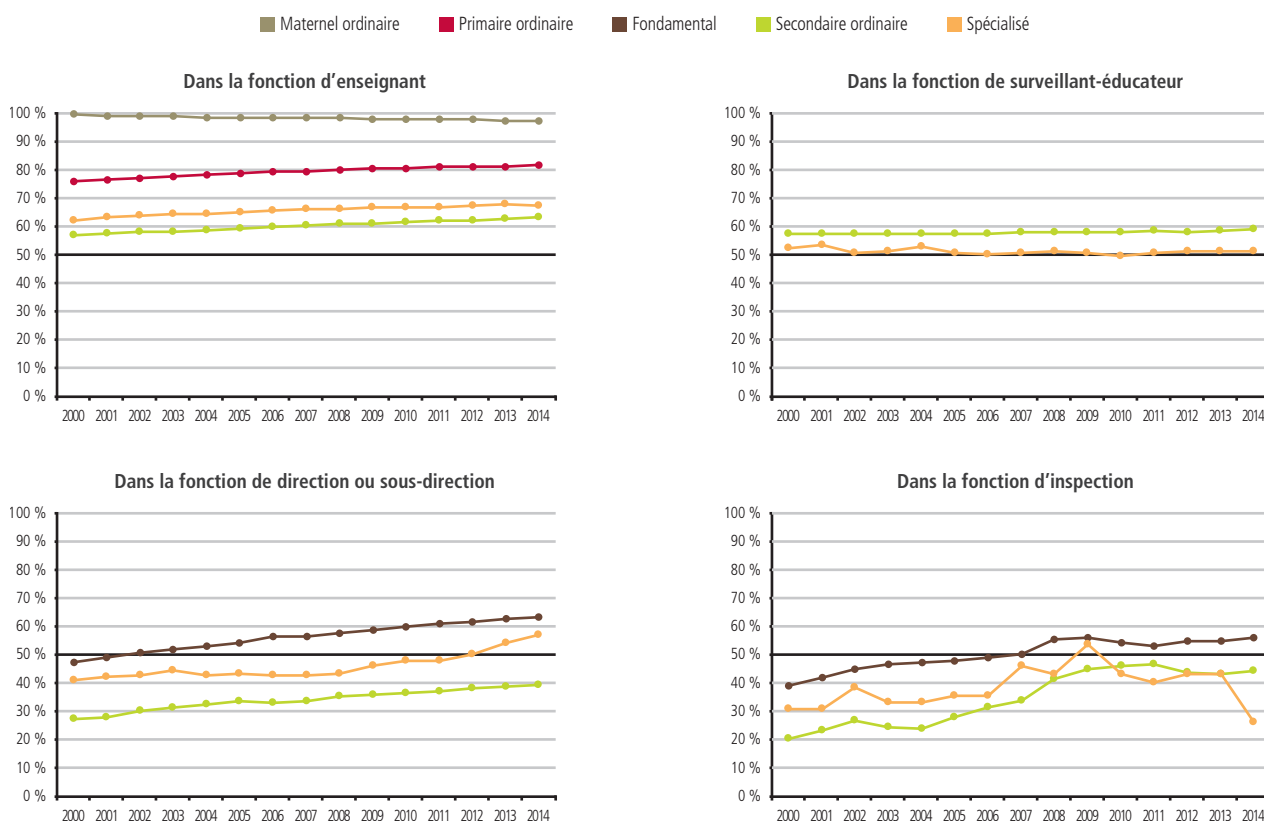
3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

31.1 Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge – Situation au mois de janvier 2013



En janvier 2014, la proportion de femmes de 45 ans est de 81,5 % dans l'enseignement primaire ordinaire et de 62,9 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

31.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé



En janvier 2014, la proportion de femmes dans la fonction de direction de l'enseignement fondamental est de 63,1 %.

Dans l'enseignement obligatoire, les principaux flux d'enseignants convergent vers la Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité (95 %) des enseignants domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale y travaillent, toutefois ceci ne suffit pas à répondre aux besoins puisque près de la moitié des enseignants qui enseignent dans la Région de Bruxelles-Capitale n'y résident pas. *A contrario*, un enseignant sur deux de la province du Brabant wallon enseigne en dehors de la province, principalement à Bruxelles. Toutefois, un tiers des enseignants du Brabant wallon n'y sont pas domiciliés. Dans les autres provinces, et particulièrement celle de Liège, un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés se combine avec une faible part d'enseignants venant de l'extérieur. Elles peuvent donc être qualifiées d'« autosuffisantes ». Ces particularités sont observées aussi bien dans l'enseignement ordinaire (fondamental et secondaire) que dans l'enseignement spécialisé.

Les enseignants pris en compte dans cet indicateur sont ceux qui ont été rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier 2014. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite (DPPR¹) ont été exclues de ces statistiques.

Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (fig. 32.1)

Si dans les provinces de Namur, Luxembourg, Hainaut et Liège, plus de 80 % des enseignants sont domiciliés dans la province où ils enseignent (jusqu'à 96,1 % en province de Liège), dans la Région de Bruxelles-Capitale près d'un enseignant sur deux n'y est pas domicilié. C'est également le cas d'environ un enseignant sur trois en province du Brabant wallon.

Dans les faits, sur les 9 808 enseignants qui travaillent à Bruxelles-Capitale sans y résider, un tiers (3 364) vient du Brabant wallon, un autre tiers (3 147) vient d'une province flamande, essentiellement du Brabant flamand, et un cinquième provient (2 014) de Hainaut.

En Brabant wallon, sur les 2 609 enseignants qui y travaillent sans y résider, près de 80 % viennent des provinces voisines : 1 069 (41 %) habitent la province de Hainaut, 710 (27 %) sont domiciliés dans la province de Namur et 211 viennent de Flandre (11 %).

C'est la province de Luxembourg qui accueille la plus grande proportion d'enseignants étrangers : 23,5 % des enseignants qui ne résident pas dans la province. La province de Hainaut accueille également beaucoup d'enseignants étrangers : 15,7 % des enseignants ne sont pas domiciliés en Hainaut.

Rétention, mobilité et attractivité des enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé (fig. 32.2)

Le taux de rétention d'une province est la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui y travaillent. Le taux de mobilité d'une province est son complémentaire, c'est-à-dire la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui travaillent dans une autre province. Le taux d'attractivité d'une province, quant à lui, est la part des enseignants qui travaillent dans cette province sans y habiter.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la Région de Bruxelles-Capitale (97,9 %) ainsi que les provinces de Liège (93,9 %) et de Luxembourg (93,5 %)

ont un taux de rétention supérieur à 90 %. Si à ce niveau, les provinces de Hainaut (88,6 %) et de Namur (74,9 %) retiennent plus de deux enseignants sur trois, la province du Brabant wallon présente le taux de rétention le plus faible avec seulement 57,7 % des enseignants qui y habitent et y enseignent également. De ce fait, cette province héberge les enseignants les plus mobiles. Les constats observés pour l'enseignement fondamental ordinaire se répètent pour l'enseignement secondaire ordinaire et l'enseignement spécialisé avec cependant des taux de rétention légèrement inférieurs dans toutes les provinces. Ainsi le taux de rétention de la province du Brabant wallon dans l'enseignement secondaire ordinaire est de 49,8 % et dans l'enseignement spécialisé de 33,6 %.

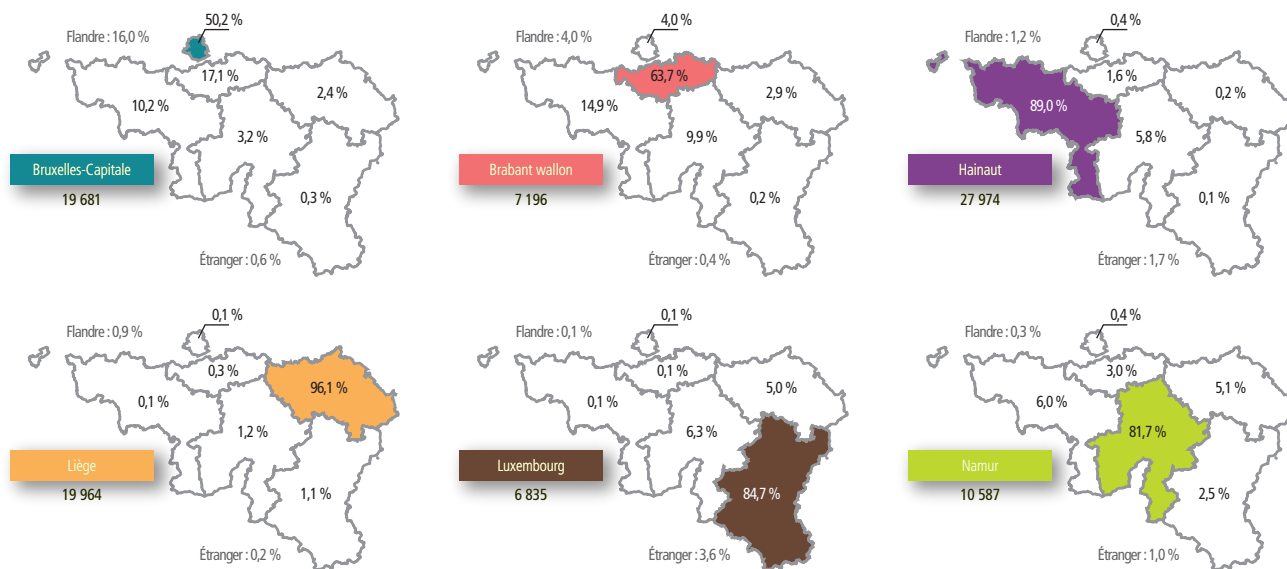
Malgré le fait que la quasi-totalité des enseignants domiciliés à Bruxelles y travaillent, la Région de Bruxelles-Capitale est le premier pôle d'attractivité avec plus d'un enseignant sur deux domicilié dans une autre province (50,3 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 47,3 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 59,1 % dans l'enseignement spécialisé). *A contrario*, le Brabant wallon combine des taux de mobilité élevés (42,3 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 50,2 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 66,4 % dans l'enseignement spécialisé) à des taux d'attractivité relativement importants (29,3 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 41,8 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 47,5 % dans l'enseignement spécialisé). La province de Liège, qui combine de très forts taux de rétentions (plus de 90 %) et des taux d'attractivité très faibles (moins de 5 %) peut être qualifiée de très « autosuffisante », et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

Ce taux d'attractivité doit être mis en relation avec l'offre d'emploi. Ainsi, seulement 8 % des enseignants enseignent dans un établissement de la province du Brabant wallon. Pourtant 38 % des enseignants qui y résident vont enseigner à Bruxelles-Capitale, et 36 % des ressources nécessaires en personnel enseignant pour cette province habitent une autre province.

Le taux d'attractivité élevé de la Région de Bruxelles-Capitale lié à son très important taux de rétention pose question sur le choix de résidence des enseignants qui enseignent à Bruxelles (prix du logement, facilité d'accès par les transports en commun, etc.), mais également sur la croissance démographique, la diversité des niveaux d'instruction de la population et la pénurie des enseignants, ceci, quel que soit le niveau d'enseignement.

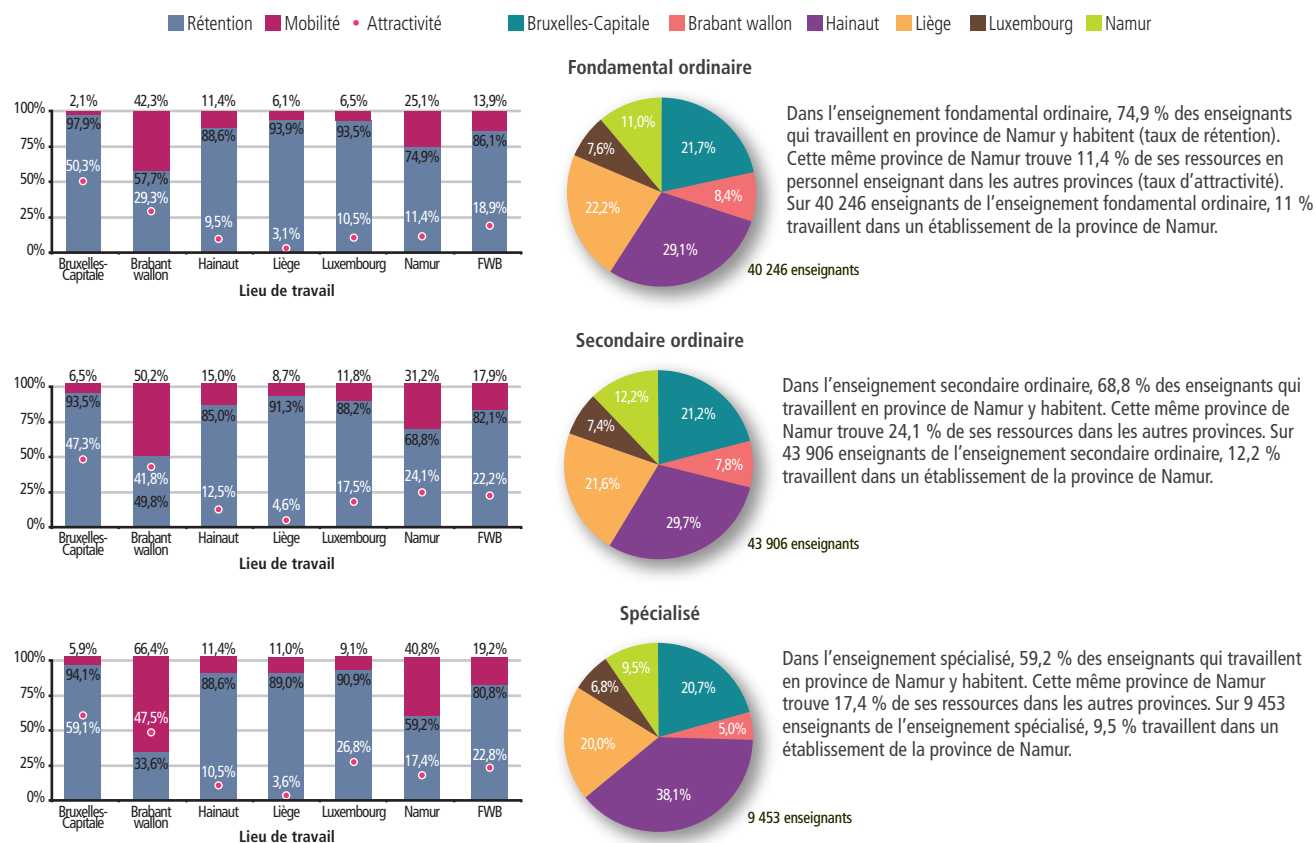
¹ Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

32.1 Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile



Sur les 19 681 enseignants de la région de Bruxelles-Capitale, 17,1 % sont domiciliés en Brabant wallon et 16,0 % en Flandre.

32.2 Rétention, mobilité et attractivité des enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé



33 Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2012-2013

En 2012-2013, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et enseignement officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné. Cette répartition n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée que celle de l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. Le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles est davantage représenté dans l'enseignement spécialisé.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire (fig. 33.1 et fig. 33.2)

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, en 2012-2013, l'enseignement libre subventionné accueille 49,4 % des élèves, l'enseignement officiel 50,6 % dont 36,3 % dans l'officiel subventionné et 14,3 % dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'enseignement maternel ordinaire, le réseau officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (52,8 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49,1 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16,2 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (60,6 %).

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (fig. 33.3 et fig. 33.4)

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit entre les trois réseaux : l'enseignement libre subventionné accueille 48,1 % de cette population, l'enseignement officiel subventionné 25,6 % et l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 26,3 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise plus de la moitié des élèves (50,5 %). Ce taux diminue au niveau du primaire (43,0 %) pour atteindre 53,3 % au niveau du secondaire. L'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à tous les niveaux, est proportionnellement plus fréquenté dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire (fig. 33.5)

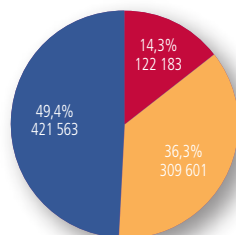
Dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire, le réseau libre subventionné rassemble près de 2/3 des élèves de la section de transition (65,0 %). Ce taux est plus bas dans l'enseignement de qualification (54,9 %) et dans l'enseignement en alternance (49,6 %). Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition : 10,0 %. Il scolarise un nombre beaucoup plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification soit 25,6 % dans la section de qualification de plein exercice et 30,6 % dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

En résumé, la répartition des effectifs scolaires entre les réseaux¹ se caractérise comme suit :

- pour l'ensemble de l'enseignement ordinaire, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 1 élève sur 7, l'officiel subventionné 1 sur 3 et le libre subventionné 1 sur 2 ;
- pour l'ensemble de l'enseignement spécialisé, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'officiel subventionné accueillent chacun 1 élève sur 4 et le libre 1 sur 2 ;
- le réseau libre subventionné scolarise 3 élèves sur 5 de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- le réseau officiel subventionné accueille plus de la moitié des élèves du maternel et se distingue, au niveau secondaire, par une proportion d'élèves plus importante dans l'enseignement de qualification que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire ;
- l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille, dans l'enseignement secondaire ordinaire, proportionnellement au moins 3 fois plus d'élèves qu'en maternel ordinaire et ce réseau est plus particulièrement fréquenté dans l'enseignement spécialisé.

1 Cette répartition est relativement stable dans le temps. À ce sujet, voir l'indicateur 34 de l'édition 2013 ainsi que l'évolution de la population scolaire de 1994-1995 à 2010-2011 dans l'édition de 2012.

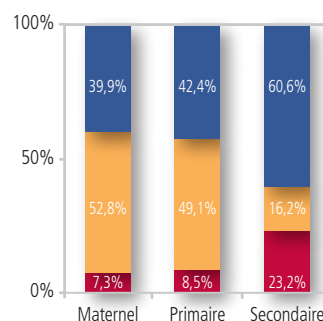
33.1 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2012-2013



En 2012-2013, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 14,3 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 122 183 élèves.

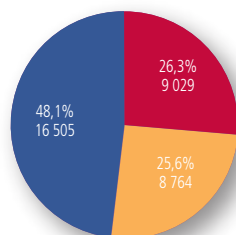
■ Fédération Wallonie-Bruxelles ■ Libre subventionné ■ Officiel subventionné

33.2 Répartition, par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2012-2013



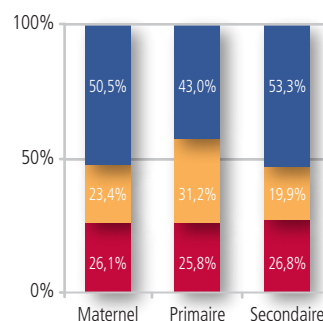
En 2012-2013, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 52,8 % des élèves de ce niveau.

33.3 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2012-2013



En 2012-2013, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 26,3 % de la population scolaire de l'enseignement spécialisé, soit 9 029 élèves.

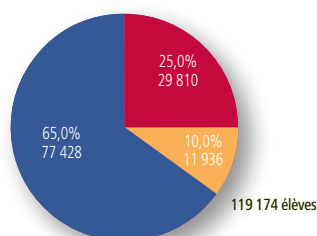
33.4 Répartition, par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2012-2013



En 2012-2013, l'enseignement maternel spécialisé organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 23,4 % des élèves de ce niveau.

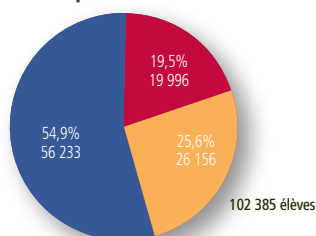
33.5 Répartition, par réseau, de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire en 2012-2013

Section de transition



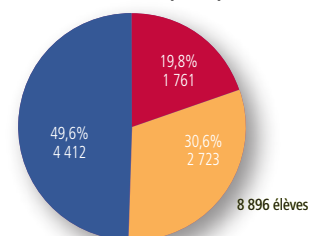
En 2012-2013, l'enseignement libre rassemble 65,0 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de transition, soit 77 428 élèves.

Section de qualification de plein exercice



En 2012-2013, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 19,5 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de qualification, soit 19 996 élèves.

Section de qualification en alternance (CÉFA)



En 2012-2013, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 30,6 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CÉFA), soit 2 723 élèves.



Sources des indicateurs

SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur hors université en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1993-1994 à 1998-1999

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGERS (DGEO, DGENORS et OES) et ETNIC, Service des Statistiques
(<http://www.statistiques.cfwb.be/>)

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

INDICATEUR 1

Direction générale Statistique et Information économique, *Statistiques démographiques*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques.

OCDE (1997 à 2005). *Regards sur l'Éducation, Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE-CERI, Paris, OCDE.

INDICATEUR 2

Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan (Mai 2014). *Perspectives de population 2013-2060*. Bruxelles.

INDICATEUR 4

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012). *Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

INDICATEUR 9

DEMEUSE M. (2000). « La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique : une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs ». *Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale*, 1-2, 115-135
(<http://www.ulg.ac.be/pedaexpe/cahiers.html>)

INDICATEUR 19

DIEU Ph., GHAYE B., JAUNIAUX N., MAINGUET C. (2012), Les critères de référence du Processus « Éducation et formation 2020 » et leur traduction en Belgique francophone. Présentation réalisée dans le cadre du *Séminaire Éducation & Formation 2020* organisé par la Direction des Relations Internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Liège, décembre 2012). <http://www.et2020.cfwb.be/index.php?id=9815>

INDICATEUR 21

DEMONTY I., BLONDIN C., MATOUL A., BAYE A., & LAFONTAINE D. (2013). « La culture mathématique à 15 ans. Premiers résultats de PISA 2012 en Fédération Wallonie-Bruxelles ». *Les Cahiers des Sciences de l'éducation*, 34.

INDICATEUR 22

BAYE A., QUITTRE V., MONSEUR C., & LAFONTAINE D. (2011). « La lecture électronique à 15 ans. Premiers résultats de PISA 2009 ». *Les Cahiers des Sciences de l'éducation*, 32.

MONS N. (2007). *Les nouvelles politiques éducatives*. Paris, PUF.

INDICATEUR 27


Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 28

BECKERS J., JASPAR S. et VOOS M.-C. (2003). *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*. Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE.

INDICATEURS 30, 31 ET 32

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.



Cette série d'indicateurs de l'enseignement n'aurait pu être réalisée sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

AUTEURS DES INDICATEURS

Elsa ALBARELLO,
Service général du Pilotage du Système éducatif

Ariane BAYE,
Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement de l'Université de Liège

Yana CHARLIER,
Service général du Pilotage du Système éducatif

Florent CHENU,
Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement de l'Université de Liège

Philippe DIEU,
Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC/Mis à disposition de la Direction des relations internationales

Alain DUFAYS,
Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Béatrice GHAYE,
Service général du Pilotage du Système éducatif

Nathalie JAUNIAUX,
Observatoire de l'Enseignement Supérieur

Jean TAYMANS,
Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Elsa ALBARELLO,
Service général du Pilotage du Système éducatif

Gérard ALARD,
Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Philippe DIEU,
Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC/Mis à disposition de la Direction des relations internationales

Alain DUFAYS,
Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Pascale GENOT,
Service général de l'Inspection

Béatrice GHAYE,
Service général du Pilotage du Système éducatif

Martine HERPHELIN,
Service général du Pilotage du Système éducatif

Nathalie JAUNIAUX,
Observatoire de l'Enseignement Supérieur

Stephan MASSY,
Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

Julien NICAISE,
Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Chantal RANDOUR,
Service général de l'Inspection

Lisa SALOMONOWICZ,
Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général du Pilotage du Système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Impression : IPM Printing - ipm@ipmprinting.com
Graphisme : MO - olivier.vandevelle@cfwb.be
Novembre 2014

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution



ENSEIGNEMENT.BE



Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général – Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles